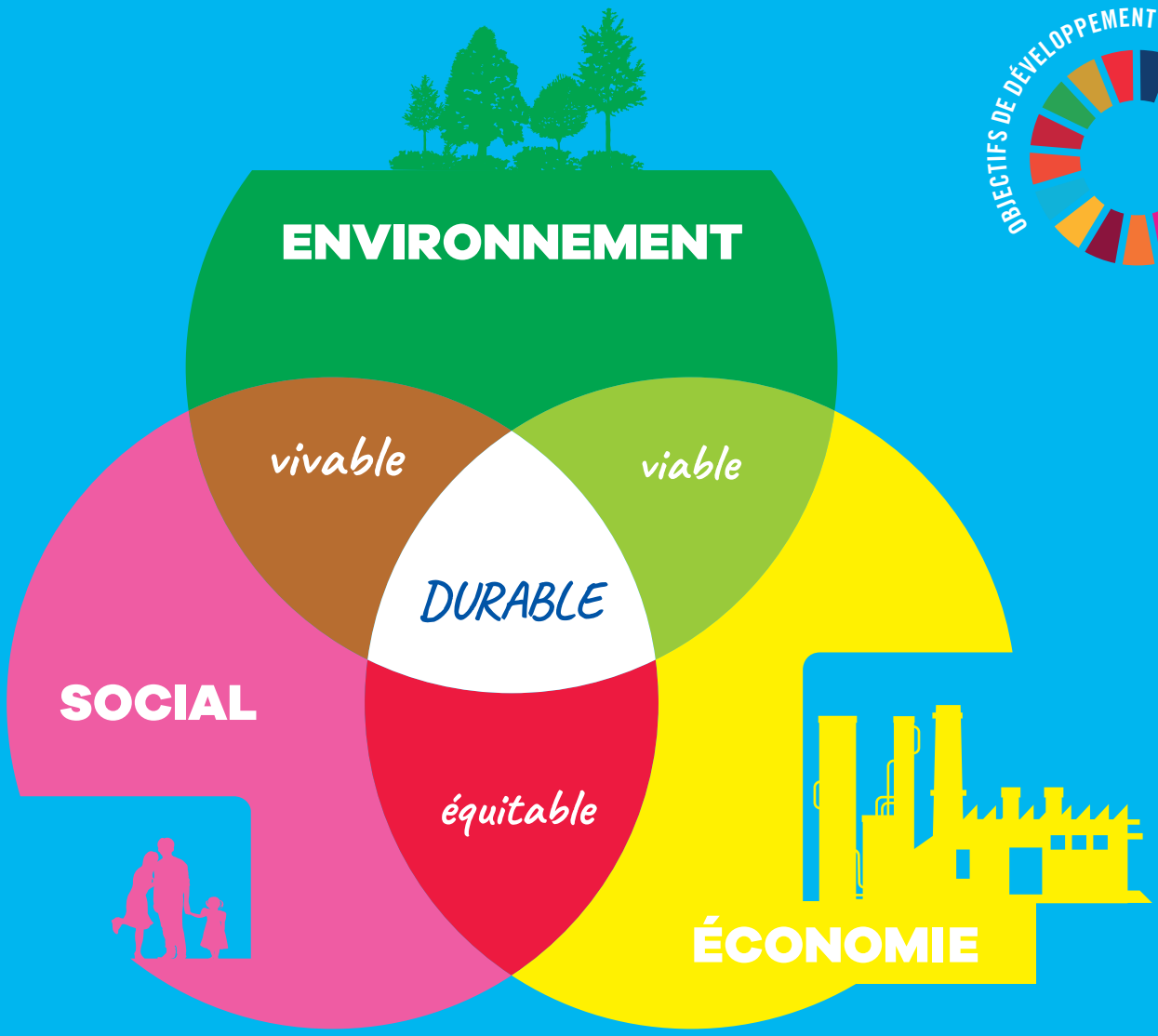

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUES DÉPLOYÉES EN 2021

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022

seine 77 &marne
LE DÉPARTEMENT

PREAMBULE 5

Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus 5
Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD 8

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES AUX ODD 13

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DU DEPARTEMENT 23

FINANCES DEPARTEMENTALES : DES RESULTATS FINANCIERS EN AMELIORATION 25

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 26
Un droit au travail pour tous 26
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière 28
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement 30

REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE 33
Une accélération de la transformation numérique du Département 33
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique 34
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles 36
Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département 38
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables 42
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens 44

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES 46

1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A FAIRE FRUCTIFIER 47
Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social 47
Une Protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais 49
Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance avec la reprise en régie des établissements 51
Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services médico-sociaux 53
Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir 53
Une politique pour l'emploi et une politique d'insertion renouvelée 55
Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale 57

LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DE LA SEINE-ET-MARNE 59
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales 59
Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne 61
Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne 63
Un plan départemental de l'eau engagé sur les enjeux du changement climatique 66
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages 69
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain 71
Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous 72
Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables 76
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations 78
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population 80

L'ECONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATEGIES 85
Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne « Vivre en grand » ! 85
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale 87
Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique 88
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire 90
L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires 92

AVERTISSEMENT

Le présent RADD cherche à être le plus complet possible. Il ne peut cependant garantir être exhaustif des politiques menées. Des compléments seront effectués progressivement, au fil des RADD, à partir des échanges conduits avec les Directions.

Remerciements

La réalisation de ce RADD repose en grande partie sur les informations récoltées au sein des Directions générales, directions et leurs services. La DEEA adresse sa reconnaissance plus particulièrement aux référents RADD, et plus largement à l'ensemble des agents ayant contribué de près ou de loin à la collecte et transmission de ces informations.
L'intégration d'indicateurs territoriaux, pour cette édition, n'a été possible qu'avec la forte coopération de l'Observatoire, de la DCGAE et de la DGAS, auxquels la DEEA adresse également ses plus vifs remerciements.

PREAMBULE

Le Rapport annuel « développement durable », un outil au service des élus

Une obligation réglementaire d'analyse des politiques départementales au regard des 5 finalités du développement durable

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite loi « Grenelle 2 ») soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation d'un rapport sur la situation interne à l'institution et territoriale en matière de développement durable. L'article L. 110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment les 5 finalités suivantes :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- transition vers une économie circulaire – Consommation responsable.

L'objectif de ce rapport est d'analyser comment chaque politique agit concomitamment et avec quelle ampleur sur les 5 finalités du développement durable. Son contenu et modalités d'élaboration sont définis par le décret du 17 juin 2011 et précisés par la circulaire ministérielle du 3 août 2011 : *« Ce rapport comporte, au regard des 5 finalités du développement durable :*

- *le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;*
- *le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.*

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes. »

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L. 3311-2 du CGCT pour les Départements).

L'Agenda 2030, une nouvelle approche pour le développement de projets territoriaux durables.

Le concept de développement durable a émergé il y a plus de 30 ans avec le rapport Brundtland (1987), produit dans le cadre des Nations Unies et appelant la mobilisation des États à cette fin. Il a conduit à placer le développement durable au cœur des débats du « Sommet de la Terre » de Rio, en 1992, qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et son plan d'actions : l'Agenda 21. La promotion du développement durable par les Nations Unies s'est précisée et poursuivie depuis, jusqu'au dernier « Sommet de la Terre » en 2012 (Rio+20). Il a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 objectifs de développement durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France.

Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau…), et également sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation...). Chaque objectif est décliné en cibles, 169 au total, qui apportent des précisions sur le contenu de l'objectif, son échelle (de l'international au local), les cibles

visées (tous les pays, pays en voie de développement, les milieux montagneux, désertiques…). Ils constituent la nouvelle grille de lecture de la contribution des politiques à un développement durable.

Le Ministère de la Transition écologique a produit en septembre 2019 la feuille de route de la France pour l'Agenda 2030. Elle définit pour la France 6 enjeux, auxquels sont rattachées les priorités d'action :

- **Agir pour une transition juste**, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- **Transformer les modèles de sociétés** par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- **S'appuyer sur l'éducation et la formation** tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- **Agir pour la santé et le bien-être** de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- **Rendre effective la participation citoyenne** à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- **Œuvrer au plan européen et international** en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

Des 5 finalités du développement durable inscrites dans la loi aux 17 objectifs de développement durable (ODD)

Si les 5 finalités du développement durable sont inscrites dans la réglementation nationale, les ODD ne font pas l'objet en tant que tels d'obligations réglementaires. Les États seront néanmoins redevables des engagements pris.

La France s'est particulièrement engagée sur l'atteinte des ODD, s'étant proposée avec 22 autres nations pour présenter devant les Nations Unies (Forum politique de haut niveau pour le développement durable) un point d'étape annuel sur sa démarche nationale de mise en œuvre de l'Agenda 2030. L'enjeu de leur diffusion et appropriation large a notamment été souligné lors de la Conférence environnementale de 2016. Leur atteinte à horizon 2030 implique la mobilisation de tous, l'État, les collectivités, les entreprises, les citoyens…, dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

Les 17 objectifs de développement durable

En outre, certains ODD s'inscrivent en filigrane dans les lois, à l'exemple de l'ODD 7 « Energie propre et à un coût abordable », auquel répond règlementairement les lois en faveur de la transition énergétique (loi de Transition écologique pour une croissance verte de 2015, loi Energie-Climat de 2019 et Loi Climat et résilience de 2021 qui fixent des obligations en matière de sobriété énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des gisements des déchets… Enfin, l'actualité montre aussi, au-delà des lois et en dépit des progrès déjà accomplis, l'urgence à poursuivre et intensifier les actions en Seine-et-Marne comme ailleurs : dérèglement climatique (canicules, inondations…), érosion de la biodiversité, aggravation de la précarité sociale…

Une structuration du RADD pour mieux rendre compte de l'ampleur, de la cohérence et de la transversalité des politiques du Département au regard du développement durable

Le RADD est constitué de deux grandes parties distinctes :

- une première partie traitant des actions conduites par le Département au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et de ses activités internes,
- une seconde partie traitant des actions menées envers les territoires (politiques territoriales).

L'organisation de cette seconde partie s'appuie sur les 3 grands enjeux identifiés par le Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Ile-de-France des possibles, déclinés en orientations stratégiques. Cette structuration met en perspective les actions et politiques menées par le Département, et la cohérence et transversalité des politiques mises en œuvre au regard des ODD.

Livre blanc Seine-et-Marne 2030 – L'Ile-de-France des possibles

Le Livre blanc est un document prospectif, dont la réalisation s'est appuyée sur une importante mobilisation de l'ensemble des directions et services départementaux, des territoires (11 conférences territoriales ayant rassemblé 400 élus), et de nombreux partenaires et organismes associés du Département. Il porte un regard nouveau sur les freins mais aussi les potentiels et les nouvelles orientations possibles pour le territoire : potentiel humain, potentiel agro-alimentaire, potentiel culturel, potentiel touristique, ville du futur.

Le Livre blanc est suivant l'édito « un document stratégique pour l'essor durable de la Seine-et-Marne ». Par ses 3 grands enjeux, il s'inscrit pleinement dans les 3 dimensions du développement durable :

- **1,4 million de Seine-et-Marnais** : un capital humain à faire fructifier : La dynamique démographique exceptionnelle de la Seine-et-Marne en fait une richesse et une force inépuisable. Le Département doit envisager les solutions d'avenir pour ces familles, ces étudiants, ces retraités, avec une offre de services adaptée.
- **Le cadre de vie, un facteur d'attractivité de la Seine-et-Marne** : La Seine-et-Marne réunit des conditions de vie privilégiées : patrimoine prestigieux, espaces naturels protégés, vie culturelle dense, équipements sportifs, que le Département entend préserver, promouvoir et développer. La qualité du logement et de la mobilité constituent une nécessité pour tous, et une priorité pour l'avenir dans un contexte de transition énergétique.
- **L'économie au cœur de toutes les stratégies** : Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, la Seine-et-Marne offre toutes les composantes pour innover et créer. Outre ses filières d'excellence (industrie, agroalimentaire, logistique, commerce, grands sites touristiques…), le territoire dispose également d'un potentiel majeur dans les domaines de l'économie verte (écoconstruction, filière bois, production d'énergies renouvelables et de matériaux recyclés…), et du numérique, une formidable source d'emplois.

Le Livre blanc fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle par des cahiers thématiques : *« Économie, emploi et formation »,* mars 2018, *« Mobilité »*, septembre 2018, *« Projets de territoire »*, août 2020.

Processus de réalisation du RADD

La Direction générale des services pilote et suit les étapes d'élaboration du RADD. La collecte des informations s'appuie sur un réseau composé de 14 référents, avec un niveau de représentation différent suivant les DGA : 1 référent par Direction pour la DGAA et la DGAR, 1 référent d'échelle DGA pour la DGAEAS et la DGAS.

Le Comité de pilotage constitué des Vice-présidents et Vice-présidentes, de la DGS, des DGA et des SGA, et de certaines Directions s'est réuni 2 fois : en mars 2021 pour fixer les orientations du RADD 2022 et en septembre 2021 pour partager le résultat de l'analyse des politiques au regard des ODD, afin de faire du RADD un outil d'aide à la décision pour les élus et leur permettre ainsi de s'en saisir préalablement au débat d'orientation budgétaire de novembre.

Processus de réalisation du RADD 2022

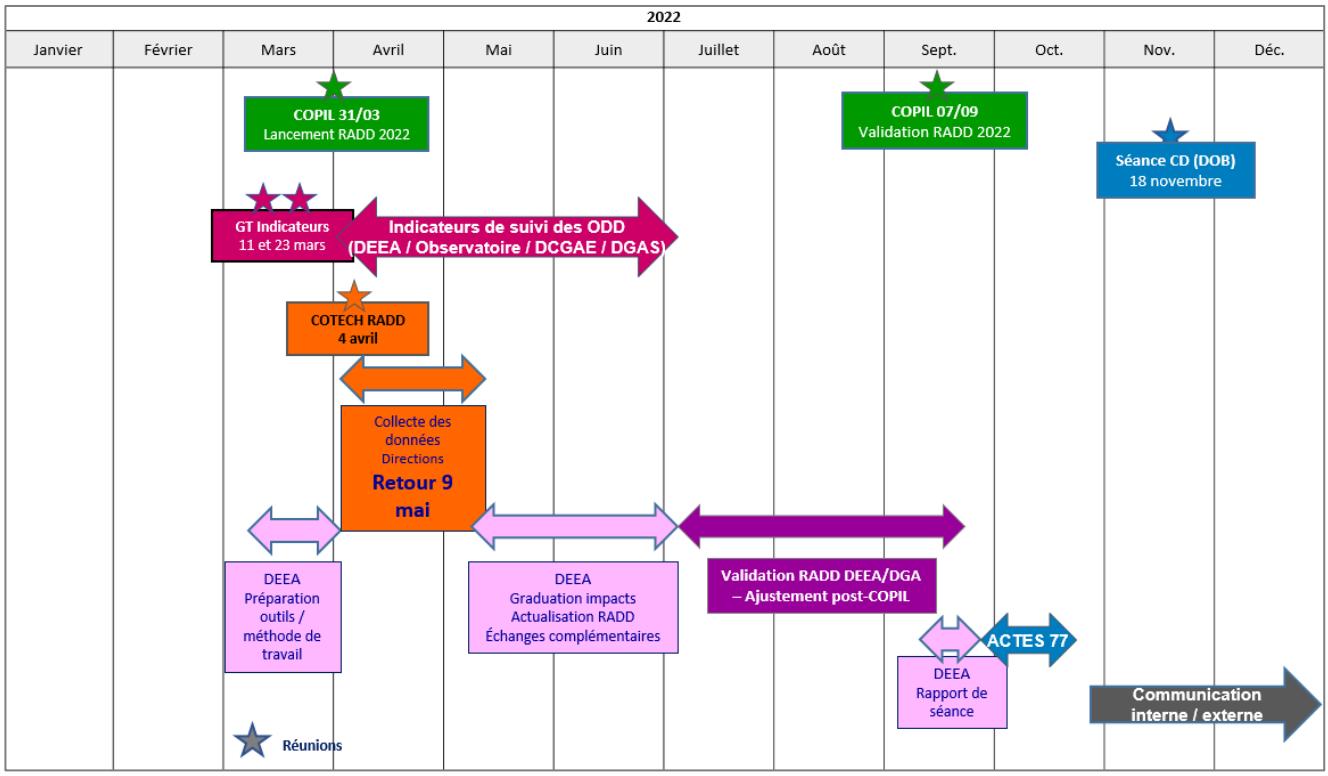

Clefs de lecture de l'analyse de la contribution des politiques aux ODD

Le périmètre des ODD inclus dans l'analyse

Les ODD sont au nombre de 17. Les réflexions préalables à la rédaction du RADD ont conduit à en retenir 16. Le choix des ODD à retenir tient aussi compte des impacts indirects de l'action départementale, et qui engage donc sa responsabilité (cas de l'ODD 14, qualité des milieux marins, en lien indirect avec la politique de l'eau et la lutte contre les dépôts sauvages de déchets). L'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs », qui traite des politiques en faveur des pays en voie de développement, a été exclu, car il ne s'agit pas aujourd'hui d'un levier d'actions retenu par l'exécutif. Les partenariats locaux ont été intégrés dans l'ODD 16, Paix, Justice et Institution efficace, les partenariats contribuant à ce dernier objectif..

Sur les 169 cibles, 100 ont été conservées, compte-tenu de l'action départementale. Les cibles non retenues peuvent être regroupées en 4 familles :

- des problématiques spécifiques qui ne concernent par le contexte territorial et sociologique de la Seine-et-Marne, telles que les enfants-soldats, la désertification...,
- les marchés mondiaux : grands accords commerciaux, marchés financiers mondiaux, flux financiers illicites, trafic d'armes…,
- les cibles s'appliquant à des milieux hors contexte Seine-et-Marne : milieux désertiques, montagneux…,
- la coopération internationale à destination des pays en voie de développement.

Ci-après, la liste des 16 ODD considérés, avec leur libellé et les cibles retenues.

ODD	Libellé de l'ODD	Cibles adaptées au Département
	Éliminer l'extrême pauvreté	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim – Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires – Diversité génétique
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Egalite des chances - Apprentissages fondamentaux – Connaissances sur développement durable pour tous
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations – Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Energie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME – Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux – Accès aux services bancaires, financiers et assurances
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Egalite des chances
	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Accès à un logement décent - Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable - Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial – Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous
	Établir des modes de consommation et de production durables	Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire – Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables – Information et connaissance sur le développement durable pour tous
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)
	Préserver et restaurer les écosystèmes continentaux en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Préservation des écosystèmes continentaux y compris les milieux aquatiques hors marins et littoraux - Gestion durable des forêts – Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables – Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions – Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales

Une appréciation du niveau d'impact des politiques sur les ODD

Le RADD présente une appréciation du niveau d'impact de chaque politique sur les 16 ODD considérés, suivant une méthode construite avec les référents RADD. Ainsi, en identifiant les marges de manœuvre, le RADD devient un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du Département, pour la définition des politiques publiques, à l'image d'autres bilans, mais ici sous l'angle du développement durable.

Niveau	Représentation	Niveau d'impact de la politique sur l'objectif de développement durable
0		**Pas de lien a priori à court/moyen terme entre la politique et l'Objectif de développement durable (ODD)** La politique du fait de son objectif, son périmètre, ses modalités potentielles de mise en œuvre, ne permet pas d'agir a priori sur cet ODD
1		**Impact potentiel théorique** Impact possible (dans des limites de moyen raisonnable), mais l'objectif n'est aujourd'hui pas traité à travers les modalités de mise en œuvre.
2		**Impact indirect** Au moins de niveau 2 dans une chaîne d'impact
3		**Impact direct limité / faible** Modalités et/ou cadre de mise en œuvre non pérennisées / en dehors d'une stratégie d'ensemble / Impacts faibles (périmètre limité, autre leviers / autres acteurs plus contributifs)
4	+	**Impact direct significatif** Impact significatif / Cadre de mise en œuvre pérenne, global et cohérent…
5	++	**Impact direct majeur** Impact majeur / exemplarité : dépassement des obligations réglementaires et/ou portage et engagement politique fort et/ou dans la durée…

Des indicateurs pour suivre la contribution de l'action du Département à l'atteinte des ODD

Des indicateurs ont été identifiés afin de suivre l'évolution du niveau d'atteinte des ODD à l'échelle territoriale, à travers un jeu de 29 indicateurs. La plupart sont des indicateurs territoriaux, issus du travail de l'INSEE qui a réalisé en 2022 une déclinaison départementale des indicateurs du Conseil national de l'Information statistique (CNIS), parfois adapté pour valoriser les indicateurs approchants et déjà suivis par l'Observatoire départemental. Ils se rapportent aux 10 ODD les plus impactés par les politiques départementales (6 ODD traités en 2021, et 4 nouveaux ODD en 2022) : ODD 1 (Réduction de la pauvreté), ODD 3 (Santé), ODD 4 (Éducation), ODD 8 (Emplois décents), ODD 9 (Infrastructures réseaux et innovation industrielle), ODD 10 (Réduction des inégalités), ODD 11 (Villes durables), ODD 12 (Consommation durable), ODD 13 (Changement climatique), ODD 16 (Paix, justice et Institutions efficaces). Les commentaires d'analyse des indicateurs font l'objet d'un encart dans le corps des chapitres.

Nombre de tués par accident de la route (donnée 2020)

Cible : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

60 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Seine-et-Marne en 2020 représentant une baisse de 31 décès par rapport à 2015. Comparé au reste de la région francilienne, la baisse est tout aussi prégnante depuis 6 ans puisque le nombre de décès est passé de 339 décès en 2015 à 249 en 2020, une évolution pouvant s'expliquer par la diminution des déplacements du fait des confinements pour lutter contre la COVID.

Les indicateurs se rapportent potentiellement à plusieurs politiques, mais pour le RADD ont été rattachés de façon arbitraire à une seule politique. Les indicateurs sont consultables dans leur traitement intégral (carte, graphique, commentaire, liste des politiques en lien) sur le site de l'Observatoire départemental, à usage interne.

Un double niveau de présentation des résultats de l'analyse des contributions aux ODD

Les résultats de l'analyse sont présentés sous 2 formes :

- une approche par l'entrée ODD sous la forme d'une synthèse, présentant les grands constats,
- une présentation au fil des chapitres et du texte des relations avec les ODD par :
  - un encart (cf. ci-dessous) au niveau de chaque grande politique (niveau de titre bleu) indiquant pour chaque ODD le type d'impact (sans objet, potentiel ou positif) accompagné de mots-clefs pour préciser la relation avec l'ODD ; ces mots-clefs ont été pour l'essentiel transmis par les référents RADD à l'aide des fiches de recueil de données,
  - le contenu rédactionnel qui explique plus précisément le lien.

Libellé problématisé de la politique

Orientations du Livre Blanc auxquelles répond la politique

Type d'impact par ODD

Mots-clefs des liens entre les ODD et la politique

Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance avec la reprise en régie des établissements

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*

ODD	++		++	+			+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Sorties positives ASE – Couverture santé - Maintien et soutien à la scolarisation des enfants de l'ASE / Formation des professionnels – Incitation des établissements à travailler sur l'égalité Femme Homme – Rénovation des foyers d'urgence – Accompagnement des jeunes de l'ASE vers l'emploi - ASE 2.0 – Diminution des inégalités sociales pour les enfants de l'ASE - Répartition équitable des lieux d'accueil / Actions de découverte du patrimoine local et colos apprenantes – Réduction GES (rénovation énergétique) – Etablissements de l'enfance : culture bio, éducation au DD – Protection de l'enfance / ASE 2.0*															

Les ODD sont reportés dans la marge, avec leur numéro et libellé succinct, de façon à pouvoir s'y reporter facilement.

Enfin, la synthèse de l'analyse des politiques au regard des ODD est suivie de la présentation d'une grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les ODD, permettant de faire le lien entre les deux approches. Par ce biais, il est ainsi possible d'avoir la lecture de l'analyse par l'entrée des 5 finalités, ce qui reste encore aujourd'hui l'obligation règlementaire inscrite dans le code de l'environnement.

Des encarts pour des focus juridique, actions phare, liens entre les sujets traités

Des encarts sont rédigés, offrant, en deuxième niveau de lecture, des précisions sur certains sujets :

Focus sur une action phare menée en 2021, illustrant la façon dont la politique s'est déployée

Information sur des évolutions réglementaires récentes

…Et aussi… pour inviter à se reporter à d'autres parties du RADD dans laquelle la relation aux ODD pointés dans l'encart « ODD » est traitée (afin d'éviter les redites).

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA CONTRIBUTION DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES AUX ODD

L'analyse suivante constitue une approche de la contribution des politiques et programmes déployés par le Département au développement durable, avec une entrée par les ODD.

Principaux points saillants

Les politiques départementales contribuent aux 16 ODD considérés. Les relations d'impacts a minima significatifs (graduation 4 et 5) sont plus particulièrement nombreuses avec 10 ODD, qui appartiennent aux domaines :

- **de l'éducation** (ODD4), impacté au moins significativement par 21 politiques sur 31, relevant des politiques RH, en lien avec les activités internes au Département (bâtiments, gestion des déchets, commande publique, Mission Europe), du champ social (PMI, ASE, insertion, formations supérieures et continues), pour le cadre de vie en lien avec les actions de sensibilisation et d'information sur l'environnement (eau, déchets, patrimoine naturel, notamment dans le cadre du Parcours collégien…) ;

- **du champ socio-économique**,

  - l'ODD10 (Réduction des inégalités) impacté au moins significativement par 19 politiques sur 31, relevant du champ social (interne et externe) mais aussi des politiques en faveur du cadre de vie par les actions pour réduire les inégalités territoriales (accompagnement auprès des collectivités, services publics à destination de tous les Seine-et-Marnais : transports, accès à la culture, aux activités de sports et loisirs)

  - l'ODD8 (Emplois décents), impacté au moins significativement par 13 politiques, principalement dans la politique RH pour favoriser le maintien dans l'emploi et un cadre de travail de qualité, et les politiques du champ social, pour faciliter l'insertion des plus vulnérables (jeunes, avec ou sans formation, chômeurs, personnes en situation de handicap) et leur accès à l'emploi par des dispositifs adaptés (formations, accompagnement dans le cadre du RSA, partenariat avec les ESAT…) ; certaines politiques territoriales constituent quant à elles des leviers pour développer des emplois locaux non délocalisables (politiques en lien avec la transition énergétique –rénovation thermique des bâtiments, production d'énergies renouvelable notamment) ;

  - et dans une moindre mesure l'ODD1 (Pas de pauvreté) avec 10 politiques, du domaine du social (interne et externe).

- **de la santé**, ODD3, impacté au moins significativement par 13 politiques, du champ social (interne et externe), et également en faveur du cadre de vie, avec les politiques ayant un impact sur la santé-environnement (politique de l'eau, transition énergétique, biodiversité), et les activités de sports et loisirs essentielles pour un maintien en bonne santé

- **d'un développement responsable**, avec :

  - l'ODD11 (Villes et Communautés durables), impacté au moins significativement par 16 politiques mises en œuvre dans les 3 grands axes stratégiques du Département, qui visent à des villes plus durables par une attention portée aux logements et transports pour tous, à la préservation des patrimoines naturels et culturels, à des villes moins impactantes (qualité de l'air et des déchets),

  - l'ODD12 (Consommation et production responsables), pour des pratiques de consommation et gestion des ressources naturelles plus durables, et qui croisent 10 politiques, en lien avec les activités du Département (gestion des déchets dont pour l'entretien des routes, commande publique, transformation numérique, et la plupart des politiques en faveur du cadre de vie)

  - l'ODD13 (lutte contre le changement climatique) impacté au moins significativement par 13 politiques, dont la plupart de celles en lien avec le fonctionnement du Département (gestion des bâtiments, véhicules utilisés pour les déplacements professionnels et les

activités, gestion des déchets, commande publique, transformation numérique), et des politiques en faveur du cadre de vie (transition énergétique, politique de l'eau, politique ENS, habitat et mobilité) et de l'attractivité économique (économie verte et économie circulaire)

- l'ODD9 (Innovation et infrastructures), impacté au moins significativement par 15 politiques, principalement en lien d'une part avec la transformation numérique du Département qui, au-delà du fonctionnement en interne (télétravail, outil ClickView…), influe aussi considérablement sur le service aux usagers et plus particulièrement dans le champ social (PMI et ASE 2.0, politiques d'insertion…), et d'autre part la gestion durable des réseaux routiers avec une gestion exemplaire des matériaux

- et très transversalement avec l'ODD16 (Paix, Justice et Institutions efficaces), impacté au moins significativement par 14 politiques, reflétant d'une part les outils développés pour plus d'efficacité (notamment par la transformation numérique) et l'appui sur de nombreux partenariats pour la mise en œuvre des politiques territoriales, et d'autre part des actions de protection de l'enfance.

Détails des principales politiques impactant les 16 ODD

Les principales politiques ayant un impact positif sur les ODD sont listées ci-dessous (classement suivant l'importance du nombre de croisements au moins d'un niveau significatif - graduation 4 et 5), des mots-clefs apportent des précisions sur l'action menée, les publics cibles.

ODD4 – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie enfants, adultes),
- Politique interne RH de formation des agents (développement des compétences, reclassement agents les plus vulnérables), formateurs internes,
- Formation, autonomisation, insertion professionnelle des publics en difficulté / vulnérables,
- Conditions et accès à l'éducation pour tous : construction et équipement des collèges, transport scolaire, dispositifs scolarisation enfants en situation de handicap (reconnaissance, transport adapté), très haut débit / fibre,
- Éducation des collégiens au développement durable (Parcours collégien), à la citoyenneté (européenne…), à la vie sexuelle et affective…,
- Education familiale,
- Éducation artistique et culturelle,
- Soutien au développement des formations universitaires, des formations aux métiers de la santé, de la formation professionnelle,
- Formation des acteurs sur démarches pilotes / innovantes mises en œuvre.

ODD10 - Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Réduction des inégalités sociales et de genre

- Accompagnement des agents et du public en difficulté / vulnérables (social, handicap…) : emploi (insertion notamment des jeunes y compris les plus en difficulté), maintien, retour à l'emploi (aides financières et accompagnement dédié et adapté), aides sociales, accès à un logement décent, santé et développement de tous les enfants
- Culture de l'égalité femme-homme

Réduction des inégalités territoriales

- Accès équitable de tous les Seine-et-Marnais à des services et équipements publics :
  - soutien financier et technique pour les collectivités (politique contractuelle, assistance à maîtrise d'ouvrage, ingénierie avec ID77),

- relais locaux de l'action sociale (Maisons départementales de solidarité - MDS, Pôles autonomie territoriaux - PAT),
- accès pour tous à la culture, au sport et loisirs (publics éloignés ou empêchés : handicapés…),
- mobilité inclusive (personnes âgées et handicapées, ruraux),
- réduction de la fracture numérique.

ODD11 - Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables *(logement décent, transports et espaces publics sûrs et accessibles, développement urbain durable et moins impactant (air, déchets), préservation et valorisation du patrimoine culturel et naturel, espaces verts pour tous, non exposition aux risques naturels)*

- Logement décent : Politique sociale interne et territoriale (parc social HABITAT77, logement réservé, Fond solidarité logement –FSL, adaptation et rénovation des logements),
- Territoires plus résilients : méthanisation (autonomie énergétique, réduction des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre, économie circulaire), projet de plateforme pour la restauration scolaire par circuits courts et soutien à l'agriculture (autonomie alimentaire), politique de l'eau (prévention du risque inondation et réduction de la vulnérabilité des bâtiments du Département),
- Préservation et valorisation des patrimoines naturels et culturels : Espaces naturels sensibles, Réserve de biosphère, politiques « culture » et sports et loisirs (valorisation et prise en compte du patrimoine), soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier,
- Transports pour tous : route, politique vélo, transports en commun, transport adapté…

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- Politiques Aide sociale à l'enfance et Protection maternelle et infantile contre la maltraitance et l'exploitation des enfants,
- Transformation numérique pour une institution plus efficace,
- Politiques avec une démarche de co-construction installée et de nouveaux partenariats aux bénéfices des Seine-et-Marnais: stratégie pour la transition énergétique (CDTE), politiques des champs social et sanitaire, formations supérieures (coopération public-privé), politique de l'eau…
- Accès public à l'information : site et observatoire de l'eau (politique de l'eau), schéma de développement de la lecture publique et réseaux des médiathèques,
- Principes d'une Collectivité responsable : commande publique, outils de pilotage et de suivi des politiques

ODD9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

- Transformation numérique du Département pour la continuité du service public et une réduction de l'empreinte environnementale des activités : déploiement du télétravail le plus souvent bénéfique pour les agents, outils numériques plus particulièrement dans les politiques sociales (PMI et ASE 2.0, téléassistance, plateforme DOME, téléservices MDPH…), « full demat »,
- Politique pour un déploiement durable des infrastructures de transport terrestre (actions innovantes pour l'entretien des Routes départementales, transports en commun en site propre), des réseaux d'eau (potable, usée) plus résilients et performants,
- Accès aux technologies de la communication et de l'information pour les Seine-et-Marnais : mise en ligne des archives départementales, développement du très haut débit pour toute la Seine-et-Marne.

ODD3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges

- Politique interne RH santé-emploi : aptitude, maintien de l'employabilité, prévention des risques professionnels,
- Politiques en lien avec l'action sociale : actions de prévention et d'accompagnement en faveur des familles, des enfants et adolescents, des femmes (PMI- et Aide sociale à l'enfance -ASE), des personnes âgées et en situation de handicap et de leurs accompagnants (SAPHA), de retour à l'emploi (maintien de la couverture santé), plan de contrôle des établissements de santé,

- Renforcement de l'attractivité pour les professionnels de la santé,
- Politique de l'eau pour une ressource en eau compatible avec l'usage eau potable (ZéroPhyto, pratiques agricoles dans les aires d'alimentation des captages),
- Politique sports et loisirs, pour la bonne santé de tous les Seine-et-Marnais y compris les personnes en situation de handicap, Seine-et-Marne « Terre de vélo »,
- Aménagement et entretien des routes départementales pour la sécurité des usagers,
- Analyse de la qualité de l'air intérieur des collèges.

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- Politiques RH interne : maintien dans l'emploi des plus vulnérables, bien-être au travail (prévention des risques professionnels et psycho-sociaux, actions sociales, animations collectives type potager partagé),
- Soutien à l'emploi / économie local(e) et pour tous : commande publique (marchés réservés, clauses d'insertion sociale, accès aux TPE), développement de filières répondant aux enjeux de la Seine-et-Marne (attractivité territoriale, activité agricole viable et productive : méthanisation, plateforme circuits courts, soutien aux exploitants confrontés à des baisses de rendement), sylviculture, bâtiments (rénovation énergétique, soutien à la restauration du patrimoine monumental), tourisme culturel et tourisme vert, marque Seine-et Marne « Vivre en grand ! »,
- Accompagnement pour le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics vulnérables / fragiles,
- Actions spécifiques pour le soutien à l'activité économique face à la crise sanitaire : soutien aux acteurs de la culture (associatifs et cinémas) et aux associations sportives pour le maintien des salariés.

ODD13 – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Transformation numérique du territoire : déploiement du télétravail pour les agents, accès aux services en dématérialisé,
- Département, membre actif de la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE),
- Engagement du Département de politiques :
    - <u>pour l'atténuation du changement climatique</u> : performance énergétique des logements y compris parc social (sobriété / matériaux renouvelables), schéma directeur de l'énergie du patrimoine bâti du Département, entretien des routes (matériaux recyclés), véhicules pour les activités du Département plus récents et verdissement progressif de la flotte, mobilité pour les territoires (soutien / aménagement pour les modes actifs et modes alternatifs à la voiture solo), gestion des biodéchets du Département, clauses environnementales dans les marchés publics, charte CapMétha77en faveur de la méthanisation (économie circulaire) et soutien à la transition agro-écologique de la profession agricole,
    - <u>dans une moindre mesure pour l'adaptation</u> : principalement en lien avec la préservation des ressources en eau et le risque inondation (politique de l'eau, résilience des territoires et des bâtiments du Département) et la prévention des épisodes de canicule (rénovation thermique des logements, crèches).

ODD12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- Politique de prévention et valorisation des déchets et consommation responsable dans le fonctionnement de l'administration : « full démat' » (dématérialisation des procédures de marchés publics, dossiers ASE et PMI…), imprimerie labélisée, gestion du matériel numérique en fin de vie, réemploi matériel évènementiel, entretien des routes départementales…,
- Politiques pour une gestion durable des ressources naturelles : électricité « verte » pour les bâtiments départementaux, politique de l'eau, politique en faveur d'une économie circulaire,
- Eco-responsabilité des grands évènements sportifs et loisirs,
- Éducation au développement durable pour tous : Parcours collégien, Collège Nature, Opération 77 Propre – Défi pour l'environnement (nettoyage de la nature)…

ODD1 - Éliminer l'extrême pauvreté

- Politique sociales interne RH et à destination du public en difficulté (chômeurs, jeunes…) ou vulnérables (personnes âgées, handicapés…) pour sortir de l'état de pauvreté et le prévenir : accès aux aides, à un logement décent, aux soins et à l'accueil des jeunes enfants (Protection maternelle et infantile -PMI), pour une sortie positive de l'Aide sociale à l'enfance, permettre le retour dans l'emploi et le maintien de l'employabilité (reclassement, accompagnement des bénéficiaires du RSA, crèche à vocation d'insertion professionnelle - AVIP)…

ODD7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable

- Performance énergétique des bâtiments départementaux,
- Verdissement de la flotte de véhicules départementale : véhicules électriques et bornes de recharge, poids lourds bioGNV pour les routes, marché pour transport adapté au bioGNV,
- Politiques territoriales en faveur de la rénovation énergétique : Service unique pour la rénovation énergétique (SURE) et programme national SARE, réhabilitation des foyers d'urgence, du parc social HABITAT77, politique contractuelle,
- Politique de soutien à la production d'énergies renouvelables : charte CapMétha77 pour le biogaz à usage résidentiel et pour la mobilité (bioGNV), financement de la Chambre d'agriculture (méthanisation et panneaux photovoltaïque),
- Participation active à la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE).

ODD2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Politiques d'aides au public en difficulté à destination des agents (attribution de secours, subvention à la restauration) et des habitants (soutien aux associations caritatives orientées pour grande partie sur l'aide alimentaire, aides à la restauration dans les collèges),
- Contrôle de la qualité de la restauration dans les établissements médico-sociaux
- Soutien à la profession agricole pour l'évolution des politiques agricoles plus vertueuses
- Projet de plateforme d'alimentation par circuits-courts (pour la restauration scolaire (collèges et lycées)

ODD15 - Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- Politique à finalité environnementale, en lien avec la gestion des espaces naturels sensibles, le développement des itinéraires de promenades et randonnées, le plan départemental de l'eau (préservation des milieux aquatiques et humides), le soutien à la profession agricole pour des pratiques favorables à la biodiversité.

ODD5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- Politique pour l'égalité Femme-Homme en interne et l'aide aux femmes agents victimes, et dans les territoires (Mission dédiée),
- Politique territoriale en lien principalement avec la planification et l'éducation familiale, la lutte contre les violences conjugales.

ODD6 - Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau

- Politiques à finalité environnementale en lien avec la préservation des milieux aquatiques et humides, et la gestion durable des ressources en eau (Plan départemental de l'eau / Schémas directeurs départementaux, Espaces naturels sensibles, soutien à une agriculture durable).

ODD14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

- *Uniquement des liens indirects, s'agissant des enjeux marins et littoraux : Préservation des milieux aquatiques et des continuités écologiques (politiques de l'eau et Espaces naturels sensibles), lutte contre les dépôts sauvages pour limiter les déchets dans les océans, Éducation au développement durable, aide à l'évolution des pratiques agricoles pour réduire l'usage des intrants contribuant à la dégradation de la qualité des rivières et au final des mers et océans.*

	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16
BILAN DES POLITIQUES CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DU DEPARTEMENT																
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES																
Un droit au travail pour tous	+		+	+	++			+		++	+		+			
Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière				+												
Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement	+	+	+	+	+			+	+		+		+			
LA REDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE																
Une accélération de la transformation numérique du Département			+						++	+		+	+			+
Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique				+			+						+			
Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles							+						+			
Politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département			+	+					++		+	++	+			
La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables				+				+	+	+		+	+			+
L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens	+			+				+	+							+
BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES																
1,4 MILLIONS DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A FAIRE FRUCTIFIER																
Le Département, chef de file de l'action sociale, au travers du Schéma des solidarités et de l'évolution du travail social	++	+	+	++	++		+	+	++	++	+					++
Une Protection maternelle et infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais	+		++	+					++	+						++
Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance avec la reprise en régie des établissements	++		++	+			+	+	++	++	+					++
Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services méddico-sociaux	+	+	+	+			+			+						
Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir	+	+	++	++					+	++	+					+
La politique pour l'emploi et une politque d'insertion renouvelée	++		+					++	+	++						+
Une politique de développement des formations supérieures et pro. pour plus d'égalité territoriale				++				+		+						+
LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DE LA SEINE-ET-MARNE																
Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales										++						
Le Département acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne			+				++	++		+	+	+	++			+
Politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne				++		++					++				++	
Un Plan départemental de l'eau engagé sur les enjeux du changement climatique			+	++		++			+	++	++	+	+		++	+
Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages				+								+				
Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain				+												+
Politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous				++					+	++	+					+
Politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables			+							+	+	+				
L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations	+						+			+	+	+	+			+
Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins				++					+	+	+	++	+			
L'ECONOMIE AU CŒUR DE TOUTES LES STRATEGIES																
Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne " Vivre en grand ! "				+				+								
Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale				+					+	+						
Soutien à l'économie verte pour des activités agricoles / sylvicoles viables,et en transition agro-écologique et énergétique						+	+	+	+		+		+		+	
Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire							++	+			+	+	++			
L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires								+		+	+					

++ Impact positif exemplaire

\+ Impact positif significatif

Impact positif limité

Impact positif indirect

Absence de lien possible

Impact positif potentiel

Grille de concordance des ODD avec les 5 finalités du développement durable

Le Ministère de la transition écologique propose une grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les 16 ODD retenus par le Département de Seine-et-Marne. Elle permet ainsi de rapporter pour chacune des finalités les ODD qui s'y rapportent.

Grille de concordance entre les 5 finalités du développement durable et les ODD

(source : Boîte à outils ODD – Ministère de la Transition écologique)

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Épanouissement de tous les êtres humains
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Transition vers une économie circulaire – Consommation responsable

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DU DEPARTEMENT

FINANCES DEPARTEMENTALES : DES RESULTATS FINANCIERS EN AMELIORATION

Après une légère dégradation en 2020 du taux d'épargne brute résultant de la crise sanitaire, celui-ci progresse de nouveau en 2021 : 19,3 % (contre 15,9 % en 2020 et 17 % en 2019). Les dépenses réelles de fonctionnement (1 162,4 M€) présentent une augmentation de 24,9 M€ soit + 2,2 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement (1 440 M€) ont progressé plus rapidement, sans hausse fiscale, de + 6,5 %.

Le ratio de solvabilité s'améliore à 2,1 ans, après une stabilisation en 2019 et 2020 (2,9 ans). Dans le même temps, **le stock de dette à long terme du Département a diminué de 33,1 M€** pour s'établir à 596,6 M€ à fin 2021 (contre 629,7 M€ à fin 2020).

Les dépenses de fonctionnement 2021 augmentent de 2,2 % au total, avec des dépenses opérationnelles (hors fonds de péréquation et frais financiers) qui évoluent de + 2,4 % (contre + 3,4 % en 2020)
La mission Solidarité présente une progression de ses dépenses par rapport à celles de 2020 de +3,2 %, pour un montant global de 652,3 M€. Les dépenses d'insertion est une des plus fortes (+ 8,7 %) près de la moitié de la hausse étant lié au RSA), avec celles du secteur de l'autonomie portées principalement par les dépenses pour les personnes handicapées. Les dépenses pour les personnes âgées sont stables. La baisse des dépenses réalisées dans le secteur de l'enfance constatées déjà en 2020, après une forte hausse les années précédentes portée par la progression de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, se poursuit en 2021 mais dans une moindre mesure (- 0,8% contre 3,4% en 2020).
Les dépenses de la mission Aménagement ont également progressé de +6,5 % pour atteindre le montant de 194,3 M€. Cette progression est centrée sur la sécurité (bail emphytéotique pour la rénovation et gestion des casernes de gendarmerie) et sur les transports. **Le développement socio-éducatif et culturel a également progressé** de + 4,7 % pour un montant global de 50,9 M€ dont plus de 70 % concerne l'éducation.

Face à ces augmentations, une diminution de 3 % (7,9 M€) est à relever sur la mission fonctionnelle. Cette variation est à mettre en perspective puisque l'année 2020 a supporté les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire. Après cette année atypique, les réalisations 2021 d'un montant de 253,6 M€ reviennent à un niveau proche de celui de 2019. On relève une augmentation des dépenses de personnel (salaires, frais de déplacement, formations, dépenses d'action sociale, liées à la santé…) hors assistants familiaux de + 3,1 % (pour un total de 198,7 M€).

Les recettes de fonctionnement en 2021 présentent une évolution de + 6,5 % par rapport à 2020, principalement sur le produit des droits de mutation. Par ailleurs, les dotations et participations progressent également de + 4,3 %. Les recettes d'investissement progressent de + 4,3 % sous l'impulsion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des subventions reçues au titre des investissements réalisés.

La relance des dépenses d'équipement se poursuit cette année avec une progression de + 7,6 % (+ 18,9 M€) pour atteindre le montant de 267,8 M€.
Les dépenses en faveur de l'éducation (96,8 M€) demeurent le premier poste d'investissement, avec 36,2 % des dépenses totales. Les investissements routiers se traduisent en 2021 par une dépense totale de 68 M€ soit 25,4 % des dépenses totales, en retrait de 6,2 %. Le secteur des transports dont les investissements s'élèvent à 4,8 M€ en 2021 a diminué après une année 2020 marquée par un mandatement important lié au projet TZEN. Les réalisations en matière de développement local sont stables (35 M€). Il faut enfin mentionner la contribution 2021 de 16 M€ au Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I). En contrepartie le Département a perçu 24 M€ au titre de ce même fonds.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Un droit au travail pour tous

ODD	+		+	+	++			+		++	+		+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Maintien dans l'emploi - Santé des personnes en situation de handicap / des personnes inaptes - Accompagnement au reclassement pour les agents déclarés inaptes - Formation et insertion professionnelle des jeunes – Lutte contre les violences sexuelles, sexistes, harcèlement / Représentation des femmes dans les postes d'encadrement – Écart salarial limité - Mission pour l'égalité femmes-hommes et Plan pour l'égalité professionnelle –- Logements réservés femmes victimes – Actions pour un emploi pour tous - Impact climat du télétravail - Co-construction outils*															

Une déclinaison opérationnelle du plan pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

En place depuis juillet 2021, le nouvel exécutif porte de fortes ambitions en matière de politique des ressources humaines en cohérence avec les valeurs « Participer-Partager-Protéger », au bénéfice des agents de la Collectivité. Depuis 2020, le Département élabore son Rapport social unique, outil de dialogue social, d'aide à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.

Plusieurs actions majeures en faveur de l'égalité des droits au travail ont été portées en 2021 :

- passage au RIFSEEP des derniers cadres d'emplois éligibles (ingénieurs et techniciens territoriaux),
- revalorisation des IFSE (1ère application en 2021) au cours d'une campagne biennale,
- mise en œuvre des lignes directrices de gestion notamment en termes d'avancements de grades et de promotions internes,
- évolution de l'application télétravail (dématérialisé) intégrée à l'outil EAE (voir Chapitre Santé, sécurité et bien-être au travail).

En matière d'égalité femme-homme, le Département agit à la fois en tant qu'employeur dans la définition des orientations de la gestion des ressources humaines, des parcours de formation et de mobilité professionnels, et en tant que porteur de politiques publiques, garantes de l'intérêt public local.

Suite à l'adoption fin 2020 du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, réalisé conformément à la réglementation, une déclinaison en actions concrètes a débuté au cours de l'année 2021 pour chacun des 4 axes : Evaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération, Egal accès des femmes et des hommes aux métiers de cadres d'emplois, Articulation entre vie privée et vie professionnelle, Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations.

Place des femmes dans l'emploi

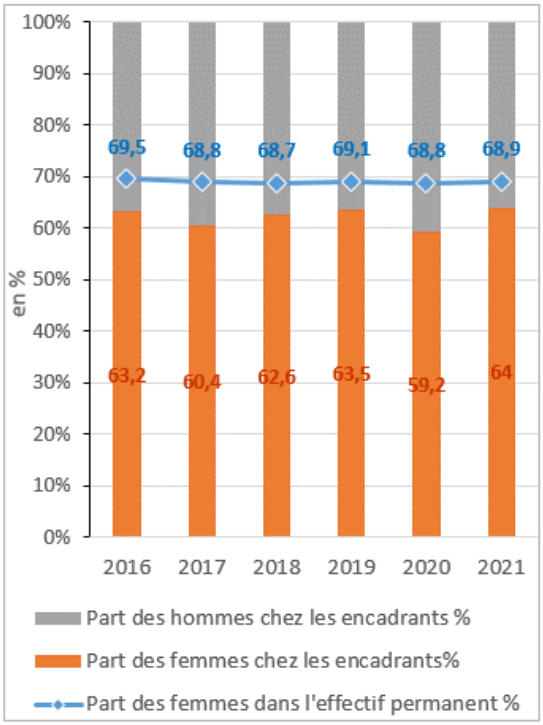

Des femmes bien représentées dans les postes d'encadrement

En 2021, le montant de la masse salariale des agents départementaux (hors assistants familiaux) est de 187,8 M€, en augmentation de 1,4 % par rapport à 2020. 3 955 agents occupent un emploi permanent.

La part des femmes dans l'effectif permanent est stable (68,9 %). Les femmes sont très largement représentées dans les agents non-permanents, en lien avec le type d'emplois dominants (assistants familiaux notamment), soit une exposition plus fréquente à une situation de précarité. Il est constaté une surreprésentation de la part des femmes dans les filières professionnelles sociales et médico-sociales, ce qui souligne aussi la faible mixité dans les filières (plus de 95 % de femmes dans les filières sociales et médico-sociales, 46 % dans les filières techniques).

La part des femmes parmi les encadrants est de 64 %, soit une augmentation de 5 points comparé à 2020 qui ne découle pas d'actions mises en place spécifiquement, mais en revanche, elles ne représentent que 27 % des postes de catégorie A. Plus le poste de direction est élevé (DGS, DGA, SGA) et moins les femmes sont représentées, un constat que l'on retrouve dans la fonction publique territoriale en générale. L'écart de salaire entre les hommes et les femmes se creuse entre 2020 et 2021 (13 € bruts mensuels en moyenne en 2020, 35 € en 2021), cette situation en apparence défavorable s'expliquant par la prime COVID incluse dans la rémunération annuelle en 2020, et qui avait donc diminué l'écart. Des actions sociales sont dédiées pour les femmes agents (ex : logements réservés pour les femmes victimes…).

Une implication du Département pour l'accueil et le maintien dans l'emploi

Un taux d'emploi des personnes en situation de handicap en hausse

La politique de handicap traduite à travers un conventionnement avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFPT) a permis sur les 4 dernières années de contractualisation, et en particulier sur l'année 2021 :

- de mettre en place une gouvernance politique pour mener l'action sur le handicap ;
- de renforcer le maintien dans l'emploi par le recrutement de 4 apprentis en situation de handicap, qui bénéficie d'un parcours de professionnalisation et d'intégration adapté (dispositif de tutorat, journée d'intégration spécifique, aménagements de poste, prise en charge des frais de formation…). La Collectivité pérennise les contrats lorsque cela est possible ;
- de poursuivre la politique volontariste de reclassement des agents déclarés inaptes à leur cadre d'emploi pour raisons médicales, en organisant leur suivi par des professionnels et un accompagnement adapté (temps d'observation, temps d'immersion, aménagements de poste, formation spécifique) afin de les maintenir dans l'emploi (4 nouveaux agents concernés en 2021) ;
- de sensibiliser les agents de la collectivité en particulier lors de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) édition 2021 par des animations, la diffusion de témoignages d'apprentis en situation de handicap, une formation à la langue des signes.

Le renouvellement de la convention FIPHFPT, pour la quatrième fois, est prévu pour 2022.

Le Département appelle au Duo Day

Le Duo Day invite à accueillir dans son service pour une journée une personne en situation de handicap, externe à la collectivité, afin de lui faire découvrir notre métier, nos missions, nos actions, etc. C'est une opportunité pour la personne en situation de handicap de s'immerger dans la collectivités et son environnement de travail et d'amorcer un parcours d'insertion.

DuoDay
L'inclusion commence avec un duo

Après plus de 10 ans de mise en œuvre de cette politique, le Département affiche un taux d'emploi direct des personnes handicapées de 7,09 % au 31 décembre 2021, un taux en progression par rapport à 2020, et se situant nettement au-dessus des obligations réglementaires (6 % de l'effectif total de la structure). Pendant la crise sanitaire, le Département a veillé à l'aménagement des postes de travail à domicile pour les agents en situation de handicap (portabilité des équipements spécifiques, des écrans et dotation en PC portable).

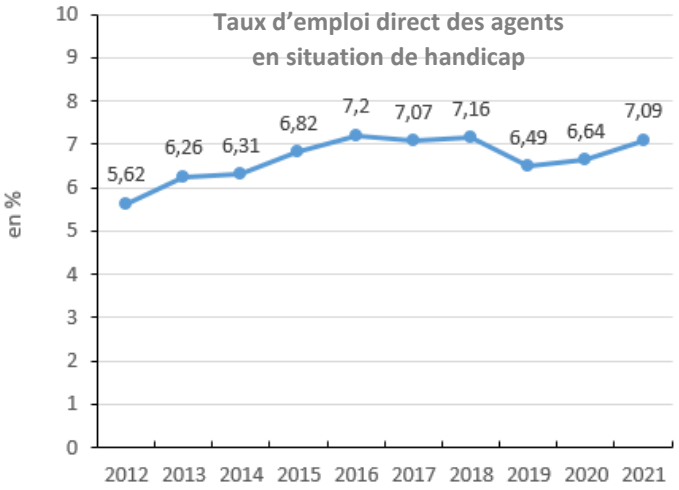

Un accueil des jeunes renforcé pour favoriser leur entrée dans la vie professionnelle

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et de lutter contre la précarité économique des étudiants, le Département a renforcé sa politique d'accueil des apprentis. Ainsi, 62 apprentis ont été accueillis en 2021, dont 5 ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés, et 204 stagiaires, 16 % avec gratification.
Le Département a également mené une campagne de recrutements d'étudiants pour l'été 2021.

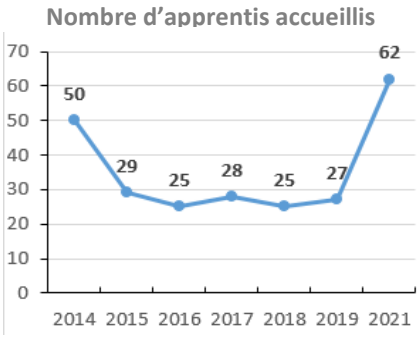

…Et aussi, le télétravail (cf. § Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement)

Une politique de formation et d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
				+												
Liens avec les ODD	*Formation et accompagnement des agents – Formation et insertion professionnelle des jeunes (apprentis et stagiaires) – Consolidation des savoirs de base – Réduction émissions de GES par les formations à distance*															

La formation professionnelle tout au long de la carrière des agents de la collectivité est un facteur de développement humain. En valorisant leurs compétences et leur potentiel, elle constitue un levier qui permet à chacun d'accroître son niveau de qualification, d'élargir sa culture et de s'épanouir professionnellement.

Un plan de formation pour développer l'expertise, la culture professionnelle et les savoirs de base des agents

Conscient de l'importance de la formation tout au long de la vie, le Département de Seine-et-Marne met en place chaque année un plan de formation ambitieux pour ses agents, quels que soient leurs besoins. Il leur permet de consolider les savoirs de base (maîtrise de la langue française, mathématiques…), développer leur expertise et leur culture professionnelles, d'évoluer (préparation aux concours et examens, formations diplômantes), de diversifier leurs compétences et les partager par le biais de l'École des métiers. Cette dernière fait appel à des agents du Département (108 en 2021, 93 en 2020) pour la transmission de

leurs connaissances et leurs expériences appliquées au territoire de Seine-et-Marne et à la culture de la collectivité. Cette ressource est unique car non disponible auprès de prestataires externes. 71 % des agents ont bénéficié d'au moins une formation en 2021.

Le budget consacré à la formation connait une très forte hausse (1,38 M€ en 2021, contre 0,8 M€ en 2020) générée par un co-financement par l'Etat au titre de la Commission nationale paritaire professionnelle de l'emploi (CNPPE), de formations à destination des travailleurs sociaux. Ce dispositif compense la baisse du nombre de jours de formation CNFPT.
Malgré le contexte de crise sanitaire qui se poursuit, 76 % des crédits affectés à la formation ont été consommés, 90,6 % hors CDPPE (contre 75 % à 80 % les années précédentes).

Depuis 2020, chaque agent a maintenant accès à son parcours formation (historique, suivi des demandes…) et à l'offre existante grâce au portail dédié NEEVA. De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place en 2021 pour faciliter le parcours de l'agent : demande de formation directement dans l'application, saisie de l'avis des responsables hiérarchiques… Plus de 5 000 demandes de formation ont été inscrites dans NEEVA dans le cadre des EAE.

De nouveaux dispositifs d'appui managérial pour une meilleure qualité de vie au travail
Le programme d'accompagnement managérial continue à s'étoffer avec des nouveaux formats. Depuis septembre 2021, les « Matinées des managers » proposent sur une demi-journée des échanges de pratiques sur une thématique précise, avec l'intervention d'un expert. Des groupes de co-développement ont également été initiés depuis le début de l'année 2021, en vue de répondre à des problématiques précises rencontrées par les managers, dans une dynamique d'entraide par les pairs.
Ces objectifs rejoignent les objectifs fixés dans le PAPRIPACT de la collectivité, contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie au travail pour tous, pour les encadrants et pour les équipes.

Un nouveau plan de formation 2021-2022 est en préparation avec une augmentation du budget de l'ordre de 20 %, hors co-financement de l'État. Des évolutions sont également prévues en matière de déploiement des réseaux métiers, une diversification des « développeurs de compétences » agents qui s'investissent dans la transmission des savoirs vers leurs collègues, et la création d'un parcours d'intégration dans le cadre de la « Marque employeur ». La dématérialisation des formations pour leur utilisation optimale, et indirectement limiter leur empreinte carbone, doit également se poursuivre.

Un dispositif d'accompagnement et d'information tout au long de la vie professionnelle

Le Département poursuit sa politique d'accompagnement et d'information des agents tout au long de la vie professionnelle, de l'entrée dans la collectivité jusqu'à la retraite, avec deux dispositifs mis en place en 2020 :

- la mission communication évènements (MCE) qui organise et jalonne le parcours de sessions d'accueil, de cérémonies (remise de médaille, retraités) et séminaires (retraite),
- les ateliers « DRH à votre écoute » pour faire connaître l'ensemble des dispositifs RH déployés par la collectivité (atelier sur les fiches de poste, les tickets restauration, le service de la prévention…).

…Et aussi, l'accueil des jeunes apprentis et stagiaires au sein des services du Département (cf. § Un droit au travail pour tous)

Santé, sécurité et bien-être au travail, facteur d'épanouissement

ODD	+ 1	+ 2	+ 3	+ 4	+ 5	6	7	+ 8	+ 9	10	+ 11	12	+ 13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Aide sociale (difficulté financières, prévoyance complémentaire, aide à la restauration, adhésion clubs sportifs et activités culturelles, aide à la rentrée scolaire …) - Prévention des risques professionnels et psychosociaux (accompagnement, outils, sophrologie…) - Information / intégration des nouveaux agents - Aide à la garde des enfants - Télétravail bénéficiant aux femmes, infrastructures numériques, réduction émissions de GES – Actions pour la qualité de vie au travail (travail décent) – Infrastructures numériques pour le télétravail - Logements sociaux réservés – Co-construction des outils/guides*															

Des actions pour prévenir les risques professionnels et protéger les agents

Le développement de la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels est fondé sur 3 axes, mis en œuvre par les préventeurs :

- la formation des agents à la prévention des risques (gestes et postures, évacuation incendie, sauveteurs – secouristes du travail…) : 696 agents formés en 2021 (portant le total à 2 590 agents) ;
- l'ergonomie et les aménagements de postes : 128 aménagements de postes en 2021 pour environ 60 200 € ;
- la médecine professionnelle et la reconnaissance des maladies professionnelles : 324 visites médicales en 2021, l'évaluation des risques professionnels et le suivi de la mise en œuvre d'actions correctrices.

En 2021, le nombre d'accidents du travail et de fiches de signalement sont tous deux à la hausse, la baisse de 2020 s'expliquant par le confinement.

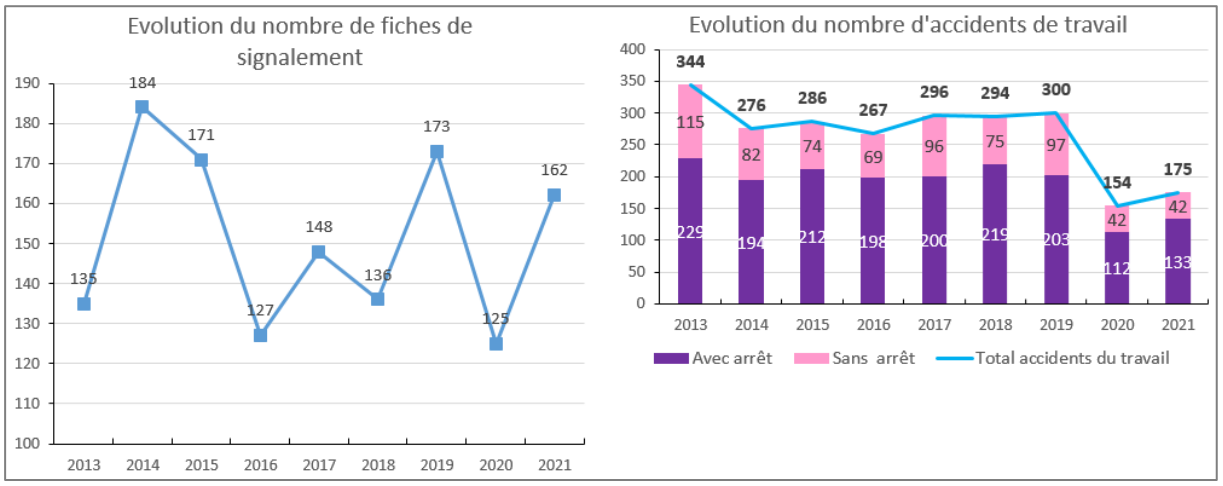

La gestion de la crise COVID s'est poursuivie en 2021 avec des tenues régulières de CHSCT exceptionnels, la fourniture de matériels et équipements de protection, l'organisation de campagnes de dépistage en coopération avec le SDIS77.

Le taux d'accidents du travail rapporté au taux d'absentéisme total

Cible : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs

Le taux d'accidents du travail rapporté au taux d'absentéisme total continue d'augmenter en 2021 (+3 % par rapport à 2020). Les directions les plus touchées sont les routes et les collèges. Cette tendance s'explique en partie par le fait que certains métiers dans ces directions sont plus risqués et plus pénibles (ex: agents travaillant sur le bord des routes ou avec des machines outils). Ces conditions de travail plus difficiles s'ajoutent à un vieillissement de certains agents, ce qui peut favoriser l'augmentation des accidents du travail. Pour enrayer cette tendance, plusieurs actions sont mises en place par la DRH qui oeuvre à sensibiliser les agents aux risques de leurs métiers.

L'année 2021 a été plus particulièrement marquée par une forte avancée du projet risques psychosociaux (RPS), traduite par des formations pour les managers et représentants du personnel (170 personnes formées), la mise en place d'un plan d'action triennal de prévention des RPS, création d'un comité pluridisciplinaire pour la prévention des RPS dont la mission consiste à étudier les situations complexes et de proposer des actions et/ou mesures d'accompagnement et leur suivi (7 réunions en 2021). Le dispositif d'écoute des agents en souffrance est monté en charge avec le nouveau Relai d'écoute, venant compléter l'existant. Internalisé, il est composé d'agents du Département, professionnels de ces questions (conseillers en prévention, service prévention, hygiène et sécurité, assistants sociaux) qui assurent l'accueil et l'écoute de l'agent s'estimant victime ou du lanceur d'alerte, accompagnent l'agent dans ses démarches et l'orientent vers les acteurs dédiés (conseillers en évolution professionnel ou services de secours, en cas « d'urgence santé »).

Des activités sport-santé pour les agents sur leur lieu de travail

Dans le cadre du bien-être au travail, la DSJ a été associée par la DGAR, dès 2020, pour la mise en place d'actions sport santé bien-être lors de la journée de l'agent. Ainsi, en 2021, la DSJ s'est portée volontaires pour expérimenter une semaine thématique « sport santé bien-être » en septembre 2021. Diverses activités, sur différents sites, ont été proposées aux agents : sophrologie, conférence micro-sieste, diagnoforme [athlé santé], initiations marche nordique, basket 3x3, sortie vélo… A la suite de cette semaine, et dans la continuité d'un sondage proposé à l'ensemble des agents départementaux, de nouvelles actions seront proposées tout au long de l'année, sur le modèle de la dynamique relative aux sorties course à pieds liées aux manifestations soutenues.

…Et aussi, l'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle, la prévention santé des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle (cf. § Un droit au travail pour tous)

Une politique pour aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle

L'action sociale pour améliorer la condition de vie des agents, un budget à nouveau à la hausse

Afin de permettre aux agents de concilier au mieux la vie professionnelle et la vie personnelle, le Département met en œuvre une politique d'action sociale regroupant l'attribution de prestations sociales, l'accompagnement social des agents en difficulté, et le Comité des œuvres sociales (COS). Le Département dispose d'un contingent de logements dans le parc social de Seine-et-Marne dont il fait bénéficier ses agents.

En 2021, le budget consacré à l'action sociale est en forte hausse, comme en 2020 (après les baisses constatées de 2017 à 2019), avec un montant d'environ 6,1 M€ (4,82 M€ en 2020), dont 81 % pour les prestations sociales et 19 % pour le COS. Citons comme prestations sociales en évolution en 2021, l'augmentation de la subvention restauration pour les agents avec un niveau d'indice modeste à 3,6 € (au lieu de 3 €), la prise en charge de l'augmentation du taux de cotisation à la Prévoyance.

Une prise en charge par le Département de l'augmentation du taux de cotisation du contrat Prévoyance

Le contrat Prévoyance, facultatif, permet aux agents qui le souhaitent de bénéficier a minima d'un maintien de salaire en cas d'incapacité de travail temporaire ou invalidité permanente. Le Département participe au frais de cotisation, de façon différencié suivant l'indice des agents. A compter du 1er janvier 2022, le taux de cotisation de l'ensemble des garanties étant majoré de 30 %, le Département a fait le choix en 2021 de prendre à sa charge l'intégralité de cette hausse pour les garanties de base, afin de permettre aux agents départementaux de continuer à bénéficier de leur régime de prévoyance dans les meilleures conditions.

Le télétravail qui bénéficie à la moitié des agents

Le télétravail favorise, en général, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Il permet aussi de réduire les déplacements domicile / travail (gain de temps et moins de frais de carburant, généralement moins d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, moins de risque

d'accidents de trajet…) et de limiter certains vecteurs de stress (fatigue de la conduite, désagréments des transports en commun...).

Au Département, certaines catégories de postes ne sont pas compatibles avec le télétravail, en raison des missions et tâches menées (agents des collèges, agents d'exploitation des services territoriaux d'aménagement, agents d'accueil…). Par ailleurs, ce mode de travail suppose le déploiement d'outils numériques tels que l'accès à distance au réseau et la mise à disposition des logiciels métiers.

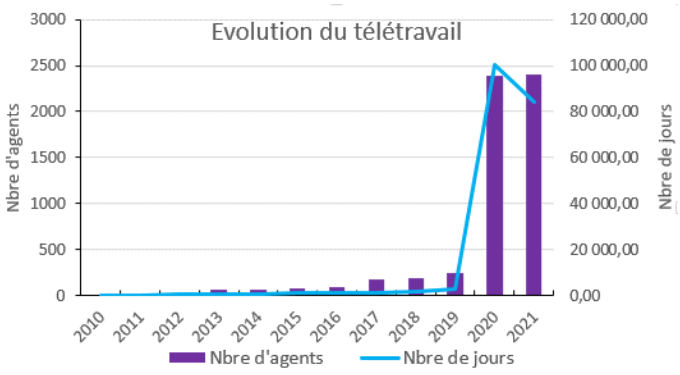

La mise en place du télétravail, accélérée par la crise COVID avec une importante et rapide évolution technologique, a bénéficié en 2021 à la moitié des agents du Département qui y ont eu recours au moins une fois dans l'année : 2 400 agents avec une moyenne de 35 jours de télétravail par an. 83% des agents ayant eu recours au télétravail sont des femmes. La dotation en ordinateurs portables pour chaque agent ayant signé une convention de télétravail se poursuit en 2021.

…Et aussi… Un Département innovant et très engagé dans sa transformation numérique

Une tendance à la hausse de l'absentéisme

L'absentéisme peut ordinairement constituer un indicateur du niveau de bien-être au travail. Le taux est en nette hausse depuis 2019, une tendance qui s'est amorcée avant le début de la crise COVID.

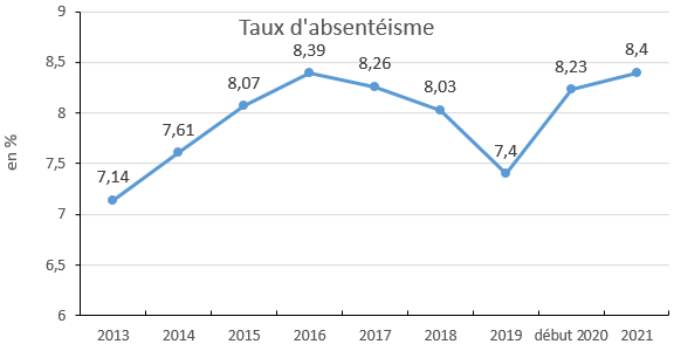

REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITE DU DEPARTEMENT ET L'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une accélération de la transformation numérique du Département

ODD			+						++	+		+	+			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Réduction des déplacements (télétravail) facteur de gain de pouvoir d'achat – Dispositifs pour ergonomie des postes des agents en TT - Démarche forte et massifiée de dématérialisation interne et au service des usagers – PC portables et bureaux virtuels pour tous - Réduction des nuisances liées aux déplacements (pollution, gaz à effets de serre) - Diminution importante des consommations de papier et autres consommables — Protection de l'enfance plus performante*															

Des dispositifs déployés massivement pour installer le travail et les échanges à distance

La transformation numérique du Département avait été initiée en 2018 par la DGAS pour la gestion de ses dispositifs dans les champs de l'autonomie, l'enfance, la petite enfance et parentalité, l'insertion professionnelle et l'accueil des usagers. Avec cette démarche innovante, le Département de Seine-et-Marne a été le premier en France à avoir totalement dématérialisé la gestion du dossier de l'enfant.

La crise sanitaire a considérablement accéléré et massifié le déploiement de dispositifs pour faciliter le travail et les échanges à distance, ce qui permet de réduire les déplacements tant des agents que des acteurs extérieurs au Département ainsi que des usagers, avec des impacts significatifs sur les nuisances générées par l'usage de la voiture individuelle (pollution, gaz à effet de serre), la qualité de vie des agents et leur pouvoir d'achat (frais de transports), dispositif pour accompagner l'usager dans ses démarches (dossiers des actions sociales, pour les collèges ENT et Mystage…).
En 2021, le Département s'est doté de 48 salles de visio-conférence (5 en 2020) assurant une large couverture des sites départementaux. 130 000 réunions virtuelles ont été organisées en 2021. Tous les agents dotés d'outils informatiques ont accès par défaut à un bureau virtuel, leur permettant d'accéder à leurs applications métiers et au serveur départemental, ce qui a permis d'élargir le recours au télétravail pour un grand nombre d'agents. En outre, les agents ayant une convention de télétravail sont dotés en priorité d'ordinateurs portables, utilisables à leur domicile, pour plus d'égalité (390 ordinateurs portables affectés en 2021), la lutte contre la fracture numérique des agents étant également un enjeu important et au cœur des préoccupations du Département.
En 2022, tous les bâtiments départementaux devraient être dotés du Wifi.
Des outils pour informer sur l'ergonomie des postes de travail informatiques ont été mis en place en lien avec le service Prévention (formation et document de préconisations).

Des environnements de serveurs fortement sollicités lors des fortes chaleurs estivales

Si la technologie de déploiement de serveurs utilisée, dite de serveurs virtuels, peut entraîner des économies de ressources (soit une préservation de ressources non renouvelables et notamment de métaux rares dont l'extraction a un coût social souvent élevé, en revanche, elle a conduit à solliciter davantage les serveurs en place soit une hausse des consommations électriques et des besoins de froid. Ces derniers ont accéléré le vieillissement des climatiseurs en place, déjà affectés par les canicules estivales récurrentes de ces dernières années. Leur changement, programmé, permettra d'acquérir du matériel moins énergivore et plus performant. La chaleur fatale produite par les serveurs n'est aujourd'hui pas valorisée.

Un patrimoine bâti progressivement moins énergivore, plus sain et moins vulnérable au changement climatique

ODD	1	2	3	+ 4	5	6	+ 7	8	9	10	11	12	+ 13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Modalités de construction des bâtiments propices au bien-être et à la santé (HQE, bois…) – Analyse de la qualité de l'air intérieur - Construction et équipement des collèges – Nettoyage écologique des bâtiments - Recours aux énergies renouvelables et performance énergétique – Mise en conformité accessibilité des bâtiments - Résilience des bâtiments face au risque inondation / Culture du risque*															

Un Schéma directeur de l'énergie engagé par le Département

La plupart des bâtiments étant soumis au « décret tertiaire », qui vise à réduire progressivement les consommations d'énergie des bâtiments avec des objectifs chiffrés, le Département a lancé son Schéma directeur de l'énergie (SDE) pour identifier et programmer les actions à mettre en place. Elles seront déployées suivant une stratégie d'investissement pour l'ensemble des bâtiments soumis au décret.

Des objectifs ambitieux du décret tertiaire nécessitant une mobilisation de moyens importants

Énergies finales consommées dans les bâtiments en 2021

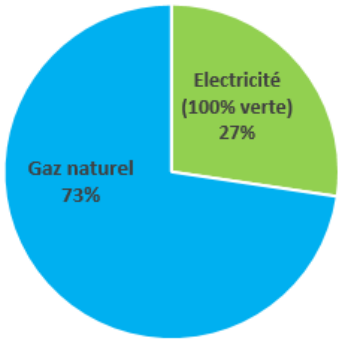

Le Département gère 200 bâtiments dont 128 collèges. La consommation d'énergie totale est estimée en moyenne chaque année à 162 kWh ep[1]/m². À titre comparatif le niveau Bâtiments Basse Consommation (BBC) fixe pour le climat observé en Seine-et-Marne une consommation cible dans le neuf de 65 kWh ep/m².

Le gaz est la principale source d'énergie utilisée dans les bâtiments, avec 73% des consommations. L'électricité occupe la part restante, s'agissant à 100 % d'électricité « verte » (origine renouvelable).

L'ensemble du patrimoine bâti du Département a fait l'objet en2021, d'un diagnostic énergétique, préalable à l'élaboration de la stratégie du SDE, qui a validé les axes suivants :

- Les actions mises en œuvre par le Département se focaliseront dans un premier temps sur les obligations réglementaires, prévues pour 2030 (40 % de réduction de la consommation d'énergie) ;
- Le SDE sera réactualisé au pas de temps de 5 ans pour préparer l'atteinte des objectifs 2040 et 2050 (respectivement - 50 % et - 60 %) ;
- Les contrats de performances énergétiques seront généralisés à l'ensemble des sites départementaux (55 bâtiments en 2021) ;
- Des groupes de travail inter directions seront constitués afin de travailler en transversalité ;
- La notion d'efficacité énergétique sera introduite dans les marchés ;
- La mise en place d'un travail de sensibilisation des usagers pour influencer sur les comportements ;
- La mise en place de réhabilitations thermiques exemplaires pour atteindre d'excellents niveaux de performance énergétique.

Le logiciel de management de l'énergie permettant l'optimisation de puissance, la détection des dérives et la mise en place d'actions correctives adéquates, via la collecte et l'analyse des données de consommation d'énergie, a été déployé en 2021. Il est opérationnel pour la partie collecte de facturation et outil d'analyse. La phase finale consiste à la collecte de données antérieures à l'année 2021 et à l'intégration de données télé relevées sur le parc.

[1] kWh ep = kilowatt/heure d'énergie primaire, unité de mesure utilisée dans la réglementation thermique et qui, pour l'électricité, tient compte du rendement de production et transport de l'électricité (1 kWh facturé correspond à 2,58 kWh ep)

Un engagement du Département renouvelé pour des bâtiments vertueux

La qualité environnementale des bâtiments

En 2021, 1 collège a été certifié Haute qualité environnementale (HQE), portant le nombre de bâtiments HQE à 6 dont 5 collèges. 6 bâtiments sont en cours de certification.

Un bâtiment vertueux pour les activités de la future Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien

Le Département est actionnaire à 50 % de la SPL (Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien (PARSEF). Cette société est en charge de porter la construction du bâtiment agro-industriel qui délivrera des ingrédients issus de produits locaux aux cantines des collèges et des lycées de Seine-et-Marne, des lycées de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne (15,2 millions d'équivalents-repas annuels). La SPL a validé fin 2021 le programme de construction de la partie du bâtiment dédiée aux locaux sociaux (pôle RH, locaux des agents, pôle administratif). Les préconisations retenues par la SPL sont exemplaires : réduction maximale de l'utilisation de ressources foncières, utilisation raisonnée de ressources sur l'ensemble du bâtiment, possibilité évoquée de panneaux photovoltaïques en toiture, et la labellisation HQE des locaux sociaux est souhaitée.

Par ailleurs, en réponse à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air dans certains établissements sensibles recevant du public, le Département a engagé en 2021 les premières instrumentations de 2 collèges, via un marché avec un prestataire et en s'appuyant en complément sur son Laboratoire départemental d'analyses. Le programme se poursuit sur 2022 enchainant les pré-visites pour l'élaboration de la stratégie d'échantillonnage, l'instrumentation et l'émission des rapports de mesures. Cette surveillance de la qualité de l'air intérieur devra être réalisée tous les sept ans. Dans le cas d'un dépassement des valeurs limites réglementaires, des actions correctives devront être mises en place et une nouvelle surveillance réalisée dans les deux ans.
Des actions sont aussi menées pour un entretien des bâtiments plus écologiques.

L'alimentation par des énergies renouvelables

Tous les bâtiments sont alimentés par de l'électricité « verte » (origine renouvelable). Le contrat d'alimentation au biométhane, gaz vert renouvelable, et qui concernait 5 bâtiments, n'a pas été renouvelé en 2021 pour cause de coût.

En 2021, 2 collèges sont chauffés par une chaudière biomasse (hors réseau de chaleur) et un collège par géothermie. Le Département mène depuis quelques années une politique de raccordement aux réseaux de chaleur urbain pour les collèges et autres bâtiments (HABITAT77, SDIS77…), qui permettent un meilleur contrôle de la performance des équipements. L'alimentation des réseaux par des ressources d'origine renouvelable (biomasse, géothermie…) répond aux enjeux climat tout en permettant de bénéficier d'une TVA réduite à 5,5 % pour tous les bâtiments raccordés (bâtiments publics, logements…). 17 collèges sont raccordés à un réseau de chauffage urbain, alimenté en tout ou partie par des énergies renouvelables : 10 d'entre eux bénéficient d'un taux d'incorporation d'énergies renouvelables entre 76% et 100%, 6 entre 62% et 70%, et 1 de 35%.
Plus généralement, le Département favorise les solutions avec énergie renouvelable dans ses nouvelles constructions et lors des réfections de chaufferie, dans le cadre des contrats de performance énergétique (CPE) par exemple.

Projet de raccordement du Collège International à Fontainebleau au réseau de chaleur urbain

Dans le cadre de la délégation de service de la Ville de Fontainebleau pour le développement sur le quartier nord d'un réseau de chaleur à plus de 65 % d'énergie renouvelable, l'entreprise titulaire du marché a proposé au Département le raccordement du Collège International et l'utilisation de l'énergie calorifique distribuée par le réseau pour les besoins de chauffage de cet établissement. Une étude d'opportunité réalisée par le Département a démontré un intérêt environnemental du projet (1 344 tonnes de CO_2 évitées sur 10 ans). En mai 2021, le Département a conclu deux conventions avec l'entreprise, l'une pour raccorder le collège et l'autre pour mettre à disposition les locaux de la chaufferie du collège, afin de permettre la fourniture de chaleur et la maintenance des équipements.

Un renouvellement des équipements

Depuis 2019, les néons et ampoules hors d'usage sont systématiquement remplacés par des ampoules basses consommation (led ou fluo-compact). Les usagers ont globalement apprécié ces remplacements pour leur qualité d'éclairage, de confort visuel, d'esthétique, de modernité…

Vers des bâtiments du Département plus résilients face au risque inondation

Suite aux épisodes de crue de ces dernières années, le Département a souhaité s'engager dans un programme d'actions pour des bâtiments moins vulnérables et plus résilients face au risque d'inondation. Le programme d'actions portent sur des actions préventives structurelles et organisationnelles pour limiter l'exposition du bâtiment, assurer la sécurité et la santé des usagers, faciliter le retour à la normale, prévenir le risque de pollution des milieux (eau, air, sols) par le biais notamment de préconisations pour placer les locaux de stockages hors zone inondable, et sur des actions de sensibilisation (pose de repères de crue, campagnes auprès des usagers). En 2021, 10 bâtiments, dont 8 collèges, sont dotés d'un programme d'actions.

Ces actions doivent être poursuivies avec l'élaboration d'un Plan de continuité des activités du Département (PCA), qui n'a pas connu d'avancées en 2021.

Des véhicules pour les activités du Département progressivement plus propres et moins dépendants des énergies fossiles

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
							+						+			
Liens avec les ODD	*Véhicules plus performants et plus sûrs – Energie renouvelable et efficacité énergétique – Résilience, adaptation, atténuation (changement climatique)*															

La flotte utilisée pour les activités du Département est composée de véhicules légers et véhicules utilitaires légers (voitures de service et de fonction, transports de petits matériels pour les évènements, entretien des routes….) et de poids-lourds et tracteurs utilisés pour les travaux et gestion hivernale des routes départementales et les milieux naturels (ENS). Pour faire face aux défis que constituent les conséquences du dérèglement climatique, le Département de Seine-et-Marne est engagé dans un processus de mutation de sa flotte vers des véhicules propres. Les choix stratégiques appliqués ne sont pas les mêmes pour les poids lourds et les véhicules légers. Ceux-ci se font en fonction de la typologie de véhicule, de leur utilisation finale, et des caractéristiques du territoire (maillage départemental des points d'avitaillement).

Un verdissement des flottes captives du Département engagé

La flotte des véhicules légers (hors entretien des routes)

50 % des véhicules légers (hors entretien des routes) ont 5 ans ou moins. La politique de renouvellement du parc mise en œuvre ces dernières années pour les véhicules légers et utilitaires légers, et la maintenance régulière, ont conduit les années précédentes à une diminution des consommations de carburant malgré une légère hausse du nombre de véhicules. En 2020, la forte réduction des consommations est en partie due à la crise sanitaire ayant engendré une très forte réduction des déplacements des agents. La forte augmentation constatée en 2021 résulte de la centralisation de la gestion de la flotte de véhicules légers (hors utilitaires pour les Routes) sur une Direction (part non intégrée dans les précédents RADD).

Evolution du parc des véhicules légers essence et diesel et des consommations de carburant associées

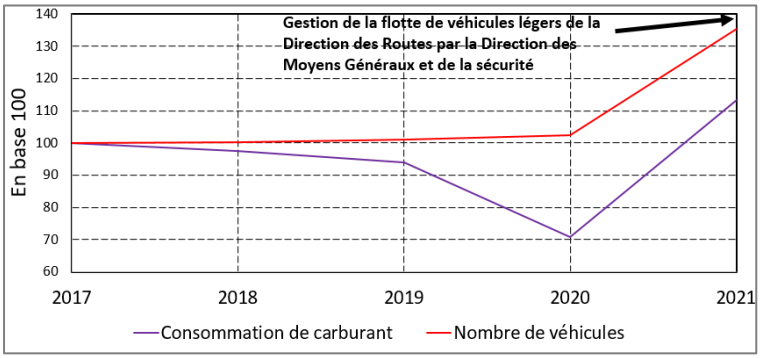

Répartition de la flotte par ancienneté des véhicules légers en 2021

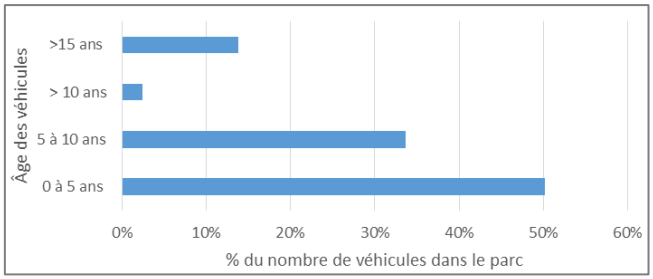

En 2021, la flotte de véhicules légers du Département est composée de 624 véhicules motorisés, avec une part légèrement supérieure de véhicules diesel par rapport aux véhicules essence, les énergies fossile restant très largement dominante dans le mix (91 %, 92 % en 2020). Le nombre de véhicules électrique augmente, passant de 34 véhicules en 2020 à 50 en 2021 pour une diminution des pollutions et nuisances associées. En 2022, il est prévu l'acquisition de 12 nouveaux véhicules électriques.

Typologie de la flotte des véhicules légers

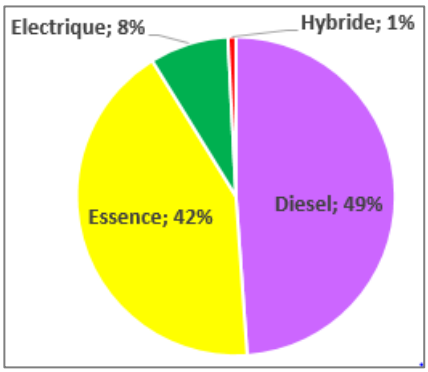

18 nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées en 2021 sur des sites départementaux, portant leur total à 46. Un accord en interne du Département, permettra de simplifier les démarches liées à l'installation de bornes de recharges, en passant par les marchés de prestations électriques mis en place pour les bâtiments départementaux.

Au-delà des véhicules électriques, le Département s'est positionné en 2021 sur l'acquisition de véhicules hybrides (ou hybrides rechargeables), plus polyvalents et mieux adaptés aux longues distances. Cependant, 7 véhicules commandés ont été annulés par le fournisseur, suite à l'impossibilité de trouver des composants électroniques ; d'autres difficultés d'approvisionnement des véhicules sont annoncées pour 2022. De plus, plusieurs modèles véhicules hybrides, ne sont pas considérés comme des véhicules à faibles émissions, dans la réglementation, à cause de leur rejet de CO_2 supérieur à 60 g/Km.

La piste des véhicules au gaz naturel pour véhicule (GNV) est également explorée, en cohérence avec la politique départementale en faveur de la méthanisation. Cependant le maillage de stations publiques actuel n'est pas encore assez développé pour envisager la mutation des flottes des véhicules légers.

La flotte pour l'entretien des routes départementales

Les alternatives au diesel des véhicules lourds, utilisés principalement pour l'entretien des routes, doivent intégrer certaines nécessités en matière d'autonomie et de puissance. Dans le cadre de ses initiatives en faveur du développement durable, le Département a opté pour le bioGNV. En 2021 il s'est doté de 2 camions de 26 tonnes roulant au bioGNV, camions permettant de diminuer de 80 % leurs émissions de CO_2, la quasi-totalité des particules fines et 50 % des oxydes d'azote (NOx) par rapport à un camion diesel respectant la norme Euro VI, et également une diminution des nuisances sonores. Il est prévu l'acquisition de 2 nouveaux camions fonctionnant au bioGNV par an.

268 véhicules sont utilisés pour l'entretien des routes (hors véhicules légers), tous fonctionnant au diesel hormis les 2 camions au bioGNV. 42 % sont âgés de moins de 6 ans. La consommation de diesel associée est d'environ de 845 000 litres en 2021. Par ailleurs, 4 bornes de recharge électrique sont installées au niveau du Parc.

Répartition de la flotte par ancienneté des véhicules utilitaires, tracteurs et poids lourds pour l'entretien des routes en 2021

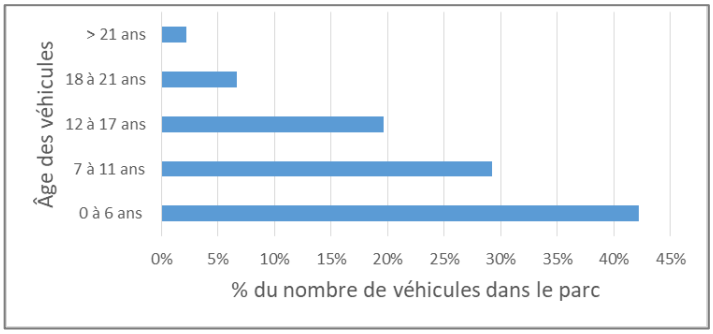

Un plan de mobilité restant à mettre en œuvre

Le Département est soumis à l'obligation, suivant la loi transition énergétique pour la croissance verte de 2015, de réaliser un Plan de mobilité de l'administration (PMA). Le PMA est un projet d'administration mobilisant tous les niveaux de la collectivité et de ses agents pour mettre en place des mesures permettant de :

- réduire l'utilisation de la voiture individuelle,
- promouvoir les transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo, marche à pied …), sans imposer de contraintes,
- limiter les déplacements liés aux activités de la Collectivité (visio et audio conférence, télétravail…).

Cette démarche doit être relancée, avec une gouvernance encore à définir.

Une politique de prévention et valorisation des déchets issus des activités du Département

ODD			+	+					++		+	++	+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Amélioration des conditions de travail d'agents des collèges (méthodes de nettoyage) et des routes – Sensibilisation gaspillage alimentaire/biodéchets (collèges) - Préservation des ressources en eau, et des milieux naturels des pollutions (RD) – Valorisation des biodéchets (biogaz, compost) / emplois locaux - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD –- Papier d'origine durable - Label Imprim'Vert – Tri et prévention des déchets (politique impression, dématérialisation, filières valorisation DEEE, tables de tri) - Marchés globaux de gestion des déchets*															

Suivant la réglementation européenne transposée dans le droit français, la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets est prioritaire dans les politiques « déchets ». La prévention des déchets, qui permet de limiter l'utilisation des ressources et les pressions sur les milieux, est l'un des axes importants de l'économie circulaire. Ensuite, la gestion des déchets produits doit respecter la hiérarchie des modes de traitement : préparation en vue de la réutilisation, recyclage, autre valorisation notamment énergétique, élimination.

Des actions pour la réduction et la valorisation des déchets

La réduction des gisements passe par deux familles d'actions : prévenir la production de déchets d'une part et allonger le cycle de vie des objets d'autre part pour retarder le plus possible leur entrée dans le statut de déchets. Par exemple concernant le mobilier des nombreux services départementaux, lorsque cela correspond au besoin exprimé, son redéploiement est favorisé avant toute commande.

Au vu de l'obligation du tri 5 flux, et de l'échéance de fin des marchés de collecte des déchets de papier un nouveau marché transverse à plusieurs Directions (Environnement, Routes, Moyens généraux) a été passé fin 2021, en complément du conventionnement progressif avec les 19 organismes de collecte de déchets ménagers et assimilés du territoire. Pour ce dernier volet, est envisagé (pour les années à venir) le déploiement de « bars à déchets », permettant de centraliser les flux de déchets triés dans chaque bâtiment départemental. Cette installation miserait sur l'apport volontaire des agents qui ne disposeraient plus de poubelle individuelle (hormis pour le papier), ce qui nécessitera un plan de communication interne dédié.

Vers une empreinte papier allégée

Le papier est le premier consommable de bureau. Cette consommation a un coût économique et également environnemental (déforestation, émission de CO2 liées au process de fabrication, produits pour le blanchiment du papier, transport, conditionnement…). La maîtrise de la consommation de papier est donc un enjeu important, pour lequel des objectifs réglementaires ont été fixés, notamment dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015.

Quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par habitant (donnée 2019)

Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type (donnée 2019)

Cible : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets, et réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

On observe une réduction irrégulière des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés par habitants en Seine-et-Marne entre 2011 et 2019.

Les statistiques montrent que l'objectif fixé au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (-10% entre 2010 et 2025) ne sera probablement pas atteint, si la réduction ne s'accélère pas, au niveau régional comme départemental.

Les ratios de DMA recyclés par habitant sont relativement stables depuis 2011. Il faudrait que ces ratios augmentent relativement aux ratios de DMA totaux par habitant, pour atteindre l'objectif fixé par la loi AGEC d'orienter 65% (en masse) de ce type de déchets vers des filières de valorisation matière à horizon 2025, ce qui implique donc de mettre proportionnellement de plus en plus de déchets recyclables dans les poubelles dédiées, que de déchets non recyclables dans la poubelle à ordures ménagères. En parallèle, c'est bien la réduction nette de l'ensemble des DMA qui est visée.

Le Département dépasse les objectifs concernant l'origine du papier (100 % du papier blanc certifié PEFC ou FSC, et/ou écolabellisé). En revanche, les quantités consommées ont un rythme de diminution qui reste modéré (55 tonnes de papier blanc achetées en 2021 ainsi qu'en 2020, contre 57,5 tonnes en 2017).

Afin de limiter les consommations de papier, deux familles d'action ont été mises en place :

- La dématérialisation des procédures qui en outre limite les émissions de GES par la diminution des besoins de déplacement : elle vise les procédures internes (gestion des personnels des collèges, la chaîne comptable et fascicules budgétaires, parapheur électronique…) et externes (dématérialisation

des procédures pour les marchés publics quasi-totale en 2019, envoi des pièces au contrôle de légalité…), y compris dans les relations avec l'usager, notamment dans le domaine du social (Aide sociale à l'enfance, Protection maternelle et infantile…) ;

- Depuis 2019, une politique d'impression homogène appliquée à l'ensemble du parc de périphériques, avec des imprimantes multifonctions en réseau en remplacement des imprimantes individuelles, et des impressions par défaut en noir et blanc et en recto/verso …

Depuis 2013 (renouvellement en 2017), le service impression du Département est labellisé par la marque Imprim'Vert. Ce label est attribué sur la base d'un cahier des charges pour diminuer l'impact environnemental de l'activité d'impression : gestion des produits dangereux, non utilisation de produits toxiques, sensibilisation des agents, suivi des consommations énergétiques.

La plateforme de commande Mozaïc77 est mise en place depuis fin 2020 dans les établissements du Département, et s'étend depuis 2021 aux agents nomades et à des partenaires de la collectivité. Elle centralise toutes les demandes liées aux besoins en papeterie (contre auparavant 3 points d'entrée et la ressaisie des demandes), avec un large éventail de choix ainsi qu'un suivi de commande et un glossaire. Cette nouvelle organisation améliore ainsi l'efficacité et sensibilise les agents sur les dépenses publiques grâce à l'affichage du coût de revient. Pour 2022 il est prévu un dispositif de confection de blocs notes à partir de papiers imprimés en une face, qui sera intégré à la plateforme Mozaic77.

Au-delà de l'origine des approvisionnements et de l'optimisation de l'utilisation, le recyclage du papier demeure essentiel au vu des gisements importants générés : pour le seul Hôtel du Département, ce sont ainsi 18,5 tonnes qui ont été recyclées en 2021.

Une valorisation constante des anciens équipements électroniques

La production des matériels électroniques et numériques a une empreinte carbone particulièrement forte et est consommatrice de métaux et de terres rares extraites notamment en Afrique et en Asie dans des conditions socio environnementales locales parfois peu regardantes. Ces ressources font aussi l'objet de tensions géopolitiques croissantes.

En 2021, 26 tonnes de Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) et 130 kilos de cartouches d'imprimantes ont été collectés à des fins de valorisation. On observe une stabilité de la quantité de déchets électroniques éliminés par rapport à 2020, en raison de la généralisation du télétravail. L'absence physique d'une partie importante des agents explique cette moindre utilisation des matériels informatiques mis à leur disposition. Concernant les ordinateurs, le Département continue sa politique de réemploi, solution encore plus durable que le recyclage (moins d'énergie consommée, réduction de la fracture numérique), par le don à des associations ou écoles. 93 ordinateurs ont ainsi été remis en 2021.

Les premières concrétisations pour d'une restauration collective durable

Environ 760 tonnes de déchets alimentaires (préparation des repas, restes d'assiettes, pain) sont produits chaque année par les collèges publics seine-et-marnais dotés d'une restauration collective.

Afin de prévenir la production des biodéchets dans les cantines des collèges, ce qui constitue la priorité, le Département a mis en place en interne une formation « Restauration durable et responsable » à destination des chefs de cuisine et second de cuisine. Toujours dans une optique de prévention au niveau des collèges publics, la Direction des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse s'attache à intégrer dans ses marchés une gestion rationnelle des déchets et une détermination de la nature et de l'étendue des besoins avec précision, en prenant en compte les objectifs de développement durable.

Le Département a engagé des réflexions en 2018 afin de rattraper son retard dans la mise en place d'une solution de valorisation de ses biodéchets produits par la restauration des collèges. Ces derniers sont en effet, pour l'écrasante majorité, équipés de tables de tri modulables, qui servent à séparer les déchets valorisables (cartons, plastiques…) du reste des déchets. Ces derniers sont aujourd'hui pour l'essentiel

évacués et traités avec les ordures ménagères, donc incinérés. Or, les déchets alimentaires étant constitués majoritairement d'eau, leur incinération revient à brûler de l'eau, ce qui est peu efficace énergétiquement, et produit des polluants issus de la combustion.

La loi AGEC impose le tri à la source pour leur valorisation des déchets alimentaires pour l'ensemble des entreprises et administrations

- Pour les établissements produisant plus de 10 t. de biodéchets depuis 2016
- Pour les établissements produisant plus de 5t. de biodéchets à partir du 1er janvier 2023
- Pour tous les établissements, peu importe leur quantité produite, à partir du 1er janvier 2024

L'obligation de tri à la source des déchets alimentaires concernera également les particuliers à partir du 1er janvier 2024, cela concerne donc tout le monde directement.

Quelques collèges utilisent aussi les tables de tri pour alimenter leur composteur (installé à leur propre initiative et/ou celle d'un syndicat de collecte des déchets). Une solution progressive pour l'ensemble des collèges est en cours de mise en place par le Département incluant pour chacune d'elle la sensibilisation et la formation des agents :

- Pour les plus gros établissements (en terme de demi-pensionnaires donc de déchets alimentaires produits), des prestations de collecte par camion pour valorisation en unité de compostage et méthaniseurs. 15 collèges (approchant les 10 tonnes de déchets alimentaires par an) ont ainsi leur déchets alimentaires (de sortie de plateaux) collectés depuis juin 2021 via le marché du Département.
- Pour les autres établissements, le Département est en réflexion sur l'assortiment de solution à adopter à partir de 2023-2024, selon le type d'établissements (et sa localisation, notamment) entre la collecte par camion et le compostage autonome. Ces choix impliquent à la fois des impacts environnementaux, financiers et organisationnels importants. Concernant cette deuxième solution, une expérimentation est toujours prévue avec une demi-douzaine de collèges, bien que fortement retardée en raison notamment de la gestion du COVID.

Les premières collectes de juin 2021 et de la fin d'année calendaire 2021 ont permis la valorisation de plus de 80 tonnes de déchets alimentaires issus des 15 collèges. Ces déchets ont été transportés par camions roulant au biogaz. Ce mode de transport, privilégié par le Département (en cohérence avec CapMetha77), permet de limiter les impacts par rapport aux véhicules à essence ou diesel: pas d'utilisation de pétrole, moindres émissions de particules et de CO_2, faibles bruits. Ces déchets ont été valorisés par production de compost industriel, de biogaz et de fertilisant, plutôt qu'incinérés avec les ordures ménagères classiques. Par ailleurs, le prestataire choisit par le Département est une entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), employant pour des postes de chauffeur et d'éco-animateurs des personnes en réinsertion.

L'ambitieux projet de plateforme de regroupement et conditionnement de produits agricoles de proximités pour l'approvisionnement de la restauration scolaire avance: depuis 2021, la SPL PARSEF, dont le Département et la Région IDF sont actionnaires, conduit la mise en œuvre du projet. Le Département prépare activement la concrétisation de l'approvisionnement local : préparation des futurs marchés alimentaires, prise en charge d'actions de formation auprès des producteurs locaux via la Chambre d'agriculture, sourçage, stratégie… Cette plateforme aidera à réduire l'impact « transport » de l'approvisionnement de la restauration car local, permettant à terme (avec les solutions sur les déchets), de boucler dans un mode durable le circuit « alimentation » des collèges publics en Seine-et-Marne.

Un entretien des locaux moins impactant pour l'environnement et la santé des agents

Le Département a investi de 300 € à 9 000 € par collège dans du matériel de lavage par mécanisation (aspirateur, auto-laveuses, mono-brosse) permettant de limiter l'usage de détergent et contribuant à prévenir les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

Le Département a mis en place une formation interne pour l'application de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation, qui permet des économies d'eau (679 l/jour de lavage/collège), la limitation de l'usage du détergent, et contribue à prévenir les TMS. L'investissement en chariots adaptés et petits matériels de ménage se fait par les 31 collèges volontaires à ce jour (sur leur budget propre).

Les marchés d'externalisation de l'entretien des collèges comportent des clauses imposant au titulaire de limiter les consommations de ressources non renouvelables, les pollutions des milieux et l'utilisation de substances dangereuses, et faciliter la gestion des déchets.

Une gestion des matériaux des voiries départementales ambitieuse et innovante

Dès 2010, le Département s'est engagé pour ses travaux routiers dans la voie de la transition écologique, ce qui lui a permis d'atteindre et même de largement dépasser la plupart des objectifs fixés par la loi TECV de 2015 (notamment la valorisation de 70 % des matériaux / déchets produits lors des travaux de construction et entretien routier):

- Le Département a signé avec ses partenaires d'Ensemble77 (regroupement d'acteurs autour d'une vision partagée des travaux publics) la déclinaison locale de la Convention d'engagement volontaire nationale (CEV). Celle-ci constitue la feuille de route permettant de structurer et d'amplifier les actions menées en intégrant les objectifs de la transition écologique.
- Depuis 2013, un cahier des clauses environnementales (CCE) est intégré dans les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés passés par la Direction des Routes, un outil essentiel au respect des engagements du Département (voir *« La commande publique responsable »)*

Fort de ces années d'expériences, le Département diffuse ces bonnes pratiques de démarches environnementales par des formations auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, notamment en partenariat avec Ensemble77.

En 2021, le Département a passé un nouveau marché pour les enrobés routiers, avec une part d'origine recyclée de 30 %. Sur les près de 150 000 tonnes commandées en 2021 pour les chantiers routiers, plus de 30 000 tonnes comportaient des agrégats d'origine issus de déconstructions.

La commande publique, levier majeur pour des marchés responsables

ODD				+				+	+	+		+	+			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Clauses sociales et environnementales (insertion, santé-environnement) – Formation interne marchés et développement durable – Respect des obligations sur l'égalité professionnelle Homme Femme pour candidater aux marchés public - Accès aux TPE/PME – Dématérialisation des MP – MP réservés – Collectivité responsable - Gestion durable et intégrée des ressources – Marchés publics durables – Résilience, atténuation et adaptation (changement climatique) – Accès public à l'information / Partenariats (Comité départemental insertion)*															

La commande publique Départementale en 2021 représente 225 M€ pour 189 marchés conclus. Pour les dossiers à enjeux, des Comités d'achat sont mis en place réunissant l'élue en charge de la commande publique et l'élu en charge de l'objet du marché, pour définir la stratégie d'achat en amont de la procédure. 8 Comités d'achat se sont tenus en 2021.
Par ailleurs, tous les agents de la Direction Achats Publics (DAP) sont aussi formateurs internes, la formation d'initiation aux marchés publics comprenant un volet achat durable.

Des marchés socio-responsables

En 2021, le Département a poursuivi la mise en place de projets structurants en matière de commande publique responsable et durable. Pour aller encore plus loin, le Département étudiera en 2022 la pertinence de réaliser un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui permettraient de donner à lire la cohérence entre les objectifs fixés par le Département et les actions menées, et de déterminer les modalités d'évaluation des résultats obtenus.

Les clauses d'insertion sociale

Les clauses d'insertion sociale consistent à réserver au moins 5 % du nombre d'heures liées à un marché à des personnes éloignées de l'emploi. Au Département, elles concernent les marchés de travaux les plus importants (à partir de 214 000 € HT) et certains marchés de services (nettoyages de locaux, traiteurs, entretien des ENS, marchés informatiques…). L'intégration de clauses sociales a continué de se développer très significativement en 2021 avec 29 % de marchés concernés (19 % en 2020), près de 31 500 heures de travail ayant bénéficié au public éloigné de l'emploi (+12 % par rapport à 2020).
Les travaux du Comité départemental pour l'insertion pérenne par les clauses sociales, dont l'animation est assurée par Initiatives 77 et la présidence jusqu'en 2021 par le Département, se sont poursuivis. Des actions de communication ont été menées (séminaire, communication sur l'offre de service) et un nouveau plan stratégique 2021-2022 adopté.

Les marchés réservés

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le Département a poursuivi l'attribution de marchés publics aux structures ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) et EA (Entreprises adaptées) en s'appuyant sur le réseau GESAT, partenaire du Département depuis 2012. Une étude des marchés réservés potentiels a été réalisée par le Réseau GESAT en 2021.

…Et aussi… Un droit au travail pour tous

Le développement d'actions pour l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics

Contribuer à l'économie locale par les marchés publics départementaux est un objectif du Département, pour la consolidation et la création des emplois en Seine-et-Marne. La part des dépenses attribuées à des fournisseurs Seine-et-Marnais est en forte augmentation : 46 % contre 30 % en 2020, représentants 104 M€ pour 541 entreprises.

Pour 2022, le Département entend poursuivre ses actions afin de favoriser l'accès des entreprises et prioritairement les PME/TPE du département aux marchés publics, en organisant le 1er Salon de l'achat public avec le SDIS77, Habitat77, et une dizaine de partenaires. Ce salon serait reconduit tous les ans. Une présentation des enjeux en matière de développement durable (nouvelles obligations) et des actions mises en œuvre par le Comité départemental est notamment prévue. Un atelier consacré à la clause d'insertion sociale, levier de recrutement pour les entreprises sera réalisé avec la participation d'Initiative77, facilitateur en matière d'insertion sociale des publics éloignés de l'emploi, tels que les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA).

Des clauses environnementales pour des marchés éco-responsables

En 2021, 63% des marchés publics passés par le Département comprenaient une clause environnementale, en forte hausse par rapport à 2020.

La politique liée aux aménagements routiers est particulièrement engagée. Elle incorpore depuis 2013 dans ses consultations un cahier des clauses environnementales (CCE) auquel l'entreprise doit répondre. Il intègre plusieurs dimensions (gestion des déchets, matériaux recyclés, pollution atmosphérique, gestion des eaux de chantier, insertion du chantier dans le site, émissions sonores). Afin de diffuser ces bonnes pratiques, des Maîtres d'ouvrage, Communes et EPA, ont été formés par les services du Département sur l'insertion de clauses environnementales dans leurs marchés publics.

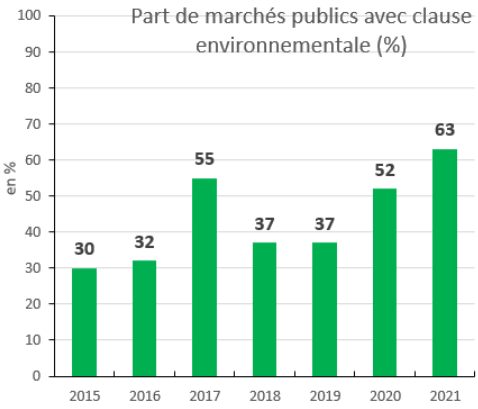

L'article 35 de la loi « Climat et résilience » n° 2021-1104 du 22 août 2021 introduit l'obligation pour les acheteurs et les autorités concédantes, de retenir au moins un critère d'attribution prenant en compte les caractéristiques environnementales de l'offre. La date butoir de mise en œuvre de cette nouvelle obligation est fixée au 21 août 2026.

En application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), **le décret n° 2021-254 du 9 mars 2021** dresse la liste des produits (ou catégories de produits) dont les volumes d'achats annuels doivent respecter des proportions minimales issues du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. La date d'entrée en vigueur est le 21 août 2026.

Les nouveaux Cahiers des Clauses Administratives Générales et Techniques (CCAG) adoptés en 2021 imposent que les documents particuliers du marché (CCAP, CCTP etc.) contiennent et précisent les obligations en matière environnementale qui pèseront sur le titulaire. Des clauses environnementales sont introduites pour fixer des obligations en matière de transport, d'emballage et de gestion des déchets

Un marché pour l'achat de véhicules recyclés

En application du décret du 9 mars 2021 imposant une part de biens issus de réemploi, de la réutilisaton ou intégrant des matières recyclées, le Département pour son marché de fournitures de camions de 19T simple cabine avec bras de relevage et benne, a opté pour des véhicules d'occasion. Pour ce marché singulier, l'action de l'acheteur se décompose en 3 étapes clés, en lien avec la direction opérationnelle : un benchmark achat pour déterminer la forme du marché et les gains achats potentiels, un sourçage pour identifier les fournisseurs clés du marché, un démarchage des fournisseurs pour examiner les offres d'occasion sur le marché.

L'optimisation des politiques départementales par le contrôle de gestion et la mobilisation des fonds européens

ODD	+			+				+	+								+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Liens avec les ODD	*Diminution des charges locatives (FEDER pour réhabilitation thermique logements sociaux) - FSE en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi - Actions pour la mobilité douce - santé-environnement- (FEDER) – Education à la citoyenneté européenne (Mission Europe) – Actions pour la sobriété énergétique (FEDER) – Développement de ClickView au profit des Directions - Actions pour l'insertion des bénéficiaires RSA – Efficacité des politiques publiques / Collectivité responsable (Contrôle de gestion) / CIED*																

Un développement du service du Contrôle de gestion pour une meilleure prise en charge des usagers

Le Contrôle de gestion a pour but d'apporter un éclairage sur des sujets d'ordre financier, organisationnel ou partenarial, mais aussi de développer des outils de pilotage et de suivi des priorités en fournissant notamment des reportings mensuels aux décideurs pour orienter leurs actions.

Le développement du service s'est accéléré en 2021. Le pôle décisionnel créé en 2020 a étoffé son offre d'applications décisionnelles aussi bien dans le champ du social (applications DGAS, MDPH, PMI, SAPHA), compétence phare du Département, que dans les champs RH et financiers. Cela permet de piloter un plus grand nombre d'activités et d'apporter une meilleure prise en charge des usagers.

Afin d'aider l'exécutif et la direction générale dans leurs décisions, le service a réalisé 3 audits ou évaluations auprès des services et de leurs partenaires.

Une Mission Europe contributrice d'une citoyenneté européenne

La Mission Europe a continué de mobiliser des fonds européens pour le compte du Département. Ainsi, en 2021, un appel à projet a été négocié avec la Région pour obtenir une enveloppe de 5,2 M€ du Fonds Européen de développement régional (FEDER) en vue de financer 2 projets : les mobilités douces et la rénovation thermique des logements sociaux. La Mission Europe a accompagné Habitat77 pour la rénovation thermique de logements d'une résidence pour une subvention d'1,3M€ de FEDER et a porté un projet portant sur les mobilités douces bénéficiant à plusieurs communes pour une subvention FEDER demandée de 2,8 M€.
Autre fonds européen, géré par la Mission Europe, le Fonds social européen (FSE) permet quant à lui, de financer des actions en faveur du secteur social, et plus particulièrement de l'insertion, notamment des bénéficiaires du RSA. En 2021, le montant des remboursements FSE au Département a atteint le chiffre record de 5,5 M€.

EUROPE DIRECT
Seine-et-Marne

Par ailleurs, en vue de favoriser la connaissance des institutions européennes et favoriser la citoyenneté européenne auprès des habitants du Département, la Mission Europe a officiellement ouvert un Centre d'information Europe Direct (CIED) au sein de l'Hôtel du Département en septembre 2021, permettant à tous les Seine-et-Marnais de venir s'informer sur celle-ci. De plus, la Mission Europe se rend également auprès de la population et des jeunes dans les collèges pour les sensibiliser à la question Européenne.

Une initiation ludique des collégiens aux institutions européennes
La Mission Europe a organisé pendant l'année scolaire 2021-2022, le concours « En route pour l'Europe » en partenariat avec 6 classes de 3ème réparties entre 2 collèges avec l'objectif en avril 2022 de simuler un parlement européen des jeunes en salle des séances et de faire gagner aux meilleures classes un voyage de 2 jours à Bruxelles pour découvrir les institutions européennes.

BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES CONDUITES EN DIRECTION DES TERRITOIRES

1,4 MILLION DE SEINE-ET-MARNAIS : UN CAPITAL HUMAIN A FAIRE FRUCTIFIER

Avec plus de 1 400 000 habitants, la Seine-et-Marne se classe en 2017 au 10ème rang national et au 1er rang francilien des départements pour sa dynamique démographique. Ainsi, chaque année, le département accueille plus de 12 500 nouveaux habitants. C'est un département jeune, 30 % des nouveaux résidents étant de jeunes ménages avec enfants. Pour autant, à l'image de ce qui s'observe à l'échelle nationale, la Seine-et-Marne connait aussi un fort vieillissement de sa population. D'ici 2030, la part des plus de 60 ans devrait augmenter de près de 40 %. Il est donc crucial pour le Département de pouvoir répondre aux besoins générés par cette spécificité démographique (actions en faveur de la petite enfance et des jeunes, de la parentalité et des personnes âgées), et également aux besoins des Seine-et-Marnais les plus fragilisés. Le Département, dont le rôle de chef de file de l'action sociale a été reconfirmé par la loi NOTRe (2015), y consacre la moitié de son budget de fonctionnement et plus du tiers de ses effectifs.

Pour répondre à cette singularité, la stratégie du Département est fondée sur 3 grands axes :

- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*
- *Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain*
- *Garantir un accès équitable aux services de proximité*

Le Département, chef de file de l'action sociale, avec le Schéma des solidarités et l'évolution du travail social

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*
- *Garantir un accès équitable aux services de proximité*

ODD	++	+	+	++	++		+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Politique sociale envers les publics en difficulté – Soutien aux associations caritatives – Cantinéo77 – Accès pour tous à la santé (MDS, Schéma services aux familles, PMI…) – Accès à l'éducation et formation des agents – Education familiale et lutte contre les violences conjugales – Politique de rénovation des foyers d'urgence / ESMS - Maintien dans l'emploi des plus vulnérables – Dématérialisation dossiers services sociaux – Relais locaux actions sociales / Accompagnement publics vulnérables - Logement décent – Protection de l'enfance / Institution efficace (numérique)*															

Un Schéma des solidarités socle des nouveaux schémas sectoriels

Chef de file des solidarités, le Département définit, pilote et met en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale et médico-sociale.

Le Schéma des solidarités 2019-2024 couvre l'ensemble des politiques de solidarités. Il met en lumière dix principes fondamentaux repris dans les grandes orientations : autonomie du citoyen acteur de son propre parcours, co-responsabilité autour de l'action du Département, de ses partenaires et des usagers, principe de proximité, d'équilibre et d'égal accès aux services, sécurité des processus, adaptabilité des parties prenantes, efficacité et cohérence des actions au regard de la stratégie, simplicité et compréhensibilité pour le citoyen. Il renforce l'agilité et l'innovation du Département en matière d'accompagnement social et médico-social des personnes, intégrant les évolutions du travail social.

Ces principes constituent le socle des autres schémas à venir, et notamment du nouveau Schéma départemental des services aux familles 2021-2025, qui succède au Schéma 2016-2020 et structure la politique de Protection maternelle et infantile et d'Aide sociale à l'enfance, tout en traitant de situations

complexes telles que le handicap ou la précarité. Ce nouveau schéma coordonne les actions des différents partenaires dans une logique de synergie, de coopération et de transversalité. Il traite de l'accès aux modes d'accueils, l'articulation entre les temps d'accueil scolaire et périscolaire, l'égal accès aux services sur tout le territoire, dans une logique d'inclusion et d'insertion.
Le Contrat départemental de prévention et protection de l'enfance 2020-2022 (CDPPE) est une déclinaison opérationnelle de ces schémas, pour garantir pour chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits dans la vie de la naissance à l'âge adulte.

Disparité des niveaux de vie (données 2019)
Cible : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de politiques et mesures adéquates
L'Ile-de-France est la région qui concentre le plus d'inégalités sociales au sein du territoire national. Le rapport interdécile est de 4,4 contre 3,4 à l'échelle de la France métropolitaine. La Seine-et-Marne qui est un département qui concentre beaucoup de classes moyennes a le taux le moins élevé de la région francilienne et se situe en dessous de la moyenne nationale. A titre de comparaison, Paris qui accueille beaucoup de populations riches et pauvres en proportion a un rapport interdécile deux fois supérieur (6,4) à celui de la Seine-et-Marne. Peu d'évolutions s'observent depuis 10 ans sur les inégalités de revenu, en Seine-et-Marne comme en Ile-de-France.

Poids des prestations sociales dans le revenu disponible moyen (données 2019)
Cible : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et aux services de base
En 2019, 5,3 % du revenu disponible des Seine-et-Marnais était composé de prestations sociales soit 1 250 euros par an. Ces ménages bénéficient peu de prestations sociales par rapport à la moyenne nationale située à 5,8 %, classant la Seine-et-Marne au 83ème rang métropolitain. Parmi ces prestations sociales, 1 % (236 euros) du revenu des habitants du Département est composé de prestations pour les logements, une part qui demeure faible par rapport au reste du territoire national. Au niveau de la région francilienne on retrouve les mêmes proportions d'aide, excepté pour le département de Seine-Saint-Denis où le taux est le plus élevé de France métropolitaine avec 2,4 %. De plus, cet indicateur est caractérisé par une grande stabilité en Seine-et-Marne et dans le reste de l'Ile-de-France puisque le taux est le même depuis 10 ans

Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions (données 2021)
Cible : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
Au sein de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne est le département où les situations de surendettement sont les plus nombreuses : 218 situations pour 100 000 habitants (184 en moyenne en Ile-de-France). Cette tendance était en baisse depuis six ans, mais remonte en 2021. On compte 43 % de moins de dossiers en surendettement pour la Seine-et-Marne par rapport à 2015, passant de 380 dossiers surendettés à 218 en 2021.

Des MDS et PAT, lieux d'accueil de proximité pour les Seine-et-Marnais

14 Maisons départementales des solidarités (MDS), réparties sur plus de 60 lieux d'accueil de proximité en Seine-et-Marne, et 6 Pôles autonomie territoriaux (PAT) mettent à disposition des habitants les prestations du Département. Au sein des MDS, 1 100 agents orientent, conseillent, protègent et accompagnent les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : accès aux droits, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents et aide aux futurs parents et parents (service de PMI), personnes âgées et handicapées. Les MDS sont un des premiers relais du Département pour lutter contre la pauvreté.

Un soutien pour satisfaire les besoins fondamentaux des Seine-et-Marnais

Répartition de la subvention aux associations de la cohésion sociale (2021)

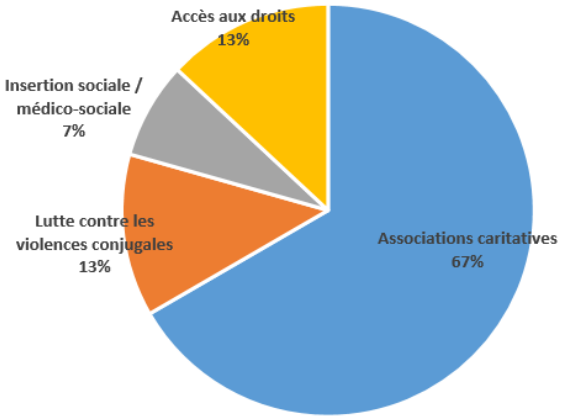

Le Département poursuit son soutien aux associations caritatives apportant un service de proximité auprès des personnes et des familles en grande difficulté en lien avec les MDS, ou œuvrant dans des domaines spécifiques.

En 2021, le Département a apporté une aide globale de 584 490 € (+ 5,5 % par rapport à 2020). L'aide est allouée pour les deux tiers à de grandes associations agissant contre la pauvreté des familles (aides alimentaire, vestimentaire et financière, logement, santé, vacances, culture), la part restante ayant été attribuée à des associations d'insertion sociale et médico-sociale, de lutte contre les violences conjugales, et pour l'accès aux droits.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux familles de collégiens, le Département accorde une aide (CantiNéo77) pour favoriser l'accès des enfants des familles les plus modestes à la restauration scolaire. Dans certaines situations sociales particulièrement difficiles, le repas à la cantine peut constituer le seul repas de la journée de l'enfant. Plus de 8 000 collégiens bénéficient de ce dispositif chaque année. Après l'élargissement en 2020 aux collégiens placés chez un assistant familial par le Département, le dispositif concerne en 2021 également les élèves du primaire placés.

Taux de pauvreté monétaire (données 2019)

Cible : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté

En France métropolitaine, le taux de pauvreté s'élève à 14,5 %. Le taux en Seine-et-Marne est relativement faible, avec 11,7 %, et classe le département au 18ème rang national des territoires où le taux est le plus faible. Au sein de la région francilienne, il se classe au deuxième rang derrière les Yvelines. La Seine-Saint-Denis fait figure d'exception car son taux s'élève à 27,9 %, soit 2,5 fois plus élevé qu'en Seine-et-Marne

Une Protection maternelle infantile et de promotion de la santé pour l'accès aux soins des Seine-et-Marnais

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*
- *Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain*
- *Garantir un accès équitable aux services de proximité*

ODD	+		++	+					++	+						++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Suivi des enfants et des jeunes parents – Conseils alimentation du nourrisson - Maillage présence médicale / Prévention primaire en direction des familles et des femmes - Education dans les collèges à la vie affective et sexuelle – Education familiale / Lutte contre les violences conjugales – Véhicules électriques pour les agents – Conditions de travail des assistants maternels / Attractivité pour les médecins - PMI 2.0 – Consultations PMI et planification familiale / Actions collectives collèges / Télécabines médicales - Clauses éthiques des marchés publics - Adaptation au changement climatique (EAJE) – Protection de l'enfance / Institution efficace (PMI 2.0)*															

Des objectifs opérationnels pour la PMI dans le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance

La Protection maternelle et infantile (PMI) est un service public d'accueil, d'écoute, de conseils personnalisés et de consultations pour les jeunes parents et leurs enfants ainsi qu'un acteur de prévention

sur le terrain (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles, planification et éducation familiale…) prioritairement à destination du jeune public. La PMI intervient également en autorisation, soutien, contrôle et évaluation dans le domaine des modes d'accueil du jeune enfant (équipements d'accueil collectif du jeune enfant –EAJE-, assistants maternels et familiaux) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP).

Une ordonnance pour réformer les services aux familles
Prise sur le fondement de l'article 99 de la loi du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a pour objectif de faciliter l'implantation, le maintien et le développement de services aux familles, notamment en matière d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. L'ordonnance revoit en particulier la gouvernance des politiques locales en la matière et modernise le cadre du métier d'assistant maternel. Elle permet également l'expérimentation de guichets uniques des services aux familles, par les collectivités locales et les caisses d'allocations familiales

Le Schéma départemental du service aux familles définit le cadre de l'action de la PMI, le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) 2020-2022 en constituant l'engagement opérationnel. Par ce contrat, le Département s'est engagé, au regard de sa compétence PMI, sur tous les engagements fondamentaux (notamment sur l'action des PMI sur les entretiens prénataux, les bilans de santé en école maternelle, le suivi pré et post-natal à domicile des familles vulnérables, les consultations infantiles…), mais aussi des objectifs facultatifs relatifs aux situations de handicap (parents et/ou enfants), des actions innovantes en PMI en matière de santé publique…, à mettre en œuvre par la nouvelle Direction de la protection maternelle et infantile et de la promotion de la santé.

Taux de mortalité infantile (données 2020)
Cible : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus
Avec 3,5 enfants pour mille, la Seine-et-Marne est en 2020 le 3ème département d'Île-de-France ou le taux de mortalité est le plus faible, derrière les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

… Et aussi, des marchés publics socio et éco-responsables, PMI 2.0 (transition numérique)

Un soutien volontariste et inclusif aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

Dans le cadre de sa politique de soutien volontariste aux EAJE, le Département développe des actions spécifiques répondant à plusieurs ODD :

- lutte contre la malnutrition par la diffusion de messages de conseils, la sensibilisation sur la mise en place de cuisine pédagogique lors de la création d'accueils de loisirs ;
- adaptation contre le changement climatique : diffusion du guide « canicule » aux structures d'accueil élargie aux assistants maternels à domicile, mise en place de protocole sur la qualité de l'air lors de la concrétisation d'équipement à destination des enfants de moins de 6 ans, création systématique de « pièce froide » afin de permettre aux enfants et aux professionnels d'avoir des espaces de répit dans la journée en cas de canicule ;
- égalité des sexes avec des réflexions sur le genre au sein des structures et des services proposés aux jeunes enfants ;
- crèche « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) afin de lever le frein à l'emploi que peut représenter la garde des enfants, tout en favorisant la socialisation des jeunes enfants.

Un plan d'action pour lutter contre la désertification médicale

La Seine-et-Marne est frappée à l'instar de nombreuses zones du territoire national par une désertification médicale et paramédicale qui menace l'accès aux soins des populations ainsi que l'état sanitaire global. Ce

déficit de professionnels de santé a des conséquences déjà perceptibles sur l'accès aux soins des habitants, avec des impacts sur leur état de santé, la qualité de vie des soignants mais également sur l'ensemble de la chaine de soins ainsi que sur les dépenses générales du système (engorgement des urgences, dégradation de la prévention, augmentation des coûts des soins et des risques pour les patients car retardés...). C'est également un enjeu d'attractivité territoriale, tant pour les nouveaux habitants que pour les médecins notamment en termes de structures de soins, de réseaux numériques performants (très haut débit).
A travers le plan d'action PACTE Santé 77, le Département s'est engagé pour agir aux côtés des territoires à la reconquête du maillage territorial et de faciliter l'accès aux soins des Seine-et-Marnais. Ce plan repose sur la promotion du territoire, l'innovation (télésanté, très haut débit…), l'accueil des professionnels de la santé, la fédération des acteurs notamment en devenant signataire des contrats locaux de santé (2 nouveaux contrats signés en 2021), le développement des filières de formation et la sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé. Le Département est à l'origine d'un comité de pilotage stratégique de reconquête médicale, qui réunit tous les acteurs pour établir les projets et suivre le plan d'action.

En 2021, un service attractivité territorial en santé et recrutement a été mis en place. Un diagnostic territorial des ressources et des besoins en santé est prévu pour 2022.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans (données 2019)
Cible : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs
La Seine-et-Marne est fortement touchée par la désertification médicale. C'est l'avant dernier département de France métropolitaine où l'APL au médecin généraliste est le plus faible (2,43 consultations par an et par habitant). Cet indicateur est en baisse ces dernières années (-15 % entre 2015 et 2019).

Une politique porteuse d'un nouveau schéma de l'enfance avec la reprise en régie des établissements

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*

ODD	++		++	+			+	+	++	++	+					++
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Sorties positives ASE – Couverture santé - Maintien et soutien à la scolarisation des enfants de l'ASE / Formation des professionnels – Incitation des établissements à travailler sur l'égalité Femme Homme – Rénovation des foyers d'urgence – Accompagnement des jeunes de l'ASE vers l'emploi - ASE 2.0 – Diminution des inégalités sociales pour les enfants de l'ASE - Répartition équitable des lieux d'accueil / Actions de découverte du patrimoine local et colos apprenantes – Réduction GES (rénovation énergétique) – Etablissements de l'enfance : culture bio, éducation au DD – Protection de l'enfance / ASE 2.0*															

La protection de l'enfance est une compétence obligatoire des Départements. Ils interviennent pour tout mineur sur le territoire dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

Des objectifs opérationnels pour l'Aide sociale à l'enfance dans le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance

En cohérence et déclinaison opérationnelle du Schéma des solidarités 2019-2024, le Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE) 2020-2022 traduit l'engagement fort du Département de garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits dans la vie, de la naissance jusqu'à l'âge

adulte. Plus particulièrement, l'engagement 2 de ce contrat vise à sécuriser les parcours des enfants protégés et à prévenir les ruptures, avec différents axes notamment l'accès à l'éducation, la lutte contre les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), l'accès à la santé…. Le Département s'est engagé sur tous les objectifs fondamentaux (amélioration de la gestion des situations préoccupantes, plan de contrôle des établissements de services) et sur 4 objectifs facultatifs (développement du parrainage, soutien scolaire…, accompagnement vers la vie d'adulte notamment pour les jeunes en situation de handicap de l'ASE, accès aux droits et à l'autonomie des Mineurs non accompagnés (MNA), renforcement de la formation professionnelle).

En 2022, la politique prévoit de se déployer à travers le développement de l'accueil des 18-21 ans, la mise en œuvre du parrainage, et l'élaboration d'un référentiel de l'exercice des missions de l'ASE.

Un projet de loi relative à la protection de l'enfance

Une loi, dite loi Taquet, est en cours de préparation, afin de compléter la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, et répondre aux dysfonstionnements repérés à la suite d'enquêtes ou de témoignanges d'anciens enfants placés pour améliorer la situation des enfants protégés par l'ASE : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties « sèches » à la majorité avec un accompagnement des 18-21 ans, meilleure protection contre les violences. Elle vise aussi à moderniser et valoriser le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance. Les critères de répartition des mineurs non accompagnés seront revus pour garantir une meilleure répartition des efforts entre les Départements et encourager l'accompagnement des jeunes majeurs. Son adoption est prévue pour janvier 2022.

Un nouveau service départemental en charge de l'accueil d'urgence

La volonté d'unifier le dispositif départemental d'accueil d'urgence vise à :

- garantir à chaque enfant une égalité de traitement quelle que soit sa situation, et ce en tout point du territoire départemental,
- améliorer la qualité de service en plaçant chaque enfant au cœur des actions menées, et en prévenant ou limitant les ruptures de parcours,
- assurer l'efficience et la lisibilité du dispositif.

Ce projet se situe en adéquation étroite avec le Schéma des solidarités 2019-2024 et, plus particulièrement, avec l'axe 3 de ce schéma : Prévenir – Accompagner – Protéger.

Il s'est traduit par la création d'un service départemental qui a vocation à reprendre en régie les activités des deux établissements publics autonomes en charge de la mission d'accueil d'urgence en protection de l'enfance, l'un situé au nord et l'autre au sud de la Seine-et-Marne. Cette réorganisation exprime la volonté du Département de s'engager encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance. Elle permet un renforcement de la proximité avec les professionnels travaillant dans ces établissements, tout en leur assurant une garantie d'emploi et d'équité entre tous les agents de la protection de l'enfance, en intégrant la spécificité de la fonction publique hospitalière. Elle garantit également en tout point du territoire départemental, une équité de traitement et une prise en charge de qualité pour les mineurs accueillis et leurs familles. La reprise en régie sera finalisée et opérationnelle en 2022.

… Et aussi, Un Département innovant et engagé dans sa transformation numérique (ASE 2.0)

Une politique stratégique pour garantir la qualité d'accueil dans les établissements et services médico-sociaux

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*

ODD	+ 1	+ 2	+ 3	+ 4	5	6	+ 7	8	9	+ 10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Prise en charge globale des publics vulnérables – Plan de contrôle intégrant la qualité et sécurité alimentaire – Actions de prévention / Inclusion sur les dispositifs de droit commun - Insertion sociale et professionnelle des jeunes / Formation des professionnels / Accès à la culture – Prévention MST et grossesses non désirées – Rénovation énergétique des ESMS (critères d'attribution des aides) / Agents dotés de véhicules électriques - Prise en charge globale des publics - Efficacité institution (outils de suivi) / Droit des usagers renforcé*															

Le Département s'est engagé en 2021 dans le renforcement progressif du plan de contrôle des établissements et services médico-sociaux (ESMS). Ce contrôle vise à vérifier et améliorer la sécurité, la qualité de l'accueil et d'accompagnement des publics concernés (familles, enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées..). Le plan proposé par le Département inclut un questionnement basé sur certains objectifs de développement durable.

Le plan de contrôle a été déployé en 2021, et une commission de gestion et de suivi des incidents (CSGI) mise en place. Cette dernière comprend 3 niveaux :
- CSGI - Urgence : concerne un enfant
- CSGI - Mensuelle : suivi des incidents et de leurs préconisations (entretien avec les assistants familiaux ou visites d'établissements)
- CSGI - Pilotage.

En 2022, le renforcement des contrôles sera développé en direction des établissements d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie, en lien avec les défaillances révélées à l'échelle nationale dans la prise en charge par certains EHPAD.

Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*
- *Garantir un accès équitable aux services de proximité*

ODD	+ 1	+ 2	++ 3	++ 4	5	6	7	8	+ 9	++ 10	+ 11	12	13	14	15	+ 16
Liens avec les ODD	*Aides sociales – Lutte contre la dénutrition – Maintien en bonne santé – Evaluation MDPH / Reconnaissance et accompagnement du handicap / Transport adapté pour la scolarisation des enfants en situation de handicap – Insertion et formation professionnelle - Transformation numérique (téléassistance, plateforme DOME, téléservices MDPH) – Aides sociales / Déploiement SAPHA / Renforcement PAT / labellisation CCAS – Aides pour adaptation du logement / Accessibilité bâtiments CD / Accès à la culture - Efficacité institution (transformation numérique)*															

Dans un territoire marqué par une population en croissance constante et par l'allongement de la durée de vie, le Département favorise l'autonomie et le maintien des personnes âgées à leur domicile. Cette action est favorable à leur bien-être et contribue à la qualité de vie (maintien des habitudes, des repères, de l'environnement social, lutte contre la dénutrition…). Le Département joue un rôle central pour le soutien des personnes âgées et handicapées, via l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation

de compensation du handicap (PCH). La politique d'aide à domicile bénéficie directement à 9 000 Seine-et-Marnais.

Depuis le 1er janvier 2021, chaque MDS est dotée d'un nouveau service : le service Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants (SAPHA). Le Département a ainsi revu l'organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de ces publics afin :

- de favoriser l'accès aux soins ;
- d'améliorer l'accueil et l'information sur les dispositifs et les parcours à destination des personnes âgées ou en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels ;
- de soutenir les aidants, les bénévoles, les proches aidants et les professionnels dans leurs actions d'accompagnement des personnes handicapées ou âgées ;
- de favoriser la mutualisation, la coordination et le travail en réseau entre professionnels afin de fluidifier le parcours des publics handicapées et âgés.

Le handicap, une des priorités du nouvel exécutif pour des actions exemplaires.

Le nouvel exécutif du Département s'est engagé pour une politique handicap exemplaire, pour faire de la Seine-et-Marne un territoire inclusif, en capacité de répondre aux enjeux de l'accompagnement et de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Part des 75 ans ou plus dans la population, dont ceux bénéficiant de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) (données 2021)

Cible : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs

La part des personnes de plus de 75 ans bénéficiant de l'APA est inférieure à la moyenne métropolitaine : 16,5 % en Seine-et-Marne, 20,5 % pour la France métropolitaine. C'est cependant le 3ème département d'Ile-de-France où cette part est la plus élevée. Cet indicateur peut être révélateur de la bonne santé des personnes âgés du territoire, mais également du non-recours à l'APA; estimé en France entre 20 et 28 % (DREES, 2016)

Des dispositifs pour tous les stades de la vie

Les dispositifs mis en place visent à répondre aux besoins à tous les stades de la vie. A cette fin, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), financée à 80 % par le Département, propose un accès unique aux droits et prestations des personnes en situation de handicap.

Pour les enfants et jeunes adultes, l'accompagnement passe par le dépistage, la scolarisation en milieu « ordinaire » ou dans des établissements adaptés, la formation professionnelle avec des dispositifs spécifiques, à l'image du Dispositif pour l'insertion sociale et professionnelle des élèves handicapés (DISPEH) spécifique à la Seine-et-Marne qui favorise la concrétisation d'un véritable projet de vie, et l'accès aux études supérieures. Pour les adultes, l'accompagnement vise à leur insertion professionnelle, à l'accès à un logement (maintien à domicile avec le cas échéant une adaptation du logement ou hébergement dans une structure adapté).

Le Département met aussi en place des dispositifs d'accès aux soins pour tous, et pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, que ce soit pour les enfants scolarisés ou les adultes dans leur déplacements du quotidien (service PAM77, aides au transport scolaire adapté, cartes de transport). Des aides financières sont mises en place, et notamment la prestation de compensation du handicap, aide personnalisée versée par le Département, permettant la prise en charge des dépenses liées au handicap, pour les adultes et les enfants.

Des partenariats sont noués avec des associations (par exemple en 2021, avec « Défi autisme – cf. ci-dessous- et Les amis de l'Atelier pour financer des équipes mobiles intervenant auprès d'enfants en situation de handicap relevant de l'Aide social à l'enfance).

Un partenariat avec l'association « Défi autisme » pour prévenir les situations de rupture

A travers la CDPPE dont un des champs d'action porte sur le handicap, le Département a noué en 2021 un partenariat avec l'association « Défi Autisme ». L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible auprès d'enfants présentant des troubles du spectre autistique et de leurs parents, afin de mettre en place un accompagnement adapté de l'enfant notamment au niveau de la communication non verbale et prévenir la rupture et/ou épuisement de ces derniers. Le financement des interventions de Défi Autisme permet l'évaluation d'informations préoccupantes, des besoins en soutien à la parentalité et des besoins des professionnels de la protection de l'enfance lorsque la situation est complexe au quotidien.

La création d'un Pôle Arts et Handicap engagée

Le sport, les loisirs et la culture qui favorisent l'épanouissement de tous, font partie des préoccupations du Département pour en faciliter l'accès aux personnes en situation de handicap : accessibilité des Musées départementaux, soutien du Département aux Comités départementaux de Handisport et sports adaptés.
En 2021, le Département s'est engagé dans la création et le financement d'un Pôle Art & Handicap qui permet la mise en relation des structures culturelles et des établissements médico-sociaux, relevant de la compétence du Département (au titre de l'autonomie). Il repose sur l'investissement d'un territoire et de professionnels de la culture et du handicap, pour l'accès à tous à la culture, et la valorisation des artistes en situation de handicap.

Un schéma de l'autonomie en cours d'élaboration

Le Département a engagé en 2021 les travaux d'élaboration de son futur schéma de l'Autonomie. Il intégrera les avancées issues du « Ségur de la santé » pour revaloriser les métiers du grand âge et de l'autonomie, et le Plan de prévention régional des départs en Belgique des personnes handicapées faute d'une offre francilienne suffisante. Les axes du futur plan intègrent tous les Objectifs de développement durable.

… Et aussi, 6 pôles autonomie territoriaux (PAT), transports des personnes à mobilité réduite, Transformation numérique de l'administration

Une politique pour l'emploi et une politique d'insertion renouvelée

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Adapter les solidarités aux attentes des Seine-et-Marnais*
- *Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain*

ODD	++		+					++	+	++						+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Garantie d'un minimum de ressources – PUMA et repérage des problèmes de santé – Ecole de la 2ème chance – Crèches AVIP – Insertion par l'emploi (accompagnement différencié, Initiatives 77, JOB 77 et IOD) - Plateforme numérique JOB77 - Accompagnement vers le retour à l'emploi / Missions locales / FAJ - Aides pour le logement des jeunes - Actions collaboratives inter-institutions*															

Une politique de solidarité axée sur des processus de retour à l'autonomie, de responsabilité et d'emploi

Le Département de Seine-et-Marne s'inscrit dans un rôle de chef de file de la gouvernance et de la coordination de la politique du Revenu de solidarité active (RSA), qui répond à deux objectifs : accompagner les personnes les plus démunies dans un processus de responsabilisation et répondre à leurs besoins indispensables en tant qu'êtres humains.

Demandeur d'emploi catégorie B et C (données 2021)

Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

Au 31 décembre 2021, la Seine-et-Marne compte 106 470 demandeurs d'emploi, dont 69 000 (64,8 %) inscrits en catégorie A, 11 650 (10,9 %) en catégorie B et 25 820 (24,2 %) en catégorie C. Dans le détail, les demandeurs de catégorie A ont connu une forte baisse (-7 650 demandeurs), tandis que les demandeurs de catégorie B (+ 470 demandeurs) et C (+ 3 050 demandeurs) sont plus nombreux. Une situation qui s'observe également à l'échelle francilienne et nationale, impliquant que de plus en plus de demandeurs d'emploi exercent une activité professionnelle réduite. L'année 2020 marquée par la crise sanitaire avait inversé la tendance, puisque le nombre de demandeurs de catégorie A avait pour la première fois augmenté depuis 2015. Une situation inédite qui ne s'est pas reproduite en 2021, et la dynamique qui précède l'année 2020 est de retour.

Catégorie A : Personne sans emploi. Catégorie B : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois. Catégorie C : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois.

En 2021, environ 31 000 foyers sont bénéficiaires du RSA. Les allocataires soumis aux droits et aux devoirs bénéficient d'un accompagnement social et/ou professionnel adapté, mis en œuvre par le Département. Un dispositif d'orientation permet une prise en charge de l'allocataire par l'organisme le plus adapté à sa situation (Pôle emploi, Maison départementale de solidarité, ou association alliant accompagnement social et retour vers l'emploi).

Signature de la convention de partenariat pour le dispositif JOB77 élargi aux bénéficiaires du RSA au Congrès des Maires le 24 septembre 2021

Pour le retour à l'emploi, le Département s'appuie sur divers outils : plateforme JOB77 avec un dispositif spécifique mis en place en 2021 pour les bénéficiaires du RSA, et méthode I.O.D (Intervention sur l'offre et la demande) qui s'appuient sur Seine-et-Marne Attractivité, INITIATIVES77, agence Départementale d'insertion qui développe également des actions de formations collectives dans les secteurs en pénurie de main d'œuvre, dispositif « RSA Culture » associant Pôle emploi et les partenaires du champ culturel. Les actions engagées favorisent aussi l'accès à la santé : accompagnement des bénéficiaires pour faire valoir leur droit à la Protection universelle médicale (PUMA), repérage des problèmes de santé et orientation vers le soin.

Le Département déploie des dispositifs adaptés à des publics spécifiques : crèches « à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) pour faciliter le retour à l'emploi des parents en insertion (13 crèches subventionnées par le Département en 2021), refonte du portail d'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour une meilleure visibilité de leur accès à l'emploi.

Une poursuite du soutien aux acteurs locaux œuvrant à l'insertion des publics

La conjoncture économique et ses impacts sociaux rendent toujours plus nécessaire l'intervention de l'ensemble des acteurs locaux contribuant à l'insertion des populations fragiles. Chef de file de l'action sociale, le Département peut garantir la complémentarité de leurs interventions afin de répondre au mieux aux besoins existants. Les différentes associations disposent d'une expertise et d'une capacité d'actions locales qui complètent de façon pertinente l'action du Département.

Pour lutter contre la précarité des jeunes, le Département de Seine-et-Marne soutient les 12 Missions locales de Seine-et-Marne, le Fonds d'aide aux jeunes, l'Ecole de la deuxième chance pilotée par le Hub de la réussite (4 sites), et 4 structures de logements adaptés aux problématiques des jeunes, pour un montant d'environ 802 000 €.

Les demandeurs d'emploi de catégorie A âgés de moins de 25 ans (donnée 2021)
Part des jeunes (18-25 ans) non insérés (hors emploi et hors système scolaire) (donnée 2021)

Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

En 2019, parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A Seine-et-Marnais, 13,7 % avaient moins de 25 ans, 60,2 % avaient entre 25 et 49 ans et 26,1 % avaient plus de 50 ans. Ainsi, le département est celui qui enregistre en Île-de-France, la part la plus importante de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans. En termes d'évolution, bien que la Seine-et-Marne ait le taux le plus important de demandeurs d'emploi chez les jeunes, on observe une diminution de leur nombre depuis 2015 (de 10 210 à 9 440 soit une baisse de 7,5 %). En 2021, après une année 2020 record marquée par le Covid-19, le nombre de demandeurs d'emploi est revenu à un niveau similaire à 2019 avec 9 440 demandeurs. Cependant la Seine-et-Marne reste au 5ème rang des départements franciliens vis-à-vis du plus grand nombre de jeunes demandeurs d'emploi.

Une politique de développement des formations supérieures et professionnelles pour plus d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *Investir dans la formation des jeunes et des actifs Seine-et-Marnais d'aujourd'hui et de demain*

ODD				++				+		+						+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Renforcement de l'offre de soins – Formation pour tous – Projets de recherche sur la transition énergétique – Accès des jeunes à l'emploi qualifié – Encouragement à l'innovation – Réduction des inégalités sociales et territoriales – Coopération public / privé*															

Le Département de Seine-et-Marne connaît depuis plusieurs années une forte croissance démographique ; sa population augmente chaque année de près de 13 000 habitants dont 25 % ont moins de 20 ans. Le pourcentage de la population active ayant un diplôme de l'enseignement supérieur y est de 27,1 % contre 38,7 % au niveau régional.

Pour répondre à cet enjeu d'une plus grande égalité, le Département a engagé une politique volontariste, traduite dans une "stratégie partagée de développement de l'enseignement supérieur et de la formation", dans laquelle s'inscrivent ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur. Cette politique est aussi facteur d'attractivité territoriale et donc d'une dynamique favorable à la création d'emplois locaux.

Depuis plusieurs années, le Département de Seine-et-Marne entretient un partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC). Après le soutien en investissement à l'IUT de Sénart et la création de l'antenne de 1ère année de PACES de l'UPEC à Torcy, Sénart et Melun, le Département participe au développement du Campus universitaire de Fontainebleau. Ce projet porte sur le regroupement des formations de santé et paramédical (masseur-kiné, infirmières…), les actuelles formations de l'IUT de Fontainebleau et une école Internationale de Sciences Politiques. Le futur campus sera basé sur l'ancienne caserne de Damesme dans le centre-ville de Fontainebleau. Le Département participe à hauteur de 10 % (3M€) du projet de 2021 à 2022 pour une durée prévisionnelle de travaux estimée à 6 ans.

En outre, afin d'accompagner le développement de l'Université, le Département est membre fondateur depuis 2020 d'une fondation partenariale réunissant des acteurs privés et publics. L'action de cette fondation est centrée sur le rayonnement culturel de l'université, sa responsabilité environnementale et

sociétale en lien avec le monde socio-économique, la recherche, l'innovation et l'accompagnement de projets de formation novateurs et ambitieux. Elle encourage, finance et promeut, toute activité d'intérêt général, parmi lesquelles celles faisant écho aux préoccupations du Département de Seine-et-Marne : politique sociale et d'inclusion de l'UPEC à destination des étudiants, en œuvrant notamment pour l'égalité des chances, la mixité sociale et l'inclusion des personnes en situation de handicap, développement de l'entrepreneuriat des étudiants, actions de l'UPEC pour le développement durable, les coopérations avec les entreprises, les acteurs publics et la société civile. Le Département participe à son fonctionnement à hauteur de 50 000 €/an pendant 5 ans, depuis 2021.

Pour 2022, il est prévu une étude du développement des formations à distance de type Campus connecté en partenariat avec les Universités Gustave Eiffel et Paris-Est Créteil.

Les personnes sans diplôme de plus de 15 ans (données 2019)
Cible : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat, et réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation
En 2019, 25,8 % des Seine-et-Marnais de plus de 15 ans et non scolarisées n'ont aucun diplôme. Le département se classe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui s'établit à 27 %. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne se classe au 3ème rang francilien derrière la Seine-Saint-Denis (35,7 %) et le Val-d'Oise (27 %). Entre 2013 et 2019, dans tous les départements de France métropolitaine, la situation s'améliore avec une diminution du nombre de non-diplômés (- 3,8 à -7,1 % selon les territoires). La Seine-et-Marne présente également des signes d'amélioration puisqu'une baisse du nombre de non-diplômés de 8,5 % s'y observe depuis 2008.

.

LE CADRE DE VIE : UN FACTEUR D'ATTRACTIVITE DE LA SEINE-ET-MARNE

La moitié des espaces naturels et agricoles de l'Ile-de- France est concentrée en Seine-et-Marne. Le patrimoine naturel est marqué par de grandes rivières, la Marne, la Seine et leurs affluents, qui constituent aussi une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable de la Seine-et-Marne et de Paris et sa petite couronne. Qu'il s'agisse de sites emblématiques ou plus ordinaires, ces espaces également facteurs de ressourcement pour les habitants contribuent pleinement à l'identité et à l'attractivité du territoire.
La qualité de vie est aussi fortement liée à une offre de logements qui doit à la fois être suffisante au regard de la dynamique démographique, adaptée aux parcours de vie (jeunes actifs, familles, personnes âgées ou en situation de handicap) et respectueuse de l'environnement et des enjeux en lien avec le réchauffement climatique. C'est aussi un atout pour un territoire de pouvoir offrir à tous un accès à des activités de loisirs, sportives et culturelles de qualité et diversifiés, facteur d'épanouissement et de développement de liens sociaux.
La voiture reste le mode de déplacement dominant très largement la mobilité en Seine-et-Marne, avec en corollaire des nuisances (bruit, pollution de l'air, contribution au réchauffement climatique) et des coûts pour les ménages pouvant s'inscrire à la hausse dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles. Face aux dynamiques de développement actuelles et futures, l'amélioration des réseaux routiers et de transports en commun, et d'une manière générale, des déplacements constituent des enjeux majeurs pour la Seine-et-Marne.

4 orientations stratégiques en réponse à cet enjeu :
- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*
- *soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables*
- *créer de véritables parcours résidentiels*
- *rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles*

Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
										++						
Liens avec les ODD	*Aide dédiée aux projets de santé, aux aménagements de voirie pour leur sécurisation – Éducation de qualité (aide dédiée pour la lecture publique, bonification des aides pour les équipements accompagnant les collèges) – Soutien à la création d'équipements générant de l'emploi - Réduction des inégalités territoriales - Émergence favorisée des projets de développement des énergies renouvelables et de performance énergétique, d'accès aux services, d'aménagement du territoire, de la consommation et production durable, de lutte contre le changement climatique*															

Le Département, partenaire privilégié des Communes et Intercommunalités par sa politique contractuelle

La politique contractuelle du Département, votée en 2015, a installé une relation de partenariat privilégié avec les Communes et les Intercommunalités, en les accompagnant au quotidien pour atténuer les disparités territoriales, économiques, sociales, numériques ou culturelles et pour renforcer les solidarités. Ce soutien financier et technique contribue à faire émerger des actions, dont les finalités peuvent être en lien avec le développement durable : promotion des énergies renouvelables, développement des modes

de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre, amélioration du cadre de vie, protection de l'environnement…

La politique se décline en 5 contrats adaptés à différentes configurations de territoires et projets : le Fond d'Aménagement Communal (FAC) pour les projets d'investissement des communes de plus de 2 000 habitants, le Fond d'Aménagement (FA) pour les projets structurants d'intérêt supra-local, le Contrat Intercommunal de Développement (CID) pour les projets intercommunaux et les porteurs de projet de santé dans les zones reconnues déficitaires, le Fonds d'Équipement Rural (FER) et le Contrat Rural (CoR) cofinancé avec la Région, deux outils à destination des Communes et Syndicats ruraux.
Enfin, le Département soutient également le Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, pour ses projets d'investissement et son fonctionnement, ainsi que le Syndicat mixte d'études et de préfiguration du futur Parc naturel régional des Deux Morin pour son fonctionnement.

En 2021, 195 dossiers de FER, 40 CoR et 8 FAC ont été adoptés (soit 15 FAC en cours de validité). En 2021, 2 CID de deuxième génération ont été signés (soit 12 CID en cours de validité). 1 subvention a été attribuée au titre du FA (extension du pôle de formation aéronautique du Pays de Meaux), et 1 convention annuelle a été adoptée avec le PNR du Gâtinais français. Quelques exemples de projet aidés en 2021 : aménagement de la voirie et des espaces publics aux abords du nouveau collège à Coubert comprenant des liaisons vélos et piétons pour relier le village, création d'un parking multimodal avec places de stationnement pour le co-voiturage et bornes de rechargement de voitures électriques (Maison-Rouge-en-Brie), mise en accessibilité PMR de l'office intercommunal du tourisme (CC du Provinois).

En cohérence avec le Schéma de développement de la lecture publique, les projets liés à ce schéma sont financés en priorité, avec une bonification financière pour les territoires situés en zone blanche.

Création du centre technique municipal de Chauconin–Neufmontiers de hautes performances environnementales :
L'augmentation de population de la commune est à l'origine de nouveaux besoins, auxquels la municipalité a répondu par la construction d'un centre technique municipal, en considérant particulièrement l'aspect architectural et paysager du bâtiment. Celui-ci est couvert d'un bardage bois et d'une toiture végétalisée. L'isolation a été réalisée en matériaux biosourcés (chanvre) et des panneaux solaires ont été posés sur la toiture pour assurer la bonne performance énergétique du bâtiment. La commune envisage d'installer une pompe à chaleur fonctionnant au biométhane qui mettrait en valeur les 2 méthaniseurs présents sur la commune. Lles eaux pluviales sont traitées à la parcelle par des noues d'infiltration et une prairie humide. Le Département a participé à ce projet à hauteur de 180 000 € des 2,6 M€ de travaux.

Une demande croissante en ingénierie pour le GIP ID77, facteur d'équité territoriale

Le Département, Act'Art, Aménagement77, le CAUE77, Initiatives77, Seine-et-Marne Environnement et Seine-et-Marne Attractivité se sont rassemblés sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), afin de mutualiser les compétences des différents organismes au sein d'une offre en ingénierie pluridisciplinaire : ID77.
L'offre d'ID77 prend la forme d'un catalogue de prestations techniques détaillées, accessible par Internet, afin d'apporter une aide concrète aux collectivités Seine-et-Marnaises dans tous les domaines couverts par les organismes associés et les compétences des services du Département (environnement, bâtiments, routes, culture, patrimoine…). Il identifie pour chaque prestation un chef de file, afin d'organiser et optimiser les interventions des différents acteurs sur une même demande.

Fin 2021, ID77 comptait 371 membres adhérents (19 intercommunalités, 310 communes et 42 syndicats) et 160 demandes avaient été activées, contre 80 fin 2020.

Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*
- *créer de véritables parcours résidentiels*
- *rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles*

ODD			+				++	++		+	+	+	++			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Sensibilisation des ménages modestes - Réduction des émissions de polluants d'origine fossile - Atténuation / Adaptation au changement climatique - Qualité sanitaire de l'habitat - Développement et usage des énergies renouvelables / Performance énergétique - Développement économique (rénovation énergétique, développement filières biométhane et bioGNV) – Réduction des inégalités (accompagnement des ménages, PCAET) – Co-construction des politiques (CDTE)*															

Le Département fait partie des 12 partenaires institutionnels ayant signé la feuille de route 2021-2023 de la Communauté départementale de la transition énergétique (CDTE). Elle rassemble de nombreux partenaires publics des domaines de l'énergie, environnement, climat, agriculture, industrie, artisanat…, d'échelle régionale et départementale. Ensemble, ils agissent pour définir et animer la stratégie en matière de transition énergétique pour la Seine-et-Marne, et appuyer et coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique par les collectivités.

C'est dans ce cadre que le Département s'est engagé pour la rénovation énergétique, la mobilité décarbonée avec le bioGNV et accompagne, en assistance à maîtrise d'ouvrage, deux EPCI dans l'élaboration de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET) réduisant ainsi par cette ingénierie mise à disposition les inégalités territoriales.

Émissions en équivalent CO2 par secteur (données 2018)

Cible : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

En Seine-et-Marne, les secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre sont les secteurs des transports routiers et de l'industrie qui contribuent à eux deux à près de 60 % des émissions départementales. On observe une diminution depuis 2005 des émissions dues aux transports routiers grâce à l'amélioration de la motorisation des véhicules ; à l'inverse on observe un fort regain des émissions industrielles pour pratiquement revenir au même niveau d'émission que 2005 malgré une forte baisse entre 2010 et 2015.

Le Département porteur associé de l'outil national SARE pour des travaux de rénovation énergétique performants

La rénovation énergétique est un levier majeur pour l'atteinte des objectifs de réduction des consommations énergétiques, l'adaptation au changement climatique, et pour l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages. La massification des opérations est une opportunité pour consolider et renforcer l'économie locale du bâtiment et les filières de production et transformation de matériaux biosourcés (bois, chanvre…).

Depuis 2018, le Département propose aux EPCI un outil clef en main, le SURE – Service unique de rénovation énergétique, mis en œuvre sur le terrain par l'organisme associé Seine-et-Marne environnement – SEME. Le Département a poursuivi son engagement en devenant au 1er janvier 2021 porteur associé du programme national SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique). Il s'agit d'un outil de financement des postes de conseillers FAIRE (ex conseillers info-énergie et futurs conseillers France Rénov') alimenté par les Certificats d'économie d'énergie (CEE) et un co-financement par des fonds publics, à raison de 1 € de CEE pour 1 € de co-financement. Le programme SARE prévoit pour la Seine-et-Marne 5,2 M€ pour massifier la rénovation énergétique, dont 2,5 M€ issus des CEE. Ce nouveau dispositif vise les ménages propriétaires en maison individuelle et en copropriété, ainsi que les petits locaux tertiaires. Il doit aussi permettre de dynamiser et consolider la filière des artisans du bâtiment.
En tant que porteur associé du programme SARE, le Département a la charge de gérer les fonds issus des CEE, d'animer le programme (communication, relais auprès des espaces FAIRE, ressources…), de garantir l'atteinte des objectifs des réalisations (information, conseil, accompagnement, suivi des travaux…) qu'il a définis, de rendre des comptes à l'échelle nationale sur le bon usage des CEE dépensés.

Fin 2021, 20 EPCI s'étaient engagés dans le programme SARE (12 fin 2020), dont 17 en s'appuyant sur l'outil SURE.

Des conseillers à la rencontre des publics modestes

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique organisée par la Fondation Abbé Pierre, le 10 novembre 2021, le Département a organisé une permanence de conseillers à la Maison départementale des solidarités (MDS) de Mitry-Mory, avec l'appui de Seine-et-Marne Environnement. A cette occasion, les ménages pouvaient bénéficier de conseils pour diminuer leurs conommations énergétiques par des éco-gestes, ou pour les propriétaires, s'informer des aides et accompagnements existants, pour conduire les travaux les plus performants en limitant le reste à charge. Des kits éco-gestes ont été distribués. Cet évènement sera reconduit en 2022, en l'élargissant à plusieurs MDS et sur 3 demi-journées.

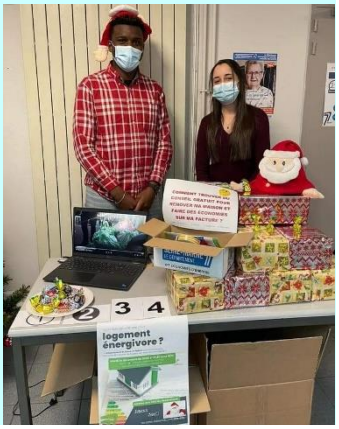

Un schéma pour accompagner le déploiement du bioGNV pour une mobilité décarbonée

Pour développer l'usage du (bio)GNV, le Département a finalisé la réalisation d'un schéma de développement des stations d'avitaillement et a défini avec ses partenaires (GRDF, GRTgaz et le SDESM) la mise en œuvre d'une stratégie pour la mutation des flottes captives publiques et privées vers le (bio)GNV. Le Schéma définit un besoin de 30 stations d'avitaillement au (bio)GNV d'ici à 2030, certaines multi-énergies ((bio)GNV, recharges électriques, voire hydrogène à plus long terme) pour alimenter un potentiel de 6 000 poids lourds, 1 000 bus, 200 bennes à ordures ménagères.
La stratégie prévoit la mise en place d'un réseau d'acteurs intéressés par la mobilité bioGNV, le « Club CapBioGNV77 » (programmée en 2022). Un accompagnement spécifique pour les entreprises se fera au travers d'une convention entre le Département, GRDF et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, et pour les collectivités au travers d'un programme de rencontres auprès de chaque EPCI du territoire, le « BioGNV Tour ». La première rencontre eu lieu fin décembre 2021, les autres se tiendront au cours de l'année 2022.

Les particules fines (PM10) dans les villes (donnée 2020)

Cible : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

L'objectif de qualité de l'air PM10 est de 30 µg/m³ en moyenne annuelle, avec comme valeurs limites vis-à-vis de la santé humaine des seuils à 50 µg/m³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours par an. En Seine-et-Marne, la concentration moyenne en 2020 est de 18 µg/m³, avec 3 jours de dépassement ce qui exprime une bonne qualité de l'air sur le département. Néanmoins la concentration est plus importante en périphérie de la métropole, sur la frange ouest de la Seine-et-Marne.

En France, la pollution de l'air extérieur a pour conséquence 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans.

…Et aussi… Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition énergétique et agro-écologique (Charte CapMétha77)

Une politique pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire de la Seine-et-Marne

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*

ODD																
				++		++					++				++	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Chantiers d'insertion – Agriculture responsable (réserve biosphère) - Valorisation de la pratique sportive et récréatives – Actions pédagogiques – Infrastructures pour les mobilités actives (vélos, marche) alternatives aux transports motorisés – Equité Femme-Homme gouvernance Marais d'Episy (critère UICN) – Préservation des zones humides (impact ressources en eau) – Emplois insertion / Eco-tourisme – Patrimoine naturel mondial (RB) – Sensibilisation aux déchets (animation ENS) - Préservation et valorisation de la biodiversité*														

Les espaces naturels offrent à tous des services tels que l'épuration de l'eau et de l'air, la régulation des inondations… Ils sont le support indispensable de nombreuses filières d'excellence en Seine-et-Marne : agriculture et agroalimentaire (pollinisation par les insectes), écotourisme, cosmétique (molécules extraites des végétaux). La présence d'espaces verts et d'espaces naturels joue un rôle psychosocial de premier plan dans la santé et le bien-être humain. Par sa superficie et sa ruralité, la Seine-et-Marne représente un des bassins majeurs franciliens de biodiversité, les Espaces naturels sensibles (ENS) en étant les ambassadeurs. Cet enjeu s'est matérialisé sous la forme d'une politique ENS revisitée en 2017 qui s'articule suivant deux axes :

- valorisation des ENS par l'amélioration qualitative et quantitative de l'accueil du public, la diversification des activités, la gestion et l'entretien,
- accompagnement des territoires pour le développement des ENS communaux et intercommunaux.

Des espaces naturels sensibles préservés et valorisés

Le succès de la stratégie de revalorisation

La politique ENS est une compétence obligatoire des Départements. En Seine-et-Marne, la politique départementale a permis de maintenir la préservation des paysages et des milieux naturels de 98 sites. Le Département gère 62 sites, dont 22 sont aménagés pour l'accueil du public. 10 sites sont gérés par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV) et 26 par des Communes. Ce sont plus 7 000 hectares

d'espaces naturels qui sont ainsi préservés et valorisés en Seine-et-Marne. L'ENS du Marais d'Episy est inscrit sur la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Département a engagé une stratégie de revalorisation qui prend appui sur 10 ENS ambassadeurs, afin de révéler leur singularité à travers 4 thématiques : loisirs sportifs, nature remarquable, récréatif et patrimoine & culture. Elle s'articule autour de 3 objectifs :

- renforcer la visibilité des ENS et de l'action départementale,
- diversifier les usages pour attirer de nouveaux publics à l'intérieur des sites,
- favoriser l'augmentation de la fréquentation.

Afin d'aménager les ENS, le Département promeut la mise en œuvre de chantiers d'insertion, dans ses marchés pour un retour à l'emploi des plus défavorisés ou des personnes en situation de handicap. Le Département travaille en partenariat avec des associations et des entreprises (INITIATIVES 77 notamment).

L'année 2021 marque la fin du programme de revalorisation des 10 premiers ENS ambassadeurs avec les travaux de pose de nouveaux mobiliers, de signalétiques et panneaux d'interprétation pour les 5 ENS ambassadeurs restants, et qui devraient s'achever en 2022 : Les Olivettes (Nature remarquable) sur le thème des oiseaux, le Chemin des Roses (Loisirs sportifs), le Tuf de la Celle (Patrimoine et culture) en lien avec son patrimoine géologique, la Plaine de Sorques (Nature remarquable) au carrefour du Loing et de la Forêt de Fontainebleau, le Val du Haut Morin (Récréatif) avec l'activité originale de vélorail.

Aménagements d'ENS réalisés en 2021 (CD77-SIREN ©)

Panneaux pédagogiques – ENS Chemin des Roses

Aménagements – ENS Tuf de la Celle

En outre, 8 sites ENS ont bénéficié de la pose de panneaux de signalisation touristique pour une meilleure visibilité depuis les routes départementales. 2 nouveaux circuits ont été intégrés à l'application « Ballades branchées » pour les ENS « Prairie Clémenceau » et « Prairie Malécot ». Les promenades au cœur des ENS sont aussi l'occasion de diffuser auprès des visiteurs des bonnes pratiques pour préserver le patrimoine naturel : sensibilisation aux actions « 0 déchet », lutte contre les dépôts sauvages… Pour que les ENS et les animations développées participent à l'attractivité touristique de la Seine-et-Marne, ils sont intégrés progressivement dans les outils de communication de Seine-et-Marne Attractivité.

2 ENS communaux ont été accompagnés par le Département pour leur réaménagement. L'un d'entre eux sera inauguré en 2022 par le biais d'un festival art et nature.

Le patrimoine naturel valorisé lors du festival départemental "Emmenez-moi"

Le Département a organisé une journée sur le thème du végétal, à l'occasion du festival départemental "Emmenez-moi", en juin 2021 à Meilleray. Le village abrite un patrimoine remarquable objet de l'ENS Val du Haut Morin, qui s'étend jusqu'à la halle du vélorail Ferra Botanica. Le Département a mis à l'honneur ce patrimoine naturel lors de cet évènement, en compagnie d'artistes et de naturalistes. Au programme, des ateliers participatifs pour les enfants et les adultes sur l'art et la nature, avec l'intervention d'un bioacousticien (un spécialiste des sons produits par les organismes biologiques) et d'un apiculteur des spectacles, un spectacle de danse et voltige dans les arbres, des sculptures végétales, des randonnées naturalistes…

Crédit photo : Monsieur Plant ©

La politique de déploiement d'ENS ambassadeurs se poursuivra en 2022, avec 2 nouveaux sites intégrés à la démarche : Bois de la Bergette et Îles de l'Orvanne. Par ailleurs, une enquête publique va être menée dans le cadre de la conception du projet d'ouverture au public et de restauration écologique de l'ENS « Le marais du Lutin ». La politique d'accompagnement des ENS communaux se poursuivra avec la création de 2 nouveaux périmètres, et l'inscription de la restauration et gestion d'un ENS dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Une prestation sera lancée en 2022 pour l'élaboration d'un nouveau Schéma directeur des ENS (SDENS), document stratégique pour orienter les actions sur les ENS (notamment au niveau du foncier) pour les 12 prochaines années, avec une mise en œuvre du schéma en 2023.

Le PDIPR, un dispositif d'aides revu pour plus d'équité entre les collectivités

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Le Département a approuvé par délibération son premier PDIPR en 2011. Le PDIPR garantit une pérennité et continuité des sentes et chemins ruraux, utilisés pour les randonnées de loisirs, les promenades familiales, favorisant la découverte du patrimoine naturel et vernaculaire.

Le Département pratique une politique d'aides aux Collectivités pour le maillage de ce réseau. Face au nombre croissant des demandes d'aides (+50 % fin du 1er semestre 2021), le dispositif d'aides a été revu en 2021, afin d'être plus sélectif et équitable. Ainsi, le nouveau dispositif applicable à compter du 1er janvier 2022 propose un taux unique de subvention de 60 % pour les communes rurales (subvention plafonnée à 25 K€) et 30 % pour les communes urbaines et les EPCI (subvention plafonnée à 15 K€). Un dossier pourra être déposé chaque année contre un tous les deux ans avec l'ancien dispositif. En outre, l'aide est recentrée sur la restauration et valorisation du patrimoine communal local : petit patrimoine vernaculaire, patrimoine naturel (haies, verger, mare…), chemins communaux disparus. Le Département propose une aide supplémentaire dans le cas de l'intervention d'un chantier d'insertion afin de favoriser cette démarche.

Le linéaire de sentiers inscrits au PDIPR continue d'augmenter : 6 655 km en 2021 (+ 42 km par rapport à 2020), composés d'itinéraires de Petite Randonnée (PR) et de Grande Randonnée (GR) créés par le Coderando77, et également de chemins non balisés. 9 dossiers de subvention ont été acceptés, pour un montant de 200 000 €.

Réhabilitation d'une passerelle sur l'Yerres - Ozouer-le-Voulgis

Revalorisation d'un boisement – Gurcy-le Châtel

La réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais

La réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais est située à cheval sur les départements de Seine-et-Marne (environ deux-tiers de sa surface) et de l'Essonne. Situé près de Paris, ce territoire concentre de forts enjeux de biodiversité dans des écosystèmes variés et une zone urbanisée, en faisant un territoire d'expérimentation du développement durable.

Désignée en 1998, elle fait partie des 14 réserves de biosphères de France, pour y exercer le programme scientifique intergouvernemental l'Homme et la Biosphère, lancé en 1971 par l'UNESCO. Elle a un rôle de coordination, de mise en réseaux des acteurs, apporte des outils pour le développement durable, un Conseil scientifique, une meilleure communication et une vulgarisation du savoir et des expériences.
En 2021, la Réserve a poursuivi l'élaboration de son dossier pour le renouvellement de son titre (examen périodique UNESCO), qui devrait permettre de changer de paradigme : la Réserve est avant tout un territoire avec l'ensemble des acteurs concernés par le Développement durable et la Biodiversité. Le dossier doit être déposé pour septembre 2022 avec un résultat attendu en juin 2023.

Un plan départemental de l'eau engagé sur les enjeux du changement climatique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*

ODD																
			+	++		++			+	++	++	+	+		++	+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Aides limitant l'impact des projets sur le prix de l'eau - Qualité sanitaire de la ressource en eau potable (captages, Zéro phyto) et analyses du laboratoire – Sensibilisation/Partage données sur l'eau (site de l'eau, observatoire de l'eau, éducation au développement durable) – Gestion durable des ressources en eau – Efficience énergétique des STEP – Soutien aux travaux publics en période de crise – Gestion des réseaux Eau - Ingénierie et soutien financier au service des collectivités (AEP, STEP, réseaux, cours d'eau) – Nouvelle politique Milieux et Risque inondation – Consommation durable des ressources en eau - Amélioration et valorisation des milieux aquatiques et humides – Transparence des politiques (site et observatoire de l'eau)*															

Une politique de l'eau renforcée par un engagement du Département pour un territoire moins vulnérable au risque inondation

Le Département est pilote depuis 2006 du Plan départemental de l'eau (PDE), démarche innovante et concertée avec plusieurs partenaires institutionnels notamment l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), ayant permis d'obtenir des accords consensuels sur les solutions techniques, les financements et

les actions régaliennes associées, pour répondre aux enjeux « eau » de la Seine-et-Marne (alimentation en eau potable, assainissement, milieux aquatiques, risque inondation). Le PDE constitue le socle de financements de services d'animation et d'assistance auprès des collectivités, étant considéré comme l'équivalent d'un Contrat de Territoire Eaux et Climat (CTEC) vis-à-vis des actions menées par le Département.

Inondations à Messy en juin 2021 (©La Marne)

Le 3ème PDE qui court jusqu'en 2024 a été complété en 2021 par une nouvelle politique sur la gestion des milieux aquatiques et du risque inondation afin d'encourager et accompagner les maitres d'ouvrage à mettre en œuvre des solutions techniques pour rendre leur territoire plus résilient. Cette évolution s'explique par la récurrence ces dernières années d'évènements pluvieux d'ampleur exceptionnelle ayant généré des inondations par débordements des cours d'eau et ruissellements. L'augmentation en fréquence comme en intensité des pluies extrêmes constitue une des conséquences du changement climatique.

L'Yerres à Evry-Grégy-sur-Yerres après travaux de restauration et de renaturation

L'action départementale s'est traduite par le renforcement de l'accompagnement d'une part technique notamment pour des actions d'entretien et réhabilitation des cours d'eau, et d'autre part financier avec de nouvelles aides et des taux en augmentation pour celles existantes. En parallèle, le Département a créé en 2021 un fonds d'urgence pour aider les collectivités à financer les travaux de remise en état sur les biens non assurables de la collectivité, notamment en cas d'inondation.

Le Département est également pilote d'une nouvelle démarche partenariale initiée en 2021, Natur'Eau77, qui vise une gestion et intégration vertueuse des eaux pluviales dans l'espace urbain pour construire une résilience des villes face au changement climatique. Elle devrait aboutir en 2022 à la signature d'une Charte d'engagement assortie d'un plan d'action.

Des schémas départementaux pour l'assainissement des eaux usées (SDASS EU) et des eaux pluviales (SDASS EP), et l'alimentation en eau potable (SDAEP), outils opérationnels du PDE, constituent une particularité de l'action départementale. Ils priorisent les efforts d'investissement à mener pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement collectif sous maîtrise d'ouvrage publique, la gestion des rejets par temps de pluie, et la mise en conformité de la qualité de l'eau potable. Ces schémas sont en très bonne voie d'avancement, 3 projets restant à initier pour le SDASS EU (sur 44) avec une enveloppe abondée de 2,3 M€ pour 2022, et 2 études stratégiques de schéma directeur d'assainissement pour le SDASS EP. Le SDAEP a été actualisé en 2021 pour y intégrer 4 nouveaux secteurs (17 communes) en attente de solutions pour retrouver une eau distribuée conforme.

En 2021, 47 M€ d'euros d'aides, tous financeurs confondus, ont été alloués.

Nouvelle station d'épuration intercommunale de Machault dite « PAMAVAL » (Boues activées-3 100 Equivalents-Habitants – mise en eau juin 2021) *–SATESE ©*

Nouvelle station d'épuration de Poligny (Boues activées-600 Equivalents-Habitants – mise en eau juin 2021) - *SIAEP de Nemours ©*

Des actions sont menées pour la préservation des ressources en eau : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des actions agricoles sur les aires d'alimentation de captage, promotion du Zéro phyto avec 69 % des communes avec cette approche en place en 2021 et 27 nouvelles communes récompensées par le trophée ZERO PHYT'Eau en 2021 (178 communes récompensées depuis 2013).

Le transfert des compétences eau et assainissement vers les intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2026 confirmé par la loi 3 DS (du 21 février 2022) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale entraînera inévitablement la baisse du nombre de collectivités éligibles à l'assistance technique départementale au sens réglementaire strict. Pour autant, les politiques portées par le Département depuis des décennies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ainsi que l'action du groupement d'intérêt public ID77 qui met à disposition des collectivités les services d'ingénierie du Département, notamment dans le domaine de l'eau, sont des marqueurs forts qui témoignent d'une stabilité départementale sur ces sujets au vu des enjeux associés.

La sensibilisation aux problématiques de la gestion et de la préservation de la ressource en eau, l'acquisition et le partage des connaissances

Un site internet grand public et un observatoire dédiés à l'eau

Mis en place dans le cadre du PDE 1, le site de l'eau a pour objectif de faciliter la diffusion et la compréhension par les Seine-et-Marnais des informations sur l'eau afin de les inciter à modifier leurs comportements.

Le site de l'eau donne accès à l'Observatoire de l'eau qui a pour objectif d'une part de développer et diffuser la connaissance sur l'eau en Seine-et-Marne (qualité, quantité, rivières, nappes phréatiques, réglementation, sécheresse, inondation, prix de l'eau…), et d'autre part de suivre le PDE (mise en place et suivi d'indicateurs pertinents). Des actions d'éducation durable sur le thème de l'eau sont proposées aux collèges et lors d'évènements publics (tenue de stand, animations…).

Une ingénierie départementale pour le suivi de la qualité des eaux

Le Département propose aux collectivités un service d'ingénierie territoriale, intégré à l'offre de services du GIP ID 77, pour le contrôle de la qualité de l'eau (souterraine, superficielle, baignade, eau potable, eaux chaudes sanitaires, rejets des stations d'épuration), les analyses étant réalisées par le Laboratoire d'analyses départemental. Le Laboratoire suit également la qualité des eaux de consommation et des eaux chaudes sanitaires dans les bâtiments du Département (surveillance des légionnelles).

Cette animation territoriale participe à la préservation de la ressource en eau et des milieux, et s'inscrit également dans des démarches d'accompagnement des collectivités en matière de gouvernance et d'organisation territoriale des services d'eau et d'assainissement.

Par ailleurs, le Département coordonne un réseau de suivi des petits cours d'eau (Réseau d'intérêt départemental – RID), se positionnant ainsi en complémentarité des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de l'État suivant les grands cours d'eau. C'est un outil d'aide à la décision pour la définition du contenu des plans et schéma stratégique, et notamment le PDE, en permettant d'en assurer le suivi et l'application concrète au sein des territoires. Ce suivi fait aussi l'objet d'une communication auprès des Seine-et-Marnais via le site de l'eau.
Les missions d'animation nécessitent un grand nombre d'Équivalents temps plein (ETP). En 2021, 24,5 ETP répartis dans 14 structures, ont été soutenus financièrement par l'AESN pour toute la Seine-et-Marne, dont environ 12,5 ETP pour le Département.

Un partenariat étroit avec l'AESN qui se poursuit
Un travail étroit a été engagé avec l'AESN en 2021 pour le renouvellement de conventions d'animation et d'assistance technique départementale (pour la période 2022-2024) qui permettent le financement partiel des services de l'eau du Département. Cette collaboration étroite avec les services de l'Agence de l'eau met en valeur l'expertise et les capacités d'animation et d'ingénierie départementales sur les sujets liés à l'eau et à l'assainissement. Celles-ci sont reconnues et permettent de conduire des politiques publiques efficaces.

Des actions de prévention et de sensibilisation contre les dépôts sauvages

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*

ODD	1	2	3	4 +	5	6	7	8	9	10	11	12 +	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Collecte des dépôts sauvages pour sécurisation des usagers des RD - Soutien aux actions d'EDD sur le thème des déchets – Lutte contre la pollution des milieux naturels continentaux et marins, l'atteinte à la biodiversité, les risques pour la santé – Consommation responsable*															

Un Observatoire des dépôts sauvages proposé par le Département

Depuis plusieurs années, le Département a fait de la lutte contre les dépôts sauvages un axe de sa politique en matière de préservation et reconquête du cadre de vie des habitants et de prévention des pollutions (terrestres et aquatiques). A ces enjeux s'ajoutent ceux de l'image du territoire (tourisme), des risques sanitaires, de la valorisation (énergétique ou matière) et de leur coût de gestion (avec une moindre fiscalité intégrée). Souhaitant mieux saisir les évolutions du phénomène et s'investir plus avant pour le combattre et aider les partenaires à le combattre, le Département a élaboré sa feuille de route pour la lutte contre les dépôts sauvages, autour de 3 axes : l'observation territoriale, la fédération d'un réseau d'acteurs, la sensibilisation et la communication.

La collectivité a présenté sa feuille de route en décembre 2021 aux acteurs publics du territoire : Région, EPCI en charge de la gestion des déchets, ONF, Fédérations de chasse et de pêche et le CODERANDO, Gendarmerie et Police nationale ont répondu à l'appel. Cette réunion marque le début d'une nouvelle dynamique territoriale, les échanges ayant engendré la création de 4 groupes de travail (SIG & applications Répression & Justice, Communication, Pratiques & Déchetteries) dont les premiers temps de travail se dérouleront en 2022, afin de mettre à disposition des collectivités des outils existants ou à créer, partager des retours d'expérience, et construire collectivement un outil d'observation sur la localisation des dépôts sauvages et leur résorption.

Des actes d'incivilité persistants sur le domaine public départemental

En 2021, plus de 720 000 € ont été dépensés pour le ramassage de centaines de tonnes de dépôts sauvages par le Département le long de son patrimoine routier. Ce budget inclut la mobilisation des agents des routes, correspondant à 10 ETP.
Le Département investit en parallèle dans des aménagements dits de « neutralisation » des bords de route départementales pour empêcher physiquement le stationnement ou l'accès des véhicules susceptibles d'abandonner des déchets : près d'1,1 M€ ont ainsi été investis depuis 2017.

Des dépôts sauvages sont également collectés sur les ENS (30 m^3 et 2,22 tonnes en 2021, en augmentation depuis 2020), mobilisant l'équivalent d'1 ETP. Constatant une augmentation importante de déchets présents à l'ENS du Parc de Livry, notamment groupés en pieds de poubelles, il a été décidé d'y supprimer 2 poubelles (les visiteurs sont invités à emporter leurs déchets) tout en poursuivant un suivi régulier de ce sujet pour évaluer l'impact de ce retrait.

Un marché public mutualisé pour le ramassage des dépôts sauvages sur les bords de routes départementales et dans les espaces naturels sensibles a été passé fin 2021, prenant le relais du précédent tout en visant des économies d'échelle et des bilans (des prestataires) plus fiables et précis.

Un soutien renouvelé et renforcé aux opérations de nettoyage et à la sensibilisation

Le Département soutient les collectivités, syndicats de gestion des déchets et associations engageant des opérations de « nettoyage de la nature » et/ou de sensibilisation sur les dépôts sauvages. En 2021, le Département a ainsi soutenu 7 projets, pour un montant total de 16 500 €, notamment des actions du programme du SMICTOM de la Région de Fontainebleau, avec lequel le Département est co-signataire de la charte « propreté en forêt et lisière » (ForêtBelle).

Le Département promeut l'évènement « Seine-et-Marne Propre – Défi pour l'environnement » du Lions Club et ses partenaires, en relayant la campagne de communication (réseaux sociaux et abribus des routes départementales), en participant aux réflexions et à l'organisation, et en encadrant la sécurisation des sites longeant les routes départementales. L'évènement qui devait se dérouler du 19 au 21 mars a été reporté, en raison des restrictions gouvernementales au titre de la crise sanitaire, au weekend du 18 septembre 2021, en partenariat avec le WorldCleanUpDay prévu le même jour. Des milliers de participants ont contribué aux ramassages de plusieurs tonnes de déchets, avec le soutien de collectivités, notamment dans les environs de la Forêt de Fontainebleau, dans le cadre de ForêtBelle avec la neutralisation de la RD607.

Des opérations de ramassage à l'initiative de collèges publics avec le soutien du Département

A l'occasion de l'évènement « Seine-et-Marne Propre – Défi pour l'environnement », le Département a invité des collèges publics à participer à l'évènement et réaliser leur propre opération de ramassage, dans le cadre du Parcours Collégien, en leur prêtant des pinces à déchets et des gilets fluorescents et en leur faisant don de sacs poubelles transparents. 9 opérations ont eu lieu, permettant le ramassage de centaines de kilos de déchets grâce à la mobilisation d'environ 350 élèves et leurs encadrants, voire même d'élus. Ce dispositif est amené à être élargi (en terme de collèges démarchés) en 2022.

Une éducation au développement durable pour les citoyens de demain

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *préserver et promouvoir la qualité de vie Seine-et-Marnaise*

ODD	1	2	3	4 +	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16 +
Liens avec les ODD	*Animation "bien-manger" cantines collège – Parcours collégien : Projets locaux sur tous thèmes ODD, Collège Nature… – Ouverture à la citoyenneté*															

La sensibilisation du jeune public, futurs citoyens et vecteur de sensibilisation de la famille, est un levier important pour l'amélioration des comportements. Dans ce contexte, le Département a mis en place deux dispositifs à l'attention des collégiens, en lien avec sa compétence en matière de gestion des collèges publics. Ces dispositifs contribuent à aider les collèges dans leurs propres démarches de développement durable, consacrées par un label national dédié « Établissement en Démarche de Développement Durable », attribué à un nombre croissant de collèges publics de Seine-et-Marne. Ils s'inscrivent dans les axes du « Parcours collégien », outil issu d'une démarche de design de politique publique, pour répondre aux besoins des collégiens et de leurs enseignants.

Nombre d'établissements scolaires labellisés EDDD en Seine-et-Marne (donnée 2021)
Cible : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le DD, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables

En 2021, environ la moitié des collèges et lycées, et près du quart des lycées seine-et-marnais, privés et publics, avaient initié une démarche E3D, tous stades confondus. Sur les 75 collèges publics (dont la gestion relève du Département) s'étant engagés dans la démarche, on différencie plusieurs stades : 47 au 1er stade (engagement), 21 au 2ème stade (approfondissement), 7 au 3ème et dernier stade (déploiement). *NDLR : les chiffres de 2019 repris dans le RADD précédent ont été revu suite à une modification du périmètre.*

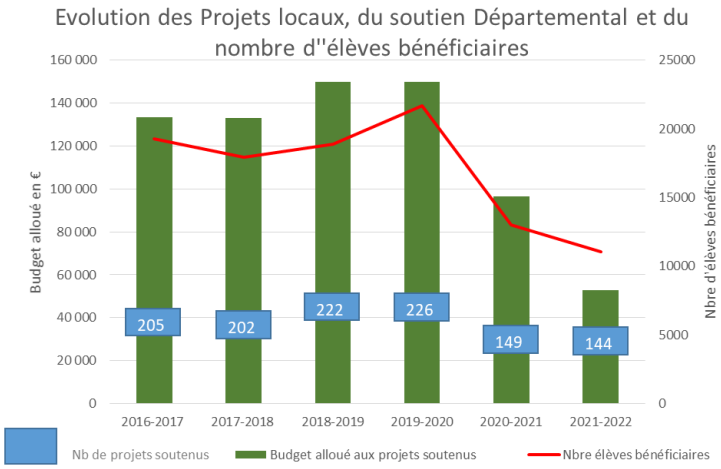

Le dispositif Projets Locaux 77 permet à des projets présentés par les collèges et favorisant les partenariats locaux, la mixité et la transversalité, d'être financés par le Département. Ces projets abordent des sujets en lien avec les ODD : environnement (biodiversité, déchets, énergies renouvelables…), éducation à la citoyenneté, éducation à la santé et au vivre ensemble, éducation artistique et culturelle, découverte des métiers. Depuis la crise sanitaire, le nombre de projets soutenus (donc les budgets alloués) ont diminué de façon importante, la communauté éducative étant aux prises avec les risques et les procédures dédiées.

Pour 2022, il est prévu une mission de service civique dans le cadre du Parcours collégien. Ce dernier comporte des outils mis à disposition des collèges pour enrichir et compléter les temps de classe, déclinés en 4 axes.

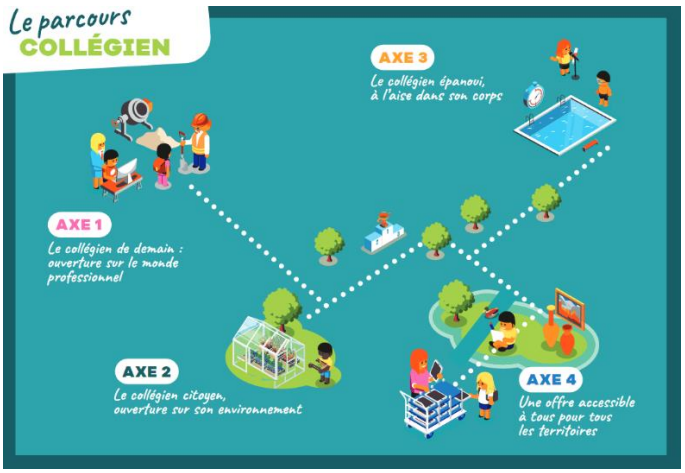

Le dispositif « Collège nature » vise à favoriser la découverte active des ENS et à sensibiliser les collégiens à l'environnement (biodiversité, déchets, changement climatique…). Il repose sur un accompagnement technique d'un projet pédagogique mené par les professeurs. Il donne accès au concours « Collège nature » (tenu cette année en distanciel), qui récompense l'engagement des collégiens dans le dispositif et valorise leurs actions réalisées.

Sur l'année scolaire 2021-2022, 652 élèves de 13 collèges inscrits au dispositif ont bénéficié de 78 animations (contre 67 animations pour 2020-2021).

Des campagnes d'animation autour des enjeux de santé par l'alimentation, sur les temps de restauration collective, sont aussi proposées chaque année aux collégiens.

Pour 2022, il est prévu de graduer l'adhésion au dispositif par des niveaux d'implication (de la découverte à l'expertise) et le renforcement des liens avec le label E3D, ce qui passera aussi par des ateliers destinés aux professeurs.

Une politique en faveur d'une offre culturelle équitable contribuant à l'épanouissement de tous

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables*

ODD																
				++					+	++	+					+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Potager pédagogique (Musée) – Éducation artistique et culturelle – Actions artistiques et culturelles sur le thème de l'emploi (médiathèque), de la place des femmes dans la création / actions sur l'identité sexuelle (médiathèque, Musées) - Mise en ligne des Archives départementales – Réduction des inégalités d'accès à la culture - Valorisation du patrimoine culturel –- Musées : Eco-gestes et pratiques durables des Musées, éducation au développement durable – Accès à l'information (médiathèque)*															

Les droits culturels, le patrimoine, la diversité et la créativité sont des composantes centrales du développement humain et de son épanouissement. Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

La politique culturelle du Département fixe des objectifs en lien avec le développement durable :
- réduire les inégalités territoriales,
- garantir une démarche culturelle territoriale qui associe et s'adapte à tous les acteurs,
- décliner culture et éducation, avec des actions ciblées pour les collèges,

- renforcer les partenariats avec l'État, la Région, l'Europe.

Des critères d'analyse des demandes de subventions ont été définis en cohérence avec ces orientations, pour l'ensemble des dispositifs de soutien.

Un nouveau dispositif pour accompagner le développement culturel des territoires

En 2021, un nouveau dispositif prend le relai des Contrat territoriaux de développement culturel (CTDC) pour intensifier la territorialisation de la politique culturelle du Département, et renforcer la coopération culturelle entre le Département, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les intercommunalités Seine-et-Marnaises (accord-cadre de coopération signé en 2020). Un diagnostic a été réalisé en 2021 pour identifier des territoires prioritaires désireux d'engager un projet culturel structurant, et avec lesquels des contrats tripartites seront signés en 2022 pour les accompagner dans cette démarche. L'accompagnement du développement culturel, pour, en proposant aux territoires Le dispositif de soutien à l'investissement culturel dédié aux équipements à rayonnement territorial ou local permettant l'accès pour tous et dans toute la Seine-et-Marne à la culture se poursuit (4 associations soutenues en 2021).

En plus de ces outils et pour répondre à la situation particulièrement difficile pour les acteurs de la culture confrontés à la crise sanitaire, le Département a mis en place en 2020 deux dispositifs spécifiques :

- Une aide pour les acteurs culturels associatifs (une soixantaine d'associations soutenues – 500 000 €),
- Une aide pour l'exploitation cinématographique (22 cinémas, 400 000 €).

Grâce aux outils numériques, les établissements d'enseignements artistiques et les compagnies artistiques ont pu maintenir leurs actions éducatives et culturelles (cours en visio, ressources numériques….), et certains festivals ont pu avoir lieu.

Une ouverture à la culture pour tous, et un patrimoine local et historique valorisé

Le Département apporte son soutien aux associations développant des activités de valorisation du patrimoine seine-et-marnais dans les domaines historiques, archéologiques et patrimoniaux.

Les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) se sont poursuivies en 2021 (6 collèges engagés), malgré la gestion de la crise sanitaire. Des projets sont développés auprès des scolaires, notamment collèges, et de publics prioritaires : Prix départemental de la chanson Tremplin#77 complété depuis 2020 d'ateliers de création artistique dédiés aux collégiens, Route du Jazz (valorisation des jeunes talents), Contrat de filière (diagnostic sur les musiques actuelles), accompagnement des allocataires du RSA vers la culture, résidences d'artistes avec l'organisation de rencontres entre scolaires et artistes, prévention du risque auditif (spectacle pédagogique « Peace and lobe »…). Le dispositif d'EAC expérimenté en 2019 avec 4 collèges et étendu à 3 nouveaux collèges en 2020, a concerné 4 collèges en 2021.

Le Château de Blandy prend soin d'adapter son accueil du public sur des plages horaires plus appropriées à la période estivale, notamment pour la manifestation « lumières de Blandy ». En 2021, ce sont 420 ateliers pédagogiques qui se sont tenus. Le Château a développé sa dimension numérique, tant sur la communication et la médiation, que sur la billetterie. En 2021, la rénovation de sa boutique a permis de rendre possible l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Les lumières de Blandy ont éclairé les nuits seine-et-marnaises

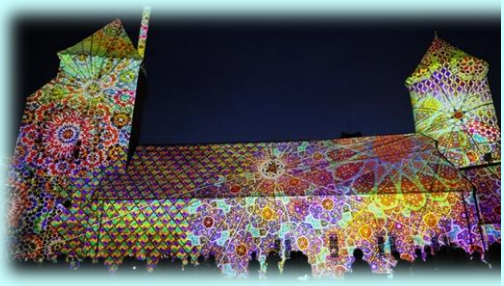

Cet évènement est une création historico-artistique sur mesure donc unique. De nombreux retours très positifs montrent une forte attente pour la prochaine édition.

Le Département poursuit la concrétisation de son Schéma de développement de la lecture publique dans un objectif de réduire le déséquilibre de l'offre constaté sur le Département, grâce à un maillage équitable du territoire de médiathèque de proximité. Il repose sur 3 axes :

- l'équité d'accès sur le territoire seine-et-marnais,
- des médiathèques jouant pleinement leur rôle d'inclusion et d'ouverture vers les publics (y compris vers des publics empêchés, tels que les centres pénitentiaires),
- la Médiathèque départementale positionnée comme organisme expert au service des territoires.

Le Schéma s'inscrit par ces 3 axes dans un développement durable des territoires, et prévoit également de mettre en œuvre et diffuser des pratiques durables dans le fonctionnement des médiathèques du réseau (déplacement, tri des déchets, critères dans les marchés publics…). D'autres actions pour inciter au développement durable ont été adoptées en 2021 : bonus écologique aux EPCI faisant l'acquisition d'un véhicule électrique pour leur réseau de lecture publique (politique contractuelle), inscription de la promotion de l'égalité femmes hommes… La Médiathèque des archives départementales intègre d'ailleurs la question de l'emploi dans ses fonds et projets de service, ainsi que la mise en lumière des femmes créatrices et chercheuses dans ses animations, ou encore les questions d'identité sexuelles dans ses choix de films et de formations.

…Et aussi… Une politique contractuelle et le GIP ID77 pour atténuer les inégalités territoriales

Les archives départementales, support de diversification d'une offre éducative et culturelle accessible à tous

Le projet scientifique et culturel des Archives départementales de Seine-et-Marne met l'accent, de manière volontariste, sur une offre éducative et culturelle variée, une approche favorisant les échanges avec l'Éducation Nationale, les structures culturelles du Département et les partenaires associatifs. Les Archives départementales s'attachent à :

- identifier les Archives, avec le comité départemental des commémorations, en tant qu'acteur majeur des commémorations départementales, par exemple avec la célébration du bicentenaire de la naissance de Rosa Bonheur. Cette démarche passe aussi par la valorisation des archives communales ;
- diversifier la programmation culturelle, par la conception d'une offre destinée à toucher de nouveaux publics, en positionnant les archives comme un tiers-lieu culturel, susceptible d'accueillir des manifestations relevant de l'animation culturelle, tout en préservant une programmation archivistique plus classique.

Des outils, animations et évènements sont développés pour valoriser le patrimoine et l'Histoire de la Seine-et-Marne et en faciliter l'accès, tout en déployant une activité culturelle dans des territoires éloignés et ruraux :

- prêt gratuit du Mobil'Histoire77, espace de découverte de l'exposition itinérante sur l'Histoire du département « Nous les Seine-et-Marnais, histoire d'une population en mouvement », destiné aux collégiens (250 bénéficiaires en 2021), et également empruntable par d'autres structures (maisons de retraite, associations, bibliothèques…) ;
- prêt de malles et d'expositions itinérantes (19) pour des activités pédagogiques et ludiques sur l'histoire, l'art ou la géographie, à destination des scolaires (gratuitement) ou de mairies, d'association et de bibliothèques ;
- animation d'ateliers pour les enfants accompagnés d'un adulte durant les vacances scolaires
- animation d'ateliers pédagogiques à l'attention du jeune public sur la découverte de l'Histoire (84 en 2021)
- animation d'ateliers de méthodologie (« aide à la recherche ») à destination des chercheurs;
- conférences historiques (Les Rendez-vous du mardi, les Rendez-vous de l'histoire) à l'attention du grand public, sur le site des Archives départementales, avec un partenariat avec la Médiathèque de Meaux et le musée de Provins et du Provinois pour une programmation accessible au public du nord et de l'est Seine-et-Marne, et un nouveau partenariat avec le Musée Bossuet de Meaux en 2021.

Les Archives desservent 210 bibliothèques sur le territoire. Un service de « Cliquez & Récupérez » a été mis en place pour leur permettre de continuer à s'approvisionner en document malgré les mesures gouvernementales.

Les archives du futur seront plus durables et passeront aussi par le numérique

Désireux d'apporter une réponse globale à des problèmes bien identifiés de conservation, le Département souhaite s'engager dans la construction d'une extension du bâtiment (horizon 2024), et la réhabilitation du bâtiment existant (horizon 2028). Ce projet est aussi une opportunité pour mieux intégrer des objectifs de développement durable, notamment avec l'amélioration des performances énergétiques.

Pour 2022, il est prévu le développement d'un système d'archivage électronique historique, ce qui implique un vaste chantier de dématérialisation sécurisée.

La médiathèque prévoit pour 2022 la mise en place d'un groupe de travail (ouvert aux médiathèques du réseau départemental) dédié aux pratiques durables de fonctionnement. En parallèle, est aussi prévu la création d'une formation spécifique « sciences et science-fiction au service de l'écologie » pour les bibliothécaires du Département.

Les ressources des Archives départementales sont mises en ligne sur un site internet dédié, avec chaque année de nouvelles mises à disposition. Le site répond à plusieurs objectifs : accès au plus grand nombre, soutien aux territoires (informations pratiques et réglementaires…), conservation des documents anciens et/ou très consultés.

Des musées départementaux encore plus inclusifs, développant l'Éducation au développement durable (EDD) et des pratiques écoresponsables

5 musées départementaux (Musée des peintres de Barbizon, Musée-jardin Bourdelle, Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, Musée de la Seine-et-Marne, Musée Stéphane Mallarmé) forment un ensemble d'une grande richesse et d'une grande diversité de collections : Beaux-arts, Préhistoire, musée de société, maison d'écrivain, jardin de sculptures. Ils sont ouverts à la création contemporaine, au spectacle vivant et aux questions de société à travers une programmation artistique variée, et participent aux grands évènements nationaux : Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine…

Les Musées se positionnent comme des équipements de proximité dans des territoires souvent ruraux où il y en a peu, et complémentaires à l'école. Ainsi, les scolaires peuvent représenter jusqu'à 70 % du public accueilli au Musée de la Seine-et-Marne. Ils développent de plus en plus des animations en matière d'Éducation à l'environnement et au développement durable. Certains mettent en place de façon plus ou

moins installée et étendue des éco-gestes et bonnes pratiques (gestion écologique des parcs et jardins, potagers pédagogiques, mise à disposition de tables de pique-nique et de gobelets…), ou encore des animations et dispositifs en lien avec d'autres objectifs de développement durable.

Le Musée de la Seine-et-Marne aborde les thèmes des modes de production agricole, du changement climatique, des impacts sur la vie terrestre, la Justice et la Paix, ou encore concernant les identités sexuelles. Le musée a élaboré son Projet scientifique et culturel, qui comporte un chapitre dédié au développement durable, prévoyant notamment un meilleur réemploi ou recyclage des matériaux des expositions temporaires. Le Musée est accessible aux 4 familles de handicap, et depuis cette année 2021 la rénovation de la banque d'accueil, permet de respecter les normes PMR et ouvre à la possibilité d'accueillir un agent d'accueil qui serait en situation de handicap moteur. Il est désormais partenaire du Pôle Art et handicap de scène 77. Enfin, le musée déploie des programmes en direction des jeunes et des personnes défavorisées, dans le cadre de la loi de 2002 sur les Musées de France.

Le Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, situé à proximité de l'Eurovéloroute n°3 (dit Scandibérique), garantit un accueil et des services de qualité pour les cyclistes, dans le cadre de sa labellisation « Accueil vélo ». Par ailleurs, il accueille régulièrement des stagiaires en situation de handicap, fragiles ou en difficultés et a établi en 2021 une convention de partenariat avec la fondation (reconnue d'utilité publique) COS Alexandre Glasberg de Nanteau qui apporte des aides aux personnes (âgées, en situation de handicap ou de grande précarité, réfugiés et demandeurs d'asile) accueillies dans ses établissements (4 établissements en Seine-et-Marne). Pour 2022, le musée prévoit une exposition « mémoire de glace » valorisant les découvertes faites grâce aux fontes des glaciers, et sensibilisant à la préservation de ce patrimoine et au changement climatique.

…Et aussi… Une politique pour être exemplaire sur le handicap et un futur schéma de l'autonomie qui prépare l'avenir

Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *soutenir et développer une offre d'équipements culturels et sportifs remarquables*

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
			+							+	+	+				
Liens avec les ODD	*Soutien au sport vecteur de santé et bien-être – Pratiques sportives scolaires (piscine) - Soutien au BAFA - Activités sportives et loisirs inclusives (handicap, jeunes ruraux) - Soutien aux associations sportives et acteurs porteurs de projet d'accueil et d'animation pour les jeunes – Préservation et découverte du patrimoine (CDESI) - Activités sportives et de loisirs éco-responsables (CDESI…)*															

Un soutien renouvelé aux sports

La politique « Sport et territoire » propose des soutiens financiers aux associations sportives, pour l'organisation de manifestations sportives et d'actions en faveur de la jeunesse, et pour les équipements sportifs. Depuis 2020, en raison de la gestion gouvernementale de la crise sanitaire, nombre de manifestations n'ont pu avoir lieu (notamment la « Rando des 3 Châteaux »), de même que le dispositif à destination des jeunes « Boost T Vacances ». Les soutiens ont néanmoins été maintenus en 2021, avec une reprise des évènements au second semestre : 844 000 € ont été alloués à 727 associations, et 89 manifestations sportives ont reçu un soutien atteignant en tout 206 000 €. L'aide pour le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) proposée par le Département a bénéficié à 300 jeunes en 2021.

Le développement d'évènements cyclistes a pu avoir lieu, en traduction de l'objectif de faire de la Seine-et-Marne une « terre de vélo », pour une mobilité vertueuse.

L'organisation du championnat de France du cyclisme sur route, l'évènement phare de 2021

Environ 3 000 spectateurs étaient au rendez-vous pour encourager plus de 1 000 cyclistes dans leurs courses en ligne ou contre la montre. L'évènement a donné lieu à des animations connexes par les instances départementales du vélo, confirmant la place de la Seine-et-Marne comme « terre de vélo ».

L'implication de nombreux bénévoles issus du mouvement associatif de l'ensemble du département à permis la pleine réussite de l'évènement.

Par ailleurs, les questions d'accessibilité aux équipements et pratiques sportives se posent en termes de valorisation du handisport, facteur d'intégration par la valorisation des capacités des pratiquants. Le Département soutient financièrement l'école de basket en fauteuil de Meaux, unique en France, et l'évènement sportif « Mousquetaires du Val d'Europe » permettant l'accès de tous et la mixité handi-valide pour la pratique de l'escrime de loisir et de compétition. Le Département soutient depuis 2018 le Comité départemental de sport adapté (CDSA). Le CDSA a pour objectif de favoriser la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes en situation de handicap mental, intellectuel et/ou psychique.

Avec le renouvellement de l'exécutif départemental, des développements sont prévus pour le sport scolaire et le sport pour les personnes en situation de handicap.

Une politique « Sport-nature » éco-responsable

La Seine-et-Marne, véritable poumon vert de l'Île-de-France, dispose d'un environnement patrimonial et naturel remarquable, propice à la pratique des sports nature, très présents sur le territoire, pour lesquels il existe une demande sociale forte et croissante. Le développement des sports-nature est donc un axe important de la politique du Département en matière d'activités sportives. Il s'agit également de maîtriser l'impact de l'homme sur un environnement naturel qui peut être considéré comme un « terrain de sport » par certains pratiquants non sensibilisés. En ce sens, la dimension transversale revêt une importance particulière dans le développement des projets « sports, loisirs, tourisme et nature » au développement qu'il convient à la fois de protéger et de valoriser.

Suivant ce qui est imposé par la réglementation, le Département pilote la Commission départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), instance qui réunit les acteurs des sphères sportives, environnementales, touristiques et institutionnelles. Dans ce cadre, le Département promeut un développement maîtrisé des sports de nature, par une approche transversale avec l'ensemble des acteurs qui permet de concilier des intérêts parfois divergents entre usagers d'espaces naturels.

Le Département poursuit son engagement pour des pratiques éco-responsables dans ses politiques sportives et de loisirs (vaisselle non jetable ou en carton recyclable, toilettes sèches, produits locaux…).

L'habitat, une politique pour un habitat sobre en énergie et adapté aux situations

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *créer de véritables parcours résidentiels*

ODD	+						+			+	+	+	+			+
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*FSL - Rénovation thermique du parc social Habitat77 (pouvoir d'achat) – Sensibilisation Eco-gestes (Habitat77) – Habitat inclusif – Lutte contre le logement indigne – Aide au maintien dans le logement – Lutte contre la précarité énergétique - Schéma d'accueil des gens du voyage (éducation) - Logements pour femmes victimes de violences - Activités économiques générées par la rénovation thermique + travaux du parc social – Bâtiments connectés (Habitat77) – FSL / Parc logements sociaux / Logement décents / inclusifs - Achat public durable – Prise en compte de la biodiversité dans les projets Habitat77 - Schémas partenariaux / Sécurisation des sorties des majeurs ASE par le logement*															

Des outils pour un habitat plus inclusif et digne renforcé par le nouveau PDALHPD

Un budget primitif pour l'habitat en forte augmentation

Le budget primitif du Département représentait, pour 2021, plus de 5 M€ (+18,7 % par rapport au budget primitif 2020), avec deux domaines d'intervention : le développement et l'amélioration de l'offre de logement d'une part, et l'insertion par le logement d'autre part.

Les financements pour l'amélioration de l'habitat entrent dans le cadre du maintien à domicile et de l'autonomie des personnes retraitées de plus de 60 ans et/ou en situation de handicap, par l'adaptation de leur logement (monte-escalier, salle de bain…). 146 aides ont été attribuées en 2021 (84 en 2020), l'augmentation importante des demandes étant liée au déplafonnement des ressources des aides de l'ANAH. Des aides sont également attribuées aux communes et associations pour créer ou réhabiliter du logement social, ce qui participe à la conservation du patrimoine départemental, et crée une offre de ce type en zones rurales.
Le Département finance des actions d'insertion par le logement, destinées à soutenir les initiatives portées par des associations en direction des publics rencontrant des difficultés liées au logement : jeunes en insertion sociale ou professionnelle (accès durable à un logement, sécurisation de la sortie de l'Aide sociale à l'enfance des jeunes majeurs avec une solution d'hébergement ou de logement…), bénéficiaires des minima sociaux et prioritairement du Revenu de solidarité active – RSA - (maintenance et remise en état des logements avec INITIATIVES 77, accueil et suivi des usagers…), gens du voyage. Pour cette dernière cible, le Schéma départemental d'accueil et habitat des gens du voyage (2020-2026) prévoit pour le volet habitat le financement d'aires d'accueil, l'aménagement de terrains de grands passages, la mise en œuvre de programme d'actions pour garantir un habitat digne, adapté et pérenne, et pour le volet social l'accès aux droits dans des situations de nomadisme ou de sédentarisation (éducation, emploi, santé…).

Le Département est co-pilote avec l'Etat du 8ème Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), cosigné le 13 juillet 2021. Ce document réglementaire vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à s'y maintenir durablement. Le 8ème PDALHPD se veut partenarial, évolutif, opérationnel et intégré dans son environnement. Il est construit autour de 4 grandes orientations : fluidité entre l'hébergement et le logement, coordination du travail social, prévention et lutte contre les expulsions, accompagnement des publics spécifiques. Il est établi en cohérence avec les autres stratégies portées au niveau départemental.

Part des logements en situation de sur-occupation (donnée 2019)
Cible : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
La Seine-et-Marne compte des logements de grande taille et est le seul département d'Ile-de-France à compter plus de maisons (57,3 %) que d'appartements (41,3 %). La taille moyenne des ménages est de 2,48 personnes pour des logements qui sont composés en majorité de 4 et 5 pièces (61,6 % du total du parc de logements). La sur-occupation des logements y est donc assez faible puisque 7,54 % du parc est sur-occupé ; seul le département des Yvelines a un taux plus faible au sein de l'Ile-de-France (7,09 %). A contrario, la Seine-Saint-Denis présente un taux très élevé de 20,63 % car la taille moyenne des ménages y est importante (2,57 personnes) alors que les logements sont plus exigus (63,2 % du parc composé de moins de 3 pièces)

Un Fonds de solidarité du logement demandé pour moitié pour les factures d'énergie

Le pilotage du Fonds de solidarité du logement (FSL) est une compétence des Départements, en partenariat avec la Caisse d'allocation familiale (CAF) et les fournisseurs d'énergie. Destiné au public le plus fragile, le FSL est structuré en 4 axes d'intervention :

- aide individuelle pour éviter la perte du logement et la dégradation de la situation de vie (résorption des impayés de loyer, d'énergie, d'eau et de téléphone),
- aide pour favoriser l'accès au logement, indispensable pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi (prêt, caution),
- dispositif de médiation locative pour l'acceptation du locataire par le bailleur,
- accompagnement social renforcé lié au logement.

En 2021, près de 7 000 aides ont été attribuées (89 % des demandes), plus de la moitié d'entre elles se rapportant au paiement des factures d'énergie (gaz et électricité). Ce constat souligne l'enjeu de logements plus sobres face au surenchérissement du coût de l'énergie afin de lutter contre la précarité énergétique, et pour lequel le Département agit avec le dispositif Service unique de rénovation énergétique (SURE) et en tant que porteur associé du programme de financement SARE.
A compter de 2021, un nouveau règlement intérieur, défini avec les partenaires du FSL, a permis d'aider plus fortement les ménages les plus modestes à accéder et se maintenir dans leur logement, pour une plus grande équité, avec un nouveau plafond de ressources et de nouveaux barèmes d'attribution des aides.

Répartition du nombre d'aides attribuées au titre du FSL en 2021

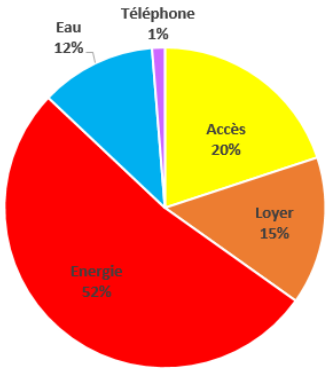

…Et aussi… Le Département, acteur engagé dans la transition énergétique pour la Seine-et-Marne

Habitat77 engagé dans un plan stratégique de patrimoine ambitieux au service des habitants

Le Département est la collectivité de rattachement d'Habitat77, plus grand bailleur social de Seine-et-Marne. Cet office public a une vocation historique de bailleur très social, au regard des plafonds de ressources pour avoir accès à un logement. 70 % des occupants ont des revenus inférieurs à 60 % du plafond de ressources, une fragilité qui induit des problèmes de solvabilité. Habitat77 gère un parc de près de 18 500 logements sur 101 communes seine-et-marnaises, et loge plus de 45 500 personnes.

En 2021, Habitat77 a voté sa Convention d'utilité sociale (CUS 2021-2026), outil obligatoire pour tous les organismes d'habitation à loyer modéré, qui constitue une déclinaison locale des objectifs de la politique nationale du logement, en matière d'offre HLM, de transition énergétique, de droit au logement… La CUS 2021-2026 a été établie sur la base du plan stratégique de patrimoine 2020-2030, outil d'investissement pour les 10 prochaines années. Parmi les orientations patrimoniales en découlant, Habitat77 prévoit la réhabilitation de 67 % des logements énergivores (classés E, F ou G) en réponse à l'un de ses engagements prioritaires de suppression des passoires thermiques, favorable tant à l'urgence climatique et énergétique

qu'au pouvoir d'achat des ménages et au confort de vie. Une solution de maintenance prédictive et curative est en déploiement avec la pose de 5 000 capteurs sur des équipements techniques (projet « bâtiments connectés ») pour fin 2021. Habitat77 mène également une politique en faveur de l'accessibilité des logements aux personnes âgées et/ou en situation de handicap (prévention, adaptation des logements, développement de résidences intergénérationnelles). D'autres objectifs sont poursuivis en matière de production locative sociale innovante, d'attribution des logements et d'accompagnement des locataires, de qualité de service.

D'autres actions sont mises en place dans le cadre de la démarche Responsabilité sociale et environnementale (RSE), tant pour accompagner les occupants que pour réduire son empreinte environnementale : achat public durable, projet de développement de l'usage des matériaux biosourcés, animation auprès des locataires orientés vers l'éco-responsabilité, chantier d'insertion…

Part des logements sociaux dans l'ensemble des logements (donnée 2019)

Cible : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Malgré une augmentation de 0,4 point entre 2013 et 2019, la Seine-et-Marne reste le département francilien où la part des logements sociaux sur l'ensemble des résidences principales est la plus faible. Cette part s'élève en effet à 19% contre 25% pour l'ensemble de l'île de France. Ce chiffre cache cependant de fortes disparités territoriales : dans 3 EPCI Seine-et-Marnais, le taux de logements sociaux est inférieur à 5%. Dans 5 d'entre eux il est situé entre 25 et 30%.

Une politique pour une mobilité adaptée à la diversité des contextes territoriaux et des besoins de la population

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *rendre tous les Seine-et-Marnais mobiles*

ODD				++					+	+	+	++	+			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Subvention de titres de transport - Modes alternatifs à la voiture favorable à la santé (sport, moins d'émissions de polluants et GES) - Accès aux équipements d'enseignements et accès des personnes handicapées aux établissements adaptés (soins, éducation) - Choix de motorisation de certains transports (PAM77) - Aménagement et entretien des RD (desserte locale, sécurité des usagers, intégration des enjeux environnement : eau, biodiversité, déchets, bruit…) – Développement économique et accès à l'emploi - Services et dispositifs de transport pour une mobilité inclusive (personnes âgées, handicapées, ruraux) et alternatives à la voiture solo (TC, TAD, co-voiturage, vélo) – Transports en site propre (tram en cours) - Matériaux recyclés et recyclage des matériaux des RD*															

La mobilité des Seine-et-Marnais constitue un motif d'équité de la population, de cohésion et de développement du territoire. En effet, à l'échelle d'un territoire aussi disparate que la Seine-et-Marne, composé d'espaces urbains et périurbains à l'ouest, et plus fortement ruraux à l'est, les déplacements sont déterminants pour l'accès pour tous (urbains, ruraux, jeunes, actifs, chômeurs, séniors, personnes à mobilité réduite…) à l'emploi, aux études, aux services publics, aux commerces et aux loisirs… Une mobilité alternative à la voiture individuelle contribue également à l'atténuation du changement climatique, à la réduction des émissions de polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

Un réseau routier géré par le Département

Avec 4 321 km, la Seine-et-Marne dispose du réseau routier départemental le plus important d'Île-de-France. L'ensemble des routes (autoroute, nationale, départementale et communale) constitue le premier support de déplacements des Seine-et-Marnais. Le Département agit en priorité pour améliorer la sécurité des usagers : entretien des voiries et actions de sécurité routière.

Nombre de tués par accident de la route (donnée 2020)

Cible : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

60 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Seine-et-Marne en 2020 représentant une baisse de 31 décès par rapport à 2015. Comparé au reste de la région francilienne, la baisse est tout aussi prégnante depuis 6 ans puisque le nombre de décès est passé de 339 décès en 2015 à 249 en 2020, une évolution pouvant s'expliquer par la diminution des déplacements du fait des confinements pour lutter contre la COVID.

Le réseau routier est un support pour le développement économique (transport de flux de marchandises, déplacements domicile-travail et professionnels), et le désenclavement des territoires. Pour autant, les aménagements routiers et usages de la route peuvent exercer des pressions importantes sur l'environnement et le cadre de vie (bruit, pollutions, émissions de gaz à effet de serre, altération des continuités écologiques et des paysages, consommation de ressources non renouvelables…). Le Département agit pour la réduction de ces impacts par la mise en œuvre de techniques innovantes (utilisation de matériaux recyclés, couches de roulement moins bruyantes…) et via des aménagements prenant en compte les enjeux environnementaux et la complémentarité avec les mobilités alternatives.

Eco-pâturage sur un bassin eaux pluviales d'une route départementale

L'expérimentation menée en 2020 pour un entretien des routes moins impactant avec un éco-pâturage sur 7 bassins routiers, a été reconduite en 2021. Cela s'inscrit dans la continuité d'une démarche Zéro phyto. Les premières constations montrent l'intérêt de la démarche pour la biodiversité, les fonctions pédagogiques, la participation à la conservation de certaines races ovines anciennes, l'amélioration du cadre de vie pour les usagers, une image positive de la collectivité. Pour 2022, l'objectif est de pérenniser l'opération et la développer sur d'autres bassins.

Des transports en commun irrigant tout le territoire

Un service de Transport à la demande (TAD) pour le désenclavement des territoires peu denses

Ce service représente un outil d'aménagement du territoire et une alternative pour la mobilité, à certaines heures de la journée, vers des pôles attractifs comme les gares, les hôpitaux, les centres commerciaux…

Le Département soutient financièrement et techniquement 14 services de transport à la demande mis en place par les collectivités intéressées ayant reçues une délégation de compétences par Ile- de-France Mobilités (IDFM). Ce service local est porteur d'une image valorisante de l'action de la collectivité.

Par ailleurs, à la demande du Département et en complément des réseaux de lignes de bus régulières dans des zones peu denses, IDFM a développé depuis 2017 une politique régionale de TAD labélisés dès lors qu'ils répondent à des critères tels que l'accès à tous ou des services performants économiquement. Ces nouveaux TAD sont gérés par une centrale régionale de réservation, avec une application dédiée. En 2021, ce sont 16 services de TAD labélisés qui ont d'ores et

déjà été mis en œuvre par IDFM sur le territoire seine-et-marnais. Le nombre total de TAD présents sur le département est de 27.
Le Département soutient également le service FILEO, service de transport à la demande pour les communes du nord de la Seine-et-Marne en direction de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle, directement géré par IDFM.

Au total, le budget alloué au TAD par le Département représente 1 M€ par an.

Des alternatives concurrentielles à la voiture individuelle

Financées par le Département et IDFM, et exploitées par 10 sociétés de transport, les lignes Seine-et-Marne Express (SME) assurent des liaisons entre les principaux pôles de Seine-et- Marne, en complément du réseau ferré.
Il compte 14 lignes ainsi que le Citalien (en préfiguration du tracé du Tzen2), offrant ainsi la possibilité de se déplacer rapidement en transport collectif avec une fréquence attractive et sur une amplitude horaire importante. Par rapport à 2019, période d'avant crise sanitaire, le nombre de voyageurs empruntant le réseau SME a baissé de 18 % en semaine, 16 % le samedi et 24 % le dimanche.
Le Département a participé techniquement et financièrement à l'exploitation de ces lignes à hauteur de 1,9 M€ en 2021.

Le Département est aussi le service organisateur des transports scolaires spéciaux sur délégation IDFM. En 2019, le Département a obtenu pour 6 ans une nouvelle délégation de transport scolaire pour les circuits spéciaux scolaires (CSS) mis en place en l'absence de ligne régulière de bus pour desservir les établissements scolaires, pour le transport des élèves et étudiants handicapés. Les 241 CSS sont utilisés par 12 695 élèves (Carte SCOL'R). Le Département participe au financement du titre pour alléger la charge des familles (budget alloué de 9,6 M€). Il subventionne également les titres de tous les collégiens et lycéens boursiers, et primaires, utilisant des lignes régulières avec la carte Imagine R (38 500 élèves) pour un budget de 9 M€. Pour l'année scolaire 2020-2021, la tarification pour les collégiens et lycéens a été réduite (baisse financée par IDFM), et l'aide Départementale pour la carte Imagin'R augmentée de 25 € par collégien.
En outre, un service de transport à la demande adapté est dédié au transport scolaire des élèves handicapés (y compris apprentis et étudiants). Gratuit pour les usagers (budget de 12,4 M€), il favorise l'égalité des chances et l'épanouissement pour tous. Ce service a bénéficié à un peu plus de 2 000 jeunes au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Par ailleurs, le Département soutient et participe à l'aménagement de stations de co-voiturage, mode de déplacements particulièrement adaptés dans les territoires de faible densité de population où les transports en commun ne sont pas toujours concurrentiels à la voiture (fréquence insuffisante, localisation des stations éloignée, temps de trajets…). Elles se déploient progressivement sous l'impulsion du schéma départemental des stations multimodales de covoiturage adopté en 2014 qui prévoit l'installation et la construction de 40 stations d'intérêt départemental et 150 à 200 stations locales à horizon 2030. 11 stations d'intérêt départemental et 9 stations de proximité sont en service, 2 nouvelles stations, en site propre, ayant été aménagées en 2021. Plusieurs nouvelles mises en service sont prévues pour 2022.

Une nouvelle aire de co-voiturage à Cély-en-Bière

La station de co-voiturage de Cély-en-Bière a été mise en service en 2021. Située à proximité de l'autoroute A6 et de la route départementale RD 372, elle comprend 49 places de stationnement co-voiturage. Afin de favoriser les modes actifs et être utilisable pour le plus grand nombre, elle comprend également 2 places de stationnement adaptée aux personnes à mobilité réduite et 4 box individuels pour le stationnement des vélos.

Des aménagements en faveur des transports en commun

Le Département pilote ou participe à la mise en œuvre de plusieurs projets de transport en site propre ou à la création d'aménagements en faveur des transports en commun sur le territoire. Ces projets accompagnent le développement urbain sur les secteurs les plus dynamiques dans un souci de mobilité durable. La majorité de ces aménagements intègrent un meilleur partage de l'espace public. Parmi les projets les plus emblématiques, la liaison Tzen 2 entre Lieusaint et Melun (maîtrise d'ouvrage et cofinancement départemental), la liaison en site propre entre Esbly et Val d'Europe (cofinancement départemental acquis jusqu'aux études d'avant-projet), les aménagements en faveur des transports en commun entre les gares de Lagny – Thorigny – Pomponne et du Val d'Europe, les aménagements en faveur des transports en commun sur l'axe RN34, les Bus Bords de Marne…

Concernant la liaison Tzen2, un premier tronçon (Carré Sénart-Carrefour du Plessis-Forêt, livré en 2020) est emprunté par le Citalien qui assure la liaison Sénart-Melun. Celui-ci bénificie de la priorité à différents carrefours, d'une amélioration du temps de parcours et de sa régularité. Des travaux sur un second tronçon entre la RD 50 et la Gare de Savigny/Nandy (Commune de Savigny-le-Temple) ont démarré en 2021.

Une politique « Vélo » opérationnelle sur la base du PlanVélo77 de 2020

L'année 2021 correspond à la mise en œuvre du PlanVélo77, adopté par le Département en 2020. Ce plan d'une durée de 10 ans vise à favoriser l'usage du vélo de tourisme et loisirs et pour les déplacements du quotidien. Fin 2021, ce sont 325 km d'aménagements cyclables qui ont été réalisés sur le réseau routier départemental, 73 % de ce linéaire étant en site propre.

L'année 2021 est marquée par la mise en service de la passerelle modes actifs construite en encorbellement au pont de Valvins. Elle permet le franchissement en site propre de la Seine par la Scandibérique (itinéraire cyclotouristique entre la Norvège et l'Espagne) tout en contribuant au maillage local pour le vélo du quotidien.

Projet de passerelle vélo à Valvins

…Et aussi… Une politique pour des activités sportives et de loisirs inclusives et éco-responsables

Durée moyenne des navettes domicile-Travail pour les actifs occupés et pour les navetteurs (donnée 2018)
Part modale des déplacements Domicile-travail en voiture et en transport en commun (donnée 2018)

Cible : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

En 2018, la durée moyenne des navettes domicile-travail en Seine-et-Marne pour les actifs occupés était de 36,4 minutes. C'est la deuxième durée la plus longue derrière la Seine-Saint-Denis. Cette durée est en légère augmentation depuis 10 ans passant (+ 1 mn en moyenne).

Pour les navetteurs, la durée moyenne est plus importante : 43,7 minutes. Pour cette catégorie de population, le département passe à la 3ème durée la plus importante derrière la Seine-Saint-Denis et Paris. La durée de transport des navettes domicile-travail pour les actifs occupés est liée à la grande surface du département.

Actif occupé : Personne qui occupe un emploi, dans sa commune de résidence ou ailleurs.

Navetteur : Personne qui occupe un emploi et dont le lieu de travail n'est pas sur la même commune que son lieu de résidence.

Des dispositifs pour la mobilité des personnes handicapées et âgées

Depuis 2008, le Département organise et cofinance avec la Région Ile-de-France et IDFM, le service de transport à la demande en porte-à-porte pour les personnes à mobilité réduite, le PAM77. Le Département a fait le choix d'appliquer une tarification pour la Seine-et-Marne plus basse que la tarification décidée par IDFM et finance à ce titre une compensation sociale. PAM77 assure le transport d'une moyenne de 900 personnes par mois. Le Département contribue au financement du service pour près de 6,1 M€ en 2021. Dans le cadre du renouvellement du marché du prestataire, le Département a défini un critère environnemental pour départager les offres des transporteurs et disposer de véhicules ayant à minima une vignette Crit'air 1. Le prestataire retenu a proposé 11 véhicules du parc automobile fonctionnant au bioGNV et 5 véhicules hybrides.

Les personnes âgées et adultes handicapés, ainsi que les anciens combattants, peuvent aussi bénéficier auprès du Département des forfaits pour les transports en commun (forfaits Améthystes et Mobilis) qui leur sont réservés, sous conditions de ressources, à des tarifs préférentiels. En 2021, près de 14 700 personnes ont bénéficié de ces forfaits, soit 500 personnes en plus qu'en 2020, pour un budget de près de 3,29 M€.

Le Département est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de 79 points d'arrêt sur route départementale hors agglomération, suivant les prescriptions fixées par le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) adopté par IDFM et approuvé en 2016. Ces travaux sont programmés en trois phases jusqu'en 2022, 30 % du coût étant financé par le Département, le reste par IDFM. 25 points d'arrêt ont été mis en accessibilité.

L'ECONOMIE AU CŒUR DE TOUTES STRATEGIES

Par sa situation géographique et son héritage industriel et agricole, le département offre toutes les composantes pour innover et créer les pépites de demain. Le tissu économique de la Seine-et-Marne s'appuie sur une multitude d'entreprises, de taille variable, intervenant dans de très nombreux domaines d'activités. La Seine-et-Marne dispose de « secteurs remarquables », existants et en émergence, qui contribuent chacun, à différents niveaux et selon divers degrés de maturité, aux filières stratégiques régionales définie dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) : agriculture et agro-alimentaire, industrie des matériaux, construction et ville durable, logistique, loisirs et tourisme. Le département est aussi doté d'une couverture exceptionnelle en infrastructures de très haut débit, propice au développement de l'économie liée aux nouveaux usages numériques. Autre secteur, l'économie présentielle, à travers le commerce, l'artisanat, les services et l'alimentation de proximité, qui représente également un atout pour le développement, l'animation et la qualité de vie de tous les Seine-et-Marnais et plus particulièrement les plus isolés.

Les orientations stratégiques identifiées dans le Livre blanc ont évolué suite aux travaux menés avec les partenaires du Département pour rédiger le cahier thématique « Économie, Emploi & Formation » vers les orientations stratégiques opérationnelles suivantes :

- *déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée*
- *transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique*
- *débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique*
- *Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

Une politique d'attractivité territoriale renouvelée avec la marque territoriale Seine-et-Marne « Vivre en grand » !

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée*
- *transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique*
- *débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique*
- *Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

ODD	+ + 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16
Liens avec les ODD	*L'attractivité comme vecteur de développement territorial et de création d'emplois – Actions expérimentales et innovantes – Appui de tous pour construire la marque et la déployer*

Seine-et-Marne Attractivité, pour la valorisation touristique et le marketing territorial

La politique d'attractivité a été confiée depuis 2018 à Seine-et-Marne Attractivité (SMA) pour animer le tissu économique local et les filières stratégiques, promouvoir l'attractivité économique de la Seine-et-Marne, accompagner les entreprises à l'implantation, participer aux travaux menés au sein des 6 bassins d'emploi seine-et-marnais. Suite au rapport de la Cour des comptes recommandant de tenir compte de la suppression de la clause générales de compétences des Départements depuis la loi NOTRe de 2015, le

périmètre d'action de SMA a été réorienté en 2021 vers le marketing territorial, le développement touristique et la commercialisation de la destination Seine-et-Marne. Cette évolution s'est traduite par la préparation en 2021 d'une nouvelle convention liant SMA au Département.

Une marque territoriale pour renforcer l'identité de la Seine-et-Marne

Le Département de Seine-et-Marne et SMA ont impulsé fin 2020 une dynamique d'attractivité, qui révèle l'identité et l'énergie du territoire par ses acteurs et habitants, renforce son image et son rayonnement, par le biais de sa marque territoriale « Seine-et-Marne, Vivre en grand ! ». Démarche co-construite avec les acteurs du territoire, elle exprime l'ambition du Département d' « Ouvrir le champ des possibles », pour s'épanouir dans un environnement en lien avec la nature, d'avoir l'opportunité de réaliser ses rêves, de se réaliser professionnellement ou de réaliser son envie d'entreprendre : vivre bien, tout simplement, grâce à une qualité de vie élevée, à un patrimoine naturel, architectural et culturel unique en Ile-de-France, sans oublier une gastronomie riche en produits du terroir.

Le déploiement de la marque s'appuie sur un réseau d'ambassadeurs (les habitants) et de partenaires (associations, entreprises, collectivités) pour promouvoir les talents et savoir-faire, les produits locaux, l'attachement au territoire et ainsi enrichir l'image de la Seine-et-Marne et son récit.

Taux d'emploi par âge et par sexe (donnée 2019)

Cible : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

En 2019, le taux d'emploi est de 65,6 % en France métropolitaine. Les Seine-et-Marnais sont plus actifs avec un taux départemental de 67,9 %, très légèrement supérieur au taux de l'Ile-de-France (67,1 %). En Ile-de-France, le département se situe dans la moyenne au 4ème rang, derrière les Hauts-de-Seine et Paris, et devant le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis. Très peu d'évolutions s'observent depuis 11 ans puisque le taux y a très faiblement baissé, de l'ordre de 0,3 %.

Taux de création d'établissements (donnée 2019)

Cible : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel

En 2019, le taux de création d'établissements de l'ensemble des activités marchandes non agricoles en Seine-et-Marne est de 18,2 %. Il est en forte hausse depuis 2015 (+4,2 points). Le département se classe en 5ème position avec un taux légèrement inférieur au taux moyen francilien (18,98 %), il est en meilleur position que les années précédentes passant de l'avant dernière position à la 5ème. Le département avec le plus haut taux de création est le Val-de-Marne avec un taux de 21,7 %. Au sein du département, le nord et l'ouest sont les secteurs où il y a le plus de créations d'établissement.

En 2021, des actions ont été mises en place à destination des acteurs de l'immobilier d'entreprise pour faire connaître l'offre du territoire, des acteurs du tourisme dans le cadre du plan de relance touristique du Département avec le lancement de l'émission « Rendez-vous en Seine-et-Marne » sur les réseaux sociaux de la marque « Seine-et-Marne Vivre en grand ! » et la signature d'un 2ème Contrat régional de destination pour accroître le rayonnement et la visibilité d'un territoire de Seine-et-Marne à l'échelle nationale et internationale.

Le développement de la fibre, vecteur d'attractivité et d'égalité territoriale

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *débouchés, métiers, organisation : l'entreprise de demain est inclusive, humaine et numérique*

ODD																
				+					+	+						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Attractivité pour l'installation des professionnels de la santé, des acteurs économiques (ZAE) - Très haut débit dans les équipements scolaires – Infrastructures réseau performantes – Réduction des inégalités territoriales face à la fracture numérique – Diminution des besoins de déplacements (qualité air, changement climatique)*															

A l'ère de l'accroissement des usages du numérique, intensifiés par le contexte pandémique, l'accès au très haut débit est un enjeu capital pour faciliter la vie quotidienne des Seine-et-Marnais en réduisant la fracture numérique (l'accès aux services publics et l'égalité des chances…) et pour améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire : développement des modes de travail nomades et distants, téléconsultations médicales, enseignement à distance… Bien que les serveurs et terminaux nécessaires au numérique aient des impacts environnementaux significatifs (étant énergivores et mobilisateurs de ressources métalliques qui se raréfient), le très haut débit peut aider à réduire nos déplacements, personnels comme professionnels, qui ont eux aussi de forts impacts environnementaux. La multiplication des serveurs peut se découpler de leurs impacts environnementaux notamment en intégrant la récupération de chaleur et en visant une meilleure durabilité et recyclabilité de leurs composants.

L'aménagement numérique du territoire au travers de la conception, du déploiement et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques constitue l'objet de Seine-et-Marne Numérique (SMN).

SMN a pour mission la réalisation de la couverture fibre de 85 % du territoire départemental, soit 425 communes. Pour cette mission, SMN investit via un financement mixte total de 213 M€ (pour 2015-2040), partagé par l'État, la Région, les intercommunalités de Seine-et-Marne, ainsi que le Département (47 M€ dont 7 M€ pour les sites isolés). En avril 2021, plus de 200 000 prises étaient déjà déployées, sur les 320 000 visées. Les prises visées par SMN ne représentent que 45 % de celles du département, les raccordements des grandes villes et leurs agglomérations étant à la charge des opérateurs privés (sous convention publique). Le Département met également à disposition de SMN des moyens matériels et des services, ainsi qu'une subvention annuelle de plus de 100 000 €, pour ses coûts de fonctionnement.

SMN propose aussi une offre de service Très Haut Débit concurrentielle avec les opérateurs privés. Elle concerne les entreprises et services publics, notamment la totalité des collèges publics, dans le cadre d'une délégation de service public accordée jusqu'à fin 2031.

Le déploiement de la fibre optique (donnée 2021)

Cible : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication

En 2021, la Seine-et-Marne est couverte à 80,8 % par la fibre optique. C'est le département le moins couvert de l'Ile-de-France. Le déploiement est en progression par rapport à l'année dernière (76,8 % de couverture). Ce déploiement est un axe fort pour augmenter l'attractivité du département.

Le soutien à une économie verte pour une activité agricole et sylvicole viable et engagée dans la transition agro-écologique et énergétique

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
						+	+	+	+		+		+		+	
Liens avec les ODD	*Économie agricole plus compétitive avec de meilleur rendement, des débouchés – Autonomie d'approvisionnement en denrées alimentaires - Soutien à la profession agricole / Dispositif (aménagement foncier) pour des pratiques favorables à la santé (qualité sanitaires des ressources en eau potable), à la biodiversité, à la réduction des émissions des GES – Financement pour développement énergies renouvelables - Economie agricole performante, aide à la mécanisation forestière - Industrialisation durable (plateforme alimentation collèges et lycées) – Villes plus résilientes (énergie, alimentation) - Consommation locale plus responsable - Lutte contre le changement climatique / Biodiversité (réduction des intrants, biométhane, MAEC, entretien forêts, arbres remarquables) –Gestion durable des forêts (entretien, lutte contre l'érosion, contre les incendies)*															

Une politique liée à l'aménagement foncier rural favorable à la mobilisation de la ressource bois

L'aménagement foncier rural est une compétence obligatoire des Départements. Elle vise par le biais d'échanges et de groupements de parcelles disséminées, à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et contribuer à l'aménagement du territoire communal. Aujourd'hui, via les études et travaux connexes notamment, l'aménagement du territoire dans sa globalité (environnement, cadre de vie, paysage, eau…) fait partie intégrante de la politique de l'aménagement foncier.

Une opération d'aménagement foncier est mise en œuvre suivant les contextes, soit par une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), soit par une procédure d'échanges et cessions amiables multilatéraux.
La plupart des communes ayant déjà été remembrées au moins une fois, ce qui leur confère un parcellaire agricole peu morcelé et une agriculture très compétitive, le Département travaille aujourd'hui plus particulièrement sur les parcelles forestières, encore très morcelées en Seine-et-Marne, dans l'objectif de favoriser la mobilisation d'une ressource bois locale en facilitant leur gestion. Le Département finance les études, participe aux commissions et subventionne des travaux connexes qui peuvent contribuer à reconstituer les continuités écologiques, améliorer la qualité des ressources en eau (travaux hydrauliques). En 2021, en plus des « AFAFE ouvrage », le Département a lancé sur des opérations d'échanges et de cessions amiables multilatéraux en milieu forestier et viticole, qui concernent 3 communes.

L'accompagnement de la profession agricole et sylvicole pour la transition agro-écologique

Le Département déploie sa politique agricole de manière à appréhender l'ensemble des enjeux de l'agriculture et à garantir sa prise en compte dans l'aménagement du territoire, en tant qu'atout économique majeur et facteur essentiel de l'identité et de l'attractivité de la Seine-et-Marne.
À cette fin, le Département soutient la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France dont l'une des missions est d'organiser le développement agricole par la mise en œuvre d'actions de conseil, d'expérimentations techniques, d'information et de promotion des produits Seine-et-Marnais. Il soutient ses actions spécifiques qui répondent aux objectifs d'intérêt départemental en faveur de l'agronomie, l'innovation, la valorisation et le développement des énergies renouvelables (méthanisation et panneaux solaires photovoltaïques). En 2021, le soutien a été porté à 751 800 € soit 8 % d'augmentation par rapport 2020.

Pour accroitre la valorisation de l'agriculture locale, le renouvellement des conventions a été maintenu afin de continuer les partenariats locaux avec les organisations locales qui accompagnent la profession agricole dont les objectifs peuvent être multiples comme œuvrer pour la continuité du travail pour les exploitants absents, la mutualisation des ressources entre agriculteurs, favoriser l'emploi des jeunes agriculteurs, soutenir l'agriculture biologique… Le Département soutient également les agriculteurs en difficulté. Le dispositif adopté en 2019, en lien avec la compétence de solidarité économique du Département (dispositif Aide à la relance des exploitations agricoles –AREA, renommé cellule Rebondir) a été suspendu en 2020 faute de moyens humains à la Chambre d'agriculture (d'autres outils ont pris en partie le relais portés par l'État et la Mutualité Sociale Agricole). En 2021, des réflexions pour un autre format d'intervention du Département ont eu lieu.

Les Jeunes agriculteurs soutenus lors de la crise de la betterave

La jaunisse de la betterave ayant touché les exploitants betteraviers en 2020, suite à l'interdiction des néonicotinoïdes, le Département a proposé en 2021 une aide exceptionnelle aux jeunes exploitants, producteurs de betteraves, installés depuis moins de 5 ans. Cette aide a contribué à maintenir la culture de la betterave en Seine-et-Marne, dans l'attente d'une amélioration de cette crise et de trouver des solutions temporaires. Près de 148 000 € ont été versés à 66 exploitants, soit 2 200 € en moyenne par dossier.

Le Département cofinance les investissements environnementaux et les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) (en faveur de la biodiversité) en convention avec la Région dans le cadre du Plan de développement rural (PDR) 2014-2020 (prolongé jusqu'en 2022), et en complément du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Ce dispositif d'aide permet d'accompagner les agriculteurs à la modernisation et l'adaptation de leur exploitation, notamment face aux enjeux environnementaux. Ces investissements permettent de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses des eaux par les produits phytosanitaires et les fertilisants (par ailleurs émetteurs de gaz à effet de serre). En 2021, 10 dossiers d'exploitants agricoles ont été aidés par le Département pour leurs investissements environnementaux, ce qui représente un montant de 44 853 €. 30 contrats quinquennaux et 4 contrats d'un an ont été conclus auprès d'exploitations engagées en faveur de la biodiversité (création ou entretien de mares ou de haies, implantation ou entretien de couverts d'intérêt faunistique et floristique, etc.), ce qui représente un montant de 97 739 €.

Artificialisation des sols (donnée 2021)

Cible : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

La part de la surface communale convertie en surface artificialisée en Seine-et-Marne a évolué de 0,91 % entre 2009 et 2021 ce qui représente l'équivalent de 619 terrains de football artificialisés chaque année pendant 12 ans. Les zones d'artificialisation les plus fortes sont pour la plupart localisées à l'ouest du département, le long de la petite couronne de l'Ile de France, sous l'influence du développement de la métropole. Cela correspond aussi aux grands pôles d'attractivité avec des grandes gares en accès direct avec la capitale.

Sur le volet forêt, le Département a renouvelé en 2021 son partenariat avec l'Office nationale des forêts (ONF) pour une durée de 4 ans et un financement de 522 000 €, dont 30 000 € de fonds exceptionnels, pour l'aménagement de l'accueil du public en forêt domaniale de Jouy. Le Département poursuit la mise en place de sa politique forestière, à travers une aide à l'entretien des forêts communales, ouvertes au public et une aide pour l'entretien d'arbres remarquables pour les propriétaires privés ou publics. Respectivement, 3 communes ont bénéficié de la première aide en 2021 pour un montant de 9 961 € et 1 commune a bénéficié de la seconde pour un montant de 1 566 €. Le Département a financé une entreprise, à hauteur de 39 414 € dans le cadre de son dispositif de mécanisation forestière.

Une plateforme d'approvisionnement pour une alimentation durable valorisant la production locale

Le Département et la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France mènent en partenariat avec la Région Ile-de-France un projet de plateforme assurant la collecte, la transformation et le conditionnement des produits agricoles de proximité (desserts lactés, viande de volaille, fruits et légumes) : dans un premier temps les collèges publics de Seine-et-Marne disposant d'une cuisine, les lycées de Seine-et-Marne, et également du Val-de-Marne et de Seine-St-Denis, soit 15,2 millions de repas. Cette installation est dimensionnée dès le départ pour 20 millions de repas au total afin de permettre l'acceptation d'autres actionnaires au sein de la SPL.

Ce projet constitue un levier important pour pérenniser l'activité agricole, accompagner les agriculteurs dans des projets de diversification de leurs productions et dynamiser les filières locales sur le territoire, dont, en particulier, les filières actuellement fragilisées (élevage, maraîchage et arboriculture). La mise en place d'un circuit de proximité permettra également de réintroduire des fruits et légumes de saison produits localement dans les repas. Il contribue à lutter contre le gaspillage alimentaire (moins de pertes lors de l'acheminement, sensibilisation des collégiens).

Le Département poursuit son intervention pour la mise en place de la plateforme, dont l'objectif est une mise en service opérationnelle pour la rentrée 2024. Depuis 2021, la SPL PARSEF désormais dénommée Approv'Halles, dont le Département et la Région Île-de-France sont actionnaires, conduit la mise en œuvre du projet. Le Département prépare activement la concrétisation de l'approvisionnement local (préparation des futurs marchés alimentaires, sourçage, prise en charge des actions de formation auprès des producteurs locaux via la Chambre d'agriculture,…).

Le Département, catalyseur du développement d'une économie circulaire

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :

- *déployer les fonctions métropolitaines supérieures et les filières à haute valeur ajoutée*
- *transformer les ressources de l'économie verte et circulaire en gisements d'emplois et accompagner la transition énergétique*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

ODD																
							++	+			+	+	++			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Liens avec les ODD	*Production alimentaire assurée par la viabilité des exploitations agricoles (diversification par la méthanisation) – Amélioration de la qualité de l'air (biométhane) - Qualité de l'eau (digestats) - Economie des territoires et industrialisation (méthanisation) - Résilience des villes (autonomies énergétique) - Valorisation des biodéchets (économie circulaire) – Veille sur les projets en lien avec le PRPGD pour la réduction de la production des déchets et leur valorisation - Réduction des GES - Qualité biologique des sols (digestats)*															

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire, transporter et consommer des biens et des services de manière durable, en optimisant l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières premières et déchets, eau, énergie) et en diminuant leurs impacts sur l'environnement. Prenant le contrepied de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), l'économie circulaire permet de découpler la croissance économique de la consommation de ressources et la production de déchets, des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. Ce modèle porte en lui des potentiels de développement important en termes d'activités (donc d'emploi) et d'innovations (technologiques, sociales et organisationnelles), notamment dans les secteurs concernés par ses sept

« piliers » définis par l'ADEME que sont l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale (symbioses), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage, le recyclage.

La construction d'outils pour une filière biométhane vertueuse et reconnue

En 2021, le Département engage la mise en œuvre du plan d'action qui doit permettre d'atteindre les 2 objectifs sur lesquels les 9 signataires de la Charte CapMétha77 se sont engagés en 2020 : satisfaire 75 % des besoins en gaz à horizon 2030 avec le biométhane, et contribuer à la mobilité décarbonée avec le bioGNV.

En 2021, le Département a élaboré un Guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation, un Schéma des stations d'avitaillement (bio)GNV et la stratégie pour développer son utilisation, animé 2 webinaires à destination des collectivités, participé à une étude sur la création de richesse et d'emploi, en Seine-et-Marne, issue de la méthanisation…, et participé activement aux travaux du collectif PROMETHA piloté par la Région Ile-de-France.

Un Guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation en Seine-et-Marne

Le Département a piloté la production d'un Guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation, réalisé par le CAUE77, et publié en octobre 2021. Il a été initié sur la base du constat que le paysage était jusque-là peu pris en compte dans les projets, alors que l'attente des riverains et élus des territoires est très forte. La faiblesse des projets en la matière conduisait aussi à des refus des permis de construire, retardant d'autant la sortie des projets.

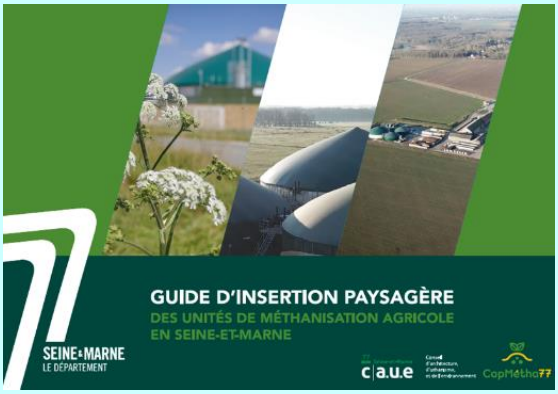

Par ailleurs, le Département a achevé une étude initiée en 2020 sur les opportunités de valorisation de la menue paille (résidus de moissons, contenant un stock semencier d'adventices). Les débouchés les plus prometteurs sont la méthanisation et la construction.

…Et aussi… Le Département, acteur engagé pour la transition énergétique de la Seine-et-Marne

Une veille du Département sur le respect des orientations du PRPGD pour la Seine-et-Marne

En moyenne, 5 à 6 millions de tonnes des déchets produits par le secteur des BTP à l'échelle francilienne sont acheminés vers les installations de stockage de déchets inertes (ISDI) seine-et-marnaises, soit près de 70 % de ce gisement. Les travaux ferroviaires d'envergure (Grand Paris Express, Charles de Gaulle Express) vont générer environ 45 millions de tonnes de déblais entre 2016 et 2030 (l'équivalent d'un rehaussement de tout Paris de 20 cm). Les déblais inertes, non inertes non dangereux ou dangereux issus des travaux participeront à une augmentation moyenne d'environ 10 à 20 %, selon les années, aux volumes produits actuellement à l'échelle régionale par les acteurs du BTP. Le pic de production est en cours (2019-2022).

Le Département s'est fortement engagé dans les travaux menés par la Région Ile-de-France pour que les enjeux de rééquilibrage territorial des capacités de stockage et de développement de solutions alternatives au stockage, soient pleinement intégrés dans le Plan régional pour la prévention et la gestion des déchets (PRPGD), approuvé en 2019. Il assure une veille active sur les projets concernant la Seine-et-Marne (qui devront être compatibles avec les orientations du PRPGD), par ses avis aux projets d'urbanisme (PLU, SCoT, PIG…), sa participation aux Commissions de Suivis de Sites et au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), et son suivi des bilans de la Société du Grand Paris (SGP).

Le Département participe également aux réflexions menées dans le cadre de la CDTE et par Ensemble77 pour le développement de filières de valorisation des déchets.

L'offre culturelle et touristique, une contribution à l'économie des territoires

Politique en lien avec le/les axes du Livre blanc :
- *Seine-et-Marne, destination touristique européenne et destination de loisirs francilienne*
- *développer la formation et accompagner le développement de l'économie locale (champ d'actions transversal)*

ODD	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
								+		+	+					
Liens avec les ODD	*Accompagnement pour prise en compte de l'environnement dans les activités - Développement économique par le tourisme culturel et de loisirs – Accès pour tous –Ballad pass') - Préservation et valorisation du patrimoine – Intégration des enjeux de biodiversité dans la restauration*															

Une offre culturelle et touristique variée, bénéficiant aux franciliens

Seine-et-Marne Attractivité a pour mission la valorisation touristique de la Seine-et-Marne et de faire vivre la politique de qualité d'accueil.

Une fréquentation touristique en hausse

11 millions de touristes ont visité la Seine-et-Marne en 2021, en hausse de 18 % par rapport à 2020, en lien avec l'allègement des mesures sanitaires à compter de mars 2021. 55 % des touristes sont français, s'agissant pour près de la moitié d'habitants de l'Ile-de-France (2,9 millions de touristes). Cette clientèle francilienne a contribué pour beaucoup au maintien de la fréquentation touristique en 2021. Le Département propose aux seuls Seine-et-Marnais, et gratuitement, le Ballade pass, pour bénéficier d'entrées gratuites ou de réductions dans 70 sites (châteaux, musées, visites & découvertes, parcs animaliers, spectacles, loisirs plein-air, gastronomie, shopping). Elle compte 58 000 abonnés en 2021.

Le département bénéficie d'une offre diversifiée, avec les fers de lance que représentent Disneyland Paris (16 000 emplois sur site), les Châteaux de Vaux le Vicomte et Fontainebleau, la Cité médiévale de Provins, mais aussi des châteaux attirants une clientèle plus locale, des Musées départementaux et intermédiaires, des parcs de loisirs (zoo de Lumigny et du Bois d'Attilly, Parrot World…). Le Département accompagne certains sites pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs activités (par exemple Convention avec Disneyland Paris pour la gestion de l'eau, la biodiversité, les circuits-courts…).
L'offre d'hébergements est également très diversifiée : résidences de tourisme, hôtellerie et hôtellerie de plein air, gîtes. Les nuitées touristiques enregistrées sur le département atteignent 24 millions de nuitées, soit +13 % par rapport à 2020.

Les perspectives pour 2022 portent sur la promotion du « slow tourisme », un axe de développement touristique déjà mis en œuvre depuis la pandémie, afin de découvrir les territoires Seine-et-Marnais autrement, pour une reprise touristique franco-française, de proximité, permettant un ressourcement pour tous à moindre coûts et moins impactant pour le climat.

Une fréquentation des musées encourageante malgré les mesures sanitaires reconduites

L'offre culturelle contribue à l'économie du territoire. En 2021, malgré la fermeture des musées pendant une grande partie de l'année, les équipements culturels départementaux ont néanmoins attiré des visiteurs, offrant des espaces d'accueil et de culture, dans un contexte où les déplacements étaient fortement limités : on relève ainsi 35 723 visiteurs pour le Château de Blandy-les-Tours pour 29 semaines

d'ouverture (soit 10 000 de plus en 2021 malgré 2 semaines d'ouverture de moins qu'en 2020), et 10 163 visiteurs pour le Musée de Barbizon (- 35 % par rapport à 2019).

Pour essayer de compenser la baisse de fréquentation, depuis 2020, sont menées des actions de médiation en direct hors les murs, avec les milieux scolaires, et les musées développent l'accès à l'information et à la communication via les réseaux sociaux, ainsi que les visites virtuelles et expositions en ligne.

Des travaux partenariaux sont menés avec les offices intercommunaux de tourisme pour un rattachement des sites culturels à une dynamique territoriale, en les intégrant à un parcours touristique et ainsi éviter l'effet « insulaire », à l'exemple de ce qui a été mis en place pour le Musée-Jardin de Saint-Cyr-sur-Morin (12 000 visiteurs /an). Dans le même sens, les archives Départementales favorisent les échanges avec l'éducation nationale, les structures culturelles du CD et les partenaires associatifs, par exemple au travers des « Rdv du mardi » (partenariat avec la médiathèque de Meaux, le musée de Provins et du Provinois).

RDV DU MARDI

Un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et mobilier

Au-delà de la richesse historique et scientifique qu'il constitue, le patrimoine est un élément central de l'identité d'un territoire, au cœur de la représentation de la qualité du cadre de vie et donc de son attractivité résidentielle et touristique. La Seine-et-Marne a la chance de disposer d'une grande richesse en matière de patrimoines immobiliers et mobiliers remarquables. La question de leur sauvegarde, de leur entretien et de leur restauration s'y pose donc avec une acuité particulière dans le cadre du développement d'une offre culturelle et touristique s'appuyant sur les atouts locaux et contribuant à l'économie du territoire.

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'aménagement, le Département a mis en place depuis de nombreuses années un programme de soutien à la restauration du patrimoine monumental et du patrimoine mobilier (protégés et non protégés au titre des Monuments Historiques) en faveur des communes et des propriétaires privés, en cohérence et en complémentarité des aides de l'État et de la Région Ile-de-France. Les programmes de travaux contribuent à la consolidation et création d'emplois locaux. Le choix des restaurations intègre l'enjeu de préservation de la biodiversité (pose de nichoirs dans les lavoirs, prise en compte des habitats pour la petite faune…).

En 2021, le Département a accompagné 27 communes pour la restauration de patrimoine bâti (contre 15 en 2020) et 2 propriétaires privés, ainsi que 13 communes pour la restauration du patrimoine mobilier.

Un projet de restauration de l'ancienne abbaye royale Saint-Séverin à Château-Landon

Dans le cadre du projet de restauration des grands murs de soutènement de l'ancienne abbaye royale Saint-Séverin à Château-Landon, actuellement maison de retraite médicalisée (EHPAD), le Département a apporté son soutien au maître d'ouvrage, en particulier dans la recherche de financements. Il a ainsi accompagné l'EHPAD dans sa candidature au « fonds Bern » dans le cadre du loto du patrimoine 2021.

seine &marne 77
LE DÉPARTEMENT

Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex
01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

Département de Seine-et-Marne - février 2023
IMPRIM'VERT